

Logo à intégrer par
l'imprimeur

Revue quadrimestrielle
de débat et de culture
fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

La revue présente différentes rubriques notamment un dossier **Fed'actualité** et un ou deux **Focus**. Plusieurs **chroniqueurs** proposent régulièrement leur regard comme Michel Theys, journaliste à Bruxelles et Alain Réguillon, Président de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon.

Les rubriques historiques de *Fédéchoses* sont également toujours présentes : en particulier, **Il y a « 30 ans » nous avons publié, les brèves et « Mon p'tit doigt Fédéchoses »**.

Dans ses dernières pages la revue propose également des critiques ou commentaires d'ouvrages parus récemment, c'est la **bibliographie de *Fédéchoses***.

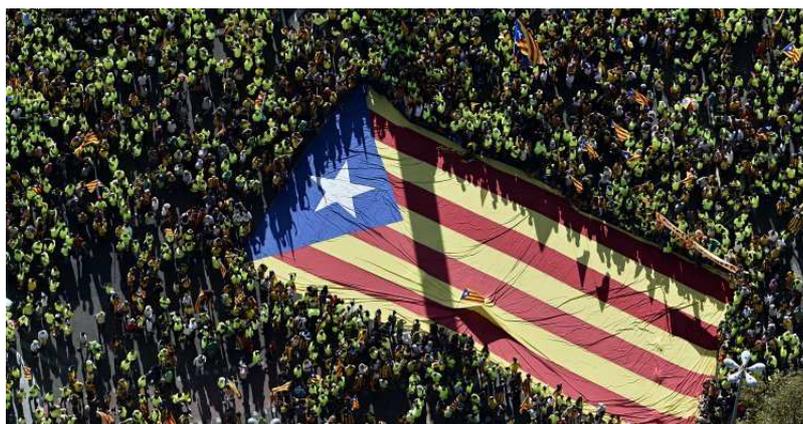
Ce numéro contient également des contributions de **Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne**, de **Roberto Toscano, ancien Ambassadeur italien en Iran et en Inde**, et **Dusan Sidjanski, Conseiller spécial du Président de la Commission de 2004 à 2014**.

FÉDÉCHOSSES

POUR LE FÉDÉRALISME

44° ANNÉE – N°177 – DÉCEMBRE 2017

Dans ce numéro :



État, nation, auto-détermination et autonomie

Le référendum en Catalogne, la campagne et les annonces politiques qui ont suivi le vote soulèvent de nombreuses questions quant au mythe de l'État unitaire et permettent d'envisager des solutions fédéralistes. Débat dans notre Focus.

Réflexions sur l'Union européenne et les élections européennes de 2019

L'UE a été en prises avec plusieurs problématiques, entre autres, la crise économique, la crise politique provoquée par le départ du Royaume-Uni. Plusieurs propositions ont été émises, la plus récente étant celle des conventions démocratiques. Face à ces enjeux et ces opportunités, quel positionnement des fédéralistes en 2019 ?

Les Nations unies et la justice internationale

Face aux violations des droits de l'homme dans les conflits actuels, à la criminalité internationale, quelle réponse peuvent proposer les fédéralistes ?

Interview de Rainer Wieland, député européen et président de l'UEF Allemagne

Sommaire

Sommaire	2
Editorial (English version)	3
Le « regard européen » de Michel Theys	3
De Saint Nicolas à des conventions citoyennes instrumentalisées ?	3
Le « billet d'humeur » d'Alain Réguillon	5
Le Conseil européen joue contre les Européens ?	5
Il y a « 30 ans » nous avons publié	6
Les Rencontres socialistes et la décolonisation de la France	6
Réflexions fédéralistes	9
Le Pape et le journaliste	9
L'héritage de Todorov : Le débat sur l'affrontement des civilisations, le nouveau désordre mondial et l'Europe	10
Le festival du film de Douarnenez 2017 et les frontières	12
Fed'actualité :	13
État, nation, auto-détermination, autonomie	13
L'idée de nation	13
Catalogne : Il est temps d'oser le (vrai) fédéralisme	16
Espagne versus Catalogne : l'engrenage des nationalismes	17
Les fédéralistes et la Catalogne	19
Résolution sur la Catalogne de l'Assemblée générale de l'UEF France	20
L'autodétermination est un droit universel... en Espagne comme en France	21
Corse - L'autonomisme d'opérette de J. M. Mondolini et J. C. Orsucci	22
Focus : Réflexion sur l'Union européenne et les élections européennes de 2019	23
Écouter l'hymne à la joie et découvrir ce que l'Europe pourrait être	23
Que devrait faire l'Union européenne après le Brexit ?	24
Some Silver Lining : an Exercise in Political Fiction	27
Pourquoi l'Union a besoin d'un noyau politique ?	29
« État de l'Union 2017 », le parti de la démocratie européenne et celui du mouvement	32
Pour une Europe unitaire, stratégique et démocratique	32
Démocratiser l'Europe : pour une approche fédéraliste	34
Les conventions démocratiques : l'espoir d'une refondation	38
Democratic Conventions: the conditions of success...	39
Focus : Nations unies, justice internationale, droits et rôle des femmes contre la criminalité organisée : Afrique et Amérique latine	41
Adoption de décisions contraignantes de l'Assemblée générale des Nations unies sans amendement de la Charte	41
Affirmer l'effectivité du droit international face aux violations des droits de l'homme dans les conflits actuels	43
Pourquoi l'Afrique du Sud conteste-t-elle la justice internationale ?	44
Prévention et gestion des conflits armés :	45
le rôle des femmes dans la mise en œuvre de la Responsabilité de protéger	45
La Cour pénale latino-américaine contre la criminalité transnationale organisée (COPLA)	47
À l'ONU, Gabriela Michetti, Vice-présidente de la République argentine, donne un nouvel élan à la création de la COPLA	50
Conférence sur le droit pénal transnational dans les Amériques et actualités de la COPLA	50
Interview :	52
Rainer Wieland, MEP and President of UEF Germany_“We must use the window of opportunity” to deepen EU integration	52
Les brèves de Fédéchosés	54
« Convention démocratique »	54
Des archives mondialistes en ligne ?	54
Bibliographie	55
Camus fédéraliste : <i>L'union des différences</i> , Alessandro Bresolin	55
Conférences à Lyon sur le livre d'Alessandro Bresolin, les 9 et 10 octobre	56
Europe : le discours et la méthode	57
Michel Aglietta, Nicolas Leron, La double démocratie.	58
Jean Rous, Renaissance et mission de la catalanité	59
In Memoriam	60
Helmut Kohl, a Giant of the Post-War Era	60
Courrier	62
Nouvelles de Presse Fédéraliste	63
Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde	63
Presse Fédéraliste éditée et diffusée	63
S'abonner à FEDECHOSÉS - Pour le fédéralisme	63
Catalogue - Ouvrages en vente	64

Éditorial

Vous trouverez dans ce numéro, le Fed'actualité et les Focus, le « Regard européen » de Michel Theys et le « Billet d'humeur » d'Alain Réguillon, une interview de Rainer Wieland, parlementaire européen et responsable de l'Europa Union (UEF Allemagne), enfin, une bibliographie avec, entre autres, deux textes sur le livre d'Alessandro Bresolin, Albert Camus : l'union des différences. publié par Presse Fédéraliste.

État, nation, auto-détermination, autonomie... (Catalogne)

Nous pensons aborder en parallèle les situations catalane et kurde, mais leur importance et leur complexité nous ont amené à les dissocier ; six textes traitent ici de la Catalogne (non compris ceux de Bernard Lesfargues et Mario Albertini, les courriers de lecteurs et la présentation d'un livre de Jean Rous) et nous reviendrons sur le peuple kurde (plus grand peuple sans État du monde, intégralement divisé entre minorités nationales et diaspora) et sur l'expérience de « confédéralisme démocratique » actuellement menée au Rojava par les Kurdes de Syrie.

Réflexions sur l'Union européenne et les élections européennes de 2019

À noter ici, trois longues études de Paolo Ponzano, Dusan Sidjanski et Pierre Jouvenat ; nous profitons de cette dernière pour signaler à Lyon le 17 mars l'important colloque, « Déficit démocratique de l'Union européenne : quel rôle pour les partis politiques ? », auquel il sera prochainement possible de s'inscrire (www.uef.fr) et, parmi d'autres, les deux articles de Florent Banfi et de Marion Larché sur les Conventions démocratiques.

Nations unies, justice internationale, droits et rôles des femmes, lutte contre la criminalité organisée...

À noter l'article du Professeur Joseph E. Schwartzberg (Directeur du Workable World Trust, Minnesota) pour une réforme concernant le caractère contraignant des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi que ceux sur la justice internationale et les droits humains ; en particulier pour une Cour pénale latino-américaine contre la criminalité organisée.

Bonnes lectures et meilleurs vœux... en vous remerciant de penser à renouveler vos abonnements !).

Editorial (English version)

You will find in this issue our main «Féd'actualité» and two «Focus», the usual papers by Michel Theys and Alain Réguillon, an Interview of Rainer Wieland, European MP and Europa Union (UEF Germany) President; our Bibliography with three articles on the recent book by Alessandro Bresolin, Albert Camus : *L'union des diversités*, published by Presse Fédéraliste. For the second time, five articles are in English (cf. our Table of contents, p. 2).

State, Nation, Self-Determination, Autonomy... (Catalonia)

We intended to address jointly both situations in Catalonia and Kurdistan; their complexities have lead us to dissociate the two and we will come back in our next issue on the various Kurdistans and the Kurd People (the major «People without State» worldwide; entirely divided into several National Minorities and a diaspora... !) and on the «Democratic Confederatism» way of organization attempt presently under course in the Rojava Region of Syria.

European Union and the 2019 European Elections

Three major texts by Paolo Ponzano, Dusan Sidjanski and Pierre Jouvenat (two having been, or the last one going to be published in English by The Federalist Debate) and, among others, two by Florent Banfi (UEF France's President) and Marion Larché on the Democratic Conventions (the last one in English).

United Nation, International Justice, Women's and Human Rights, COPLA and International Crime

To be noted the paper by Professor Joseph E. Schwartzberg (Director of the Workable World Trust, Minnesota, with which Presse Fédéraliste signed recently a partnership agreement 2017–2018) for reforming the binding Status of UNGA Resolutions and several others on International Justice and COPLA against International Crime in Latin America and the Caribbean; also in English the Tribute by Jean-Claude Jüncker to Helmut Kohl. For the first some of these texts having been published earlier by Mondial, the new WFM International Secretariat Newsletter.

Good reading and all best wishes for 2018... Thanking you in advance for your eventual subscriptions!

Fédéchoses

Le « regard européen » de Michel Theys

De Saint Nicolas à des conventions citoyennes instrumentalisées ?

Michel Theys

Michel Theys, journaliste professionnel spécialisé dans les Affaires européennes et auteur, vit en Belgique. Il est actuellement éditorialiste de l'Agence Europe et depuis longtemps le responsable de la *Bibliothèque européenne*, un supplément à ses Bulletins quotidiens. La participation de Michel à *Fédéchoses* est volontaire et amicale de même que strictement personnelle

Voici quelques semaines, pour les « enfants » sages européens, Saint Nicolas est passé avec 24h de retard, le 7 décembre seulement. Mais au moins, il est passé cette année-là, lui qui les boudait de manière systématique depuis de si nombreuses années. Cette fois, il est revenu sous les traits de Martin Schulz, l'ancien président du Parlement européen devenu le patron – confirmé le même jour – du Parti social-démocrate allemand. De sa hotte, le président du SPD a sorti un cadeau que même les plus optimistes des Européens n'espéraient pas ; il a en même temps envoyé un cadeau empoisonné à Angela Merkel. A contrecœur, le congrès du SPD a accepté d'entamer des négociations afin que puisse être donné à l'Allemagne un gouvernement sans qu'il soit nécessaire de repasser par la case élections, ce qui aurait fait vraisemblablement les choux gras de la très nationaliste et extrémiste Alternative pour l'Allemagne. L'esprit de responsabilité a donc prévalu à ce stade. Toutefois, les jeux sont loin d'être faits. Ils ne l'étaient ni sur le plan intérieur, ni sur le plan européen.

Sur le plan intérieur, bien malin qui pouvait alors certifier que les négociations ouvertes entre les émissaires des chrétiens-démocrates, des chrétiens-sociaux bavarois et des sociaux-

démocrates mèneraient à la constitution d'un gouvernement de coalition. L'hypothèse d'un gouvernement minoritaire avec les seuls conservateurs aux affaires restait parfaitement possible, tant les militants du SPD continuaient à manifester peu d'appétence pour un nouvel épisode de gouvernement sous la houlette d'Angela Merkel.

C'est ainsi qu'il faut en partie comprendre les exigences qui ont été formulées par Martin Schulz sur le plan européen. Il va de soi que se déclarer favorable à la création d'un ministre européen des Finances « qui mette fin à la concurrence fiscale déloyale » ne pouvait que susciter le trouble dans un parti qui se veut le garant intransigeant de la bonne tenue des comportements budgétaires des États membres de la zone euro. S'entendre lancer à la figure que l'Union européenne « ne peut se permettre quatre nouvelles années de politique européenne allemande 'à la Schäuble' » relevait naturellement, pour Mme Merkel et ses amis, de la provocation pure et simple. De là à penser qu'une nouvelle grande coalition pouvait relever, elle, de l'illusion, il n'y a qu'un pas qu'il était tentant de franchir...

Toutefois, ce cadeau empoisonné au plan intérieur a été aussi – et surtout – un magnifique cadeau offert à ceux qui ne satisfont pas de l'Europe corsetée par les gouvernements nationaux. En demandant que l'Allemagne accepte d'œuvrer à la création, d'ici 2025, d'États-Unis d'Europe dotés d'une Constitution qui soit élaborée par une Convention impliquant « les gens et la société civile », Martin Schulz n'a pas seulement mis la chancelière Angela Merkel au défi de prouver concrètement la véritable nature et portée de son engagement européen : il est allé 'un pont plus loin' encore qu'Emmanuel Macron dans la reconnaissance que le statu quo et l'ambiguïté cultivés avec constance par les États n'est plus de saison. Ce qu'il a signifié à toute l'Europe par son annonce inattendue, c'est que le statu quo est une impasse qui se révélera mortifère pour l'Union européenne si ses citoyens ne l'en sortent pas rapidement !

Que convient-il de penser de certaines des idées de M. Schulz ? Du bien, lorsqu'il est question de la nécessité urgente d'une harmonisation fiscale et sociale. De nourrir des doutes lorsqu'il suggère que les pays refusant de signer la Constitution se retrouveraient purement et simplement à la porte, alors qu'ils resteraient membres de l'Union européenne. Sans doute pense-t-il que cette Constitution européenne, comme celle de Philadelphie aux États-Unis, n'aura à être ratifiée que par ¾ des actuels États membres de l'Union pour entrer en vigueur, ce qui serait effectivement une bonne chose mais ne dit rien, à ce stade, de ce qu'il conviendrait de faire avec le 'vieille' Union européenne, toujours en vie.

A ce stade, concentrons-nous toutefois sur le souhait de M. Schulz qu'une Convention citoyenne soit chargée de rédiger cette Constitution. Voilà qui renvoie aux « conventions démocratiques » qui ont été prônées par le président Macron afin de donner la parole aux citoyens et, partant, de les rapprocher de l'Europe telle qu'on la construit en leur nom. A la lecture d'un (très intéressant) rapport d'information qui vient d'être déposé par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, il apparaît que le temps n'est pas encore venu qu'ils puissent la construire eux-mêmes tels qu'ils la veulent !

Que dit ce rapport élaboré la députée Valérie Gomez-Bassac ? Que la parole donnée aux citoyens devrait être très sérieusement encadrée. Ainsi, l'organisation de ces conventions dans les États membres se fonderait sur une « Charte interétatique » dont des « comités nationaux de pilotage » veilleraient au respect. Le but serait de « créer un mouvement ascendant des citoyens vers les élus », ceux-ci entendant en tout cas rester ceux qui séparent en définitive le bon grain de l'ivraie. A titre d'exemple, Uwe Corsepius, conseiller d'Angela Merkel sur les questions européennes, a suggéré que le Bundestag soit associé à ces conventions « en vertu de la proximité des députés avec leurs concitoyens au sein de leurs circonscriptions, ainsi que du statut de M. Wolfgang Schäuble, actuel président du Bundestag et grand Européen aux yeux de nombreux Allemands ». C'est assez dire si la tentation de l'instrumentalisation de la parole citoyenne sera grande dans la plupart des capitales. A en croire l'auteur de cet édifiant rapport, c'est particulièrement le cas en Hongrie où... « des

organisations de la société civile rencontrées sur place » sont d'un avis diamétralement opposé à celui des autorités gouvernementales.

La question qui se pose d'ores et déjà est donc de savoir, au-delà des beaux discours, quelle marge de manœuvre sera réellement accordée aux citoyens européens. « Ces conventions démocratiques ne peuvent pas aboutir à un changement des traités fondateurs », décrète ainsi l'élue française de la République en marche avant d'ajouter qu'il n'est « pas pertinent que la prise en compte des priorités politiques des citoyens européens aboutisse à une modification des traités ». Voilà qui ressemble fort à un débat qui serait cadencé dès le départ, donc inutile !

Il serait loisible d'en rire si l'on ne prenait pas la mesure de la défiance citoyenne envers les élus et les élites nationales et européennes, et envers l'Europe qui est leur œuvre. Le nationalisme renaissant en est la conséquence. Tout procède du fait que « les démocraties restent nationales », comme vient de le relever l'ancien président du Conseil européen Herman Van Rompuy, alors que certaines compétences majeures ont depuis longtemps été transférées au niveau européen, sans qu'il y ait transfert à ce niveau de la légitimité démocratique qu'il eut fallu.

C'est ce que le député français – et ancien brillant député européen – Jean-Louis Bourlanges a fort joliment fait observer à ses pairs de la commission des affaires européennes de l'

Assemblée nationale : par l'organisation des conventions citoyennes, « nous devons aider les Européens, nos concitoyens, et nous-mêmes, à répondre à la question suivante : qu'est-ce qui doit être spécifiquement fait au niveau de l'Europe ? Pourquoi y a-t-il des choses que l'on doit faire à ce niveau-là et pas au niveau national ou mondial, et quelles sont ces choses ? Tant que les gens ne se feront pas une idée concrète de la pertinence du niveau européen par rapport aux problèmes de leur vie quotidienne, nous labourerons la mer ». Pour ne pas labourer la mer plus longtemps, il ne faut en aucune manière vouloir brider la parole des citoyens : il faut entendre leurs demandes et leurs critiques. « Il faut remplir l'idée européenne avec des rêves, des utopies, de la joie », a lancé le cinéaste Wim Wenders, président de l'Académie européenne du cinéma. Il faut, en clair, que le monde politique donne carte blanche aux citoyens, qu'il sorte de son état d'esprit actuel tel que décrit par l'essayiste et historien belge David Van Reybrouck : « Il y a une forme de méfiance dans le système politique actuel. Il y a un snobisme, un élitisme, un colonialisme largement répandu dans les cercles qui détiennent le pouvoir aujourd'hui. Et qui est basé sur une crainte, une ignorance de ce que les gens normaux sont capables de faire ».

Il faut, en somme, que les citoyens puissent prendre « eux-mêmes l'initiative de la transgression en écrivant, ville par ville, leurs projets de constitution d'une République d'Europe », explique l'économiste français Bernard Barthalay, ce complice de Fedechoses ajoutant aussitôt : « Au demos de se constituer et de placer les États et les partis devant ce dilemme : dissoudre le peuple ou se libérer de leur peur des États-Unis d'Europe ».

Le Conseil européen joue contre les Européens ?

Alain Réguillon

Ancien Président de l'UEF France et Président de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon,
membre du Bureau de Presse Fédéraliste - Lyon

Réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement en 1974, les « Sommets » trouvent une première légitimité institutionnelle avec l'Acte unique de 1986 et une pleine reconnaissance comme institution avec le Traité de Lisbonne de 2007.

Résultat :

- une Europe de plus en plus intergouvernementale,
- un conseil de l'Union aux ordres,
- une Commission plus exécutante que force de proposition, et
- un Parlement paralysé de plus en plus « croupion » !

Conséquences :

- une Europe de moins en moins solidaire ;
- une concurrence dite libre et non faussée de plus en plus sauvage ;
- des politiques sociale et de santé injustement sacrifiées sur l'autel de la rigueur et du profit ;
- une liberté budgétaire des États sous contrôle ;
- un égoïsme et un repli sur soi exacerbés.

De cela, l'Union européenne (UE) sort fragilisée et incapable de peser dans le concert mondial. Et pourtant, c'est bien à ce niveau que se joue l'avenir des sociétés humaines, donc des Européens.

Le nier est une absurdité, voire une faute politique majeure. Quel État membre de l'Union peut-il, aujourd'hui, prétendre obtenir le moindre rôle dans les affaires du monde, là où se joue sa sécurité et son avenir ? Aucun ! Chaque État pris séparément est un nain politique doublé d'un nain économique. L'Union seule pèse sur le plan économique. Encore faut-il qu'elle cesse de signer des accords commerciaux internationaux sans avoir finalisé son marché intérieur et s'être dotée d'une politique économique et commerciale commune.

Il en est de même dans les domaines de la diplomatie et de la défense. De quel poids pèsent la France, l'Italie, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, pour ne citer que les plus grands États ? Quel poids pèse l'Union en ces domaines ? Aucun ! Le maintien de ces politiques au niveau national ne nous confère aucune légitimité, ne nous donne aucun moyen d'intervenir efficacement dans les conflits, y compris au plus près de chez nous, en Afrique ou au Proche et Moyen-Orient. Les discours de nos dirigeants sont au mieux reçus avec politesse, au pire, avec ironie.

Et que dire de l'absence de politique migratoire ? Les Européens ne veulent pas voir, pas agir, pas prendre leurs

responsabilités. Chaque État pose ses propres règles. Tous refusent la main tendue à des êtres en détresse par peur de la montée des extrémismes. La frilosité dont nos responsables politiques font preuve a-t-elle conduit, ces dernières années, à une baisse du vote populiste ? Non, même pas !

Non car ce vote n'est pas lié seulement à l'immigration. Il est lié à la crainte d'une fragilité sociale, d'une solidarité insuffisante avec les populations et donc la crainte que le peu que l'on donnerait à d'autres ne vienne à manquer aux Européens les plus déshérités.

Redonnons confiance à nos concitoyens par une politique sociale solidaire, par un droit universel à la santé et par un pouvoir d'achat décent. A partir de là, l'arrivée de migrants ne sera plus considérée comme une agression que certains malfaisants exploitent à outrance.

L'UE est fragile car les responsables politiques ne sont pas à la hauteur des enjeux ! L'UE vacille car les peuples ne se retrouvent plus dans cette œuvre sans pareil qui devait être un rêve et qui devient un trouble : à quand un cauchemar ?

La dictature des règles et des normes l'emporte sur le bon sens et la démocratie. La seule institution pleinement démocratique qu'est le Parlement européen n'a pas le tonus qu'il faudrait pour inverser la tendance de cette Europe intergouvernementale que dirigent les chefs d'État et de gouvernements, lesquels ont été élus pour défendre les intérêts de leur pays, non ceux de l'Union. Il ne faut rien attendre de cette instance qui n'a pas sa place dans le dispositif institutionnel de l'Union : il faut supprimer le Conseil européen.

L'UE a besoin de clarté. Elle a besoin d'élan. Elle a besoin de replacer l'homme au centre de ses préoccupations.

Il est temps de sortir du tout économique. Le Brexit doit nous donner l'opportunité de revenir aux fondamentaux de la construction européenne qui veulent que le progrès profite à tous, en Europe et hors d'Europe.

À un an et demi des prochaines élections européennes qui marqueront aussi le quarantième anniversaire de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, l'Union doit retrouver ce nouvel élan. Les citoyens doivent s'impliquer. Ils doivent prendre leur destin en main et dire quelle Europe ils veulent.

Pour ma part, j'ai fait un choix : celui d'une Europe démocratique, intégrée et politique.

Au nom de ce choix, je rejette le Conseil européen, somme des égoïsmes nationaux et de l'Europe à minima !

Les Rencontres socialistes et la décolonisation de la France

Où l'on voit que la gauche française, même la moins frileuse sur les régions, n'a pas progressé d'un iota depuis plus d'un demi-siècle, ... voire reculé !

Comme nous l'avons annoncé cette rubrique ne sera plus seulement composée à l'avenir de textes publiés dans *Fédéchoses*, mais également d'autres publications fédéralistes. Ce texte est ainsi issu de la revue *Il Federalista* fondée à Pavie où elle est toujours publiée par Mario Albertini. Edition française, Le Fédéraliste, 1967, 9^e année, n° 1.

Bernard Lesfargues

Ancien Président du Mouvement fédéraliste européen Rhône-Alpes et membre de la Commission nationale du MFE, à l'époque également responsable du groupe de Lyon de Lutte Occitane, responsable durant toute sa publication de l'édition française de la revue *Il Federalista*, Pavie, fondée par Mario Albertini, fondateur de la Librairie puis des Éditions Fédérop à Lyon.

Article de *Fédéchoses* n°100

Il se passe quelque chose de curieux en France. Depuis la fin du siècle dernier au moins, le régionalisme était au vu et au su de tous l'apanage de la droite et même de la réaction. Une étude quelque peu attentive aurait vite fait de démontrer qu'une telle vision ne concordait pas toujours très exactement avec la réalité. Peu importe, et d'ailleurs *Le Fédéraliste* reviendra bientôt sur ce problème. Ce qui compte, aujourd'hui, c'est de constater le changement impressionnant qui se produit dans les rangs de la gauche. Impressionnant par sa soudaineté, significatif par son ampleur et malheureusement aussi, remarquable par les résistances qu'il suscite...

Pour comprendre ce retournement et en mesurer la portée il convient de garder présent à l'esprit que, si le dogme sacrosaint de la République une et indivisible ne s'est pas vu remettre en cause, il n'en a pas moins reçu, depuis l'achèvement de la seconde guerre mondiale, une série de bons vieux coups qui l'ont tout de même considérablement vidé de substance. La politique économique tendant à la création d'un Marché commun, d'abord, et aussi les tentatives d'union politique — même si elles ont jusqu'à présent échoué — ont habitude l'opinion publique à l'idée que, un jour ou l'autre, un peu plus tôt ou beaucoup plus tard, qu'importe, l'État français serait amené à se dessaisir d'une partie de ses prérogatives et à les remettre à une autorité supranationale. Parallèlement, on en est venu à réclamer: à l'intérieur de l'État français des aménagements — contentons-nous pour l'instant de ce mot, si imprécis soit-il — qui devraient également aboutir à la remise par l'État aux communautés qui le composent (et qui restent à définir clairement) de prérogatives dont, au cours des siècles, il a privé les communautés, aujourd'hui défuntes, qui le composaient.

Jusqu'à ces derniers temps, ce combat pour les libertés collectives était mené sans l'ombre d'un espoir, sans l'ombre du moindre bon sens non plus, par ceux qu'il est convenu d'appeler les nostalgiques du passé. C'était un combat plus sentimental que politique d'ailleurs, et que la civilisation technicienne enterrait dans le cimetière des illusions mort-

nées. Mais voici que le combat renaît, avec d'autres postulats, d'autres moyens, d'autres buts, ayant subi une mutation vraiment extraordinaire: non plus tourné vers le maintien d'un passé plus rêvé qu'historique, mais vers la conquête d'un avenir où l'homme serait, non la victime, mais le héros de sa propre histoire.

Car l'homme est une victime lorsqu'il ne pèse d'aucun poids sur son destin, lorsqu'il doit s'en remettre aveuglément aux décisions que d'autres prennent à sa place, serait-ce toujours dans son bien, ce qui n'est évidemment pas le cas...

Ces vérités premières qu'aucun démocrate ne contredira jamais, mais qui n'ont dans la démocratie française qu'une présence toute théorique, ne se seraient sans doute jamais inscrites au premier plan de l'actualité politique si l'économie n'avait permis de les redécouvrir par le biais de l'aménagement du territoire. Cet aménagement du territoire que le *Courrier de la République* a, avec un grand bonheur d'expression, appelé « une reconstruction démocratique de l'espace national »¹.

On s'est vite rendu compte que l'aménagement du territoire ne pouvait aller sans une collaboration active des intéressés eux-mêmes, qu'il ne pouvait être mené à bien par les seuls services parisiens, et qu'il fallait en province une série de relais. Car il n'y en a pas: la commune est trop petite, quand elle n'est pas ridiculement microscopique; le département est trop petit ou trop grand, suivant les services qu'on attend de lui, et ses structures archaïques sont aux mains des conservateurs de tout poil, de gauche aussi bien que de droite, satisfaits de la prédominance des campagnes aussi bien que de la tutelle préfectorale. Passons sur les différents tâtonnements qui ont abouti aux 21 régions de programme, aux Préfets de région, aux Commissions de développement économique régional, couramment désignées par le sigle CODER. Bref: la France est divisée — théoriquement — en régions, et ces régions disposent d'une sorte d'assemblée. Est-ce satisfaisant?

Non! Ces régions sont trop nombreuses, parfois même ridiculement étriquées², les CODER sont de simples assemblées consultatives (et mal consultées encore!), non

s'agisse là d'une unité viable et équilibrée. Par contre, les regroupements et parfois les remembrements à étudier se situent, presque tous dans la partie ouest et sud du pays, dans cette France pauvre que le régionalisme fonctionnel se propose justement de ranimer. Or, cet objectif sera souvent plus facile à atteindre dans des unités de meilleures dimensions qui ne seront pas découpées arbitrairement tout en restant à l'échelle humaine ». *Courrier de la République*, id. p. 4.

¹ *Courrier de la République*, n. 38-39, mars-avril 1966.

² « Les vingt et une régions actuelles ne répondent à aucune doctrine véritable. Dans ce qu'on appelle la France lotharingienne, à l'est d'une ligne Paris-Lyon, elles couvrent généralement des territoires riches et peuplés et répondent parfois assez bien aux critères européens. La région Rhône-Alpes, avec Lyon, encadré par Saint-Etienne et Grenoble, en est un bon exemple; on pourra contester certaines limites tracées arbitrairement à Paris, mais on ne peut nier qu'il

élus³, dont le préfet de région est l'indiscutable patron. « En créant les CODER, a déclaré Mitterrand à Lyon⁴, le gouvernement a répondu à un besoin par du folklore ». Il serait difficile à un fédéraliste européen de ne pas souscrire à cette condamnation et de ne pas avoir, ce faisant, une pensée maligne à l'adresse de l'Assemblée parlementaire européenne. Il faudra un jour étudier si ces mêmes nécessités économiques qui ont amené le pouvoir gaulliste à parler de régions ont amené la gauche à réviser son jacobinisme viscéral, tout au moins à en atténuer la virulence. Admettons que oui⁵. Quoi qu'il en soit, de la prise de conscience du sous-développement dans lequel s'enfonce une bonne partie de la France à la revendication de la mise sur pied de régions politiquement structurées, la distance a été franchie en un temps record. Ce qu'on disait et écrivait dans des groupes minoritaires comme le Comité Occitan d'Études et d'Action (C.O.E.A.) ou le Club breton des Bonnets Rouges, voilà qu'on le trouve assimilé, affirmé et remarquablement développé dans la brochure de la Rencontre socialiste de Grenoble, au titre hautement suggestif : *Décoloniser la province*. En 1962, dans ses *Principes*⁶ le C.O.E.A. osait parler de « colonialisme intérieur ». Il suffit de lire l'introduction et la première partie de *Décoloniser la province* pour comprendre quel cheminement cette notion de « colonialisme intérieur » a fait dans des esprits qu'on avait crus longtemps imperméables à ce problème et à ces arguments. Plus que le diagnostic de la situation, d'ailleurs relativement aisé pour tout individu de bonne foi, ce qui frappe dans la brochure de la Rencontre socialiste de Grenoble, c'est l'analyse des conditions du développement régional : conditions économiques, techniques, institutionnelles. En voici l'introduction : « Il convient de ne pas se méprendre sur les mots. Autonomie veut dire non-

³ Chaque CODER est composée :

- pour moitié, de représentants des activités professionnelles et syndicales,
- pour un quart au moins, de représentants des collectivités locales (désignés par les Conseils généraux),
- pour un quart au plus, de « personnalités compétentes » désignées par le Premier Ministre.

Nous empruntons ces précisions à *Régionaliser la France*, brochure éditée en 1965 par le Centre régional Rhône-Alpes de « La Fédération ».

⁴ Voir *le Monde* du 20 décembre 1966.

⁵ On trouve d'intéressants éléments de réponse dans *Décoloniser la province*, brochure introductive à la Rencontre socialiste de Grenoble; par exemple p. 30 :

« Si le problème de la vie régionale, de la décolonisation de la province, se trouve aujourd'hui posé avec tant d'acuité en France, on ne le doit pas à la résurgence de traditions provincialistes. Il s'agit au contraire d'une prise de conscience très récente, née des difficultés de l'emploi dans la plupart des régions de France, en même temps que d'un besoin de plus en plus vif de démocratie et de participation ».

Et p. 31 :

« C'est donc un réflexe logique et salutaire chez les nouvelles élites de ce pays... que de chercher à remédier à cette situation en exerçant sur le système une pression plus directe que celle du bulletin de vote. Les hommes qui portent l'avenir économique, social, culturel et politique du pays veulent aujourd'hui administrer et pas seulement élire, contrôler et pas seulement exécuter, connaître et pas seulement subir, choisir et pas seulement ratifier. Cette volonté démocratique ne peut en aucune manière cheminer à travers les institutions officielles de gouvernement

dépendance. Il n'est pas là question de drapeaux ou de reconnaissance en droit international public. Il est en revanche question de savoir si l'on peut donner à ce pays une structure démocratique, c'est-à-dire une structure où chaque Français éprouve le sentiment que, dans la portion du pays où il a établi son foyer, une autorité connue et accessible a pour responsabilité exclusive d'assurer les conditions nécessaires au bon déroulement de son avenir et de celui de ses enfants : emploi, logement, encadrement administratif et scolaire, avec la participation de tous »⁸.

Il est évident que les fédéralistes sont sensibles à un tel langage; surtout lorsqu'il apparaît que les conséquences inévitables en sont clairement comprises et jamais éludées : comme par exemple en ce qui concerne la suppression de la tutelle préfectorale⁹, l'enseignement des langues régionales¹⁰, les finances locales¹¹, ces points n'étant mis en relief par nous que pour souligner combien on a su rompre avec de vieilles méfiances, aller résolument de l'avant.

La Rencontre socialiste de Grenoble a été suivie d'autres manifestations réalisées dans le même esprit à Oullins, près de Lyon, et à Saint-Brieuc : les résolutions qui y ont été adoptées ne laissent subsister aucun doute quant à la conversion d'une partie de la gauche française à des idées qui, il y a peu encore, lui paraissaient non seulement étrangères, mais dangereuses. Un long chemin reste pourtant à parcourir, et il n'est pas acquis à ce jour que la Nouvelle Gauche aura le courage de le parcourir. Nous avons pu en prendre conscience personnellement à la Rencontre Socialiste de Marseille, qui a précisément été très en retrait sur celles de Lyon et de Saint-Brieuc. On pouvait y entendre, en commission, des syndicalistes défendre la CODER avec beaucoup de candeur

que sont l'administration et les partis politiques. Elle ne peut trouver comme points d'appui résistant encore que les organisations syndicales et les collectivités locales ».

⁶ Réédités en décembre 1966, à Nîmes, sous le titre : *Principes d'une action régionale progressiste*.

⁷ Op. cit., p. 6 et 7 : le sous-développement « est la conséquence d'une colonisation. Nous affirmons qu'en effet la situation des régions occitanes offre de grandes similitudes avec la situation coloniale ». Il faudrait pouvoir citer ces deux pages en entier, et nous nous permettons d'y renvoyer nos lecteurs.

⁸ *Décoloniser la province*, p. 19.

⁹ « Pour que les décisions puissent être prises sur place, il est nécessaire que le risque qu'elles comportent soit assumé sur place. A cet égard, le rôle de la tutelle administrative est moins celui d'un contrôle que celui d'un parapluie. L'autorité du préfet est en fait une couverture commode pour l'apathie locale. La renaissance du dynamisme régional suppose la disparition de cet alibi. Il faut supprimer la tutelle et surtout le préfet, institution dont l'équivalent n'existe dans aucun des pays avec lesquels nous prétendons rivaliser économiquement ». Op. cit., p. 23 et 24.

¹⁰ « La France est avec l'Espagne, et au contraire de la Suisse, de la Grande-Bretagne, de la Yougoslavie, etc... l'un des très rares pays à refuser même à titre facultatif la reconnaissance de ses langues régionales par l'enseignement officiel. Or il s'agit seulement d'une mesure modeste, au demeurant demandée déjà par neuf propositions de loi déposées depuis 1958 ». Op. cit., p. 26.

¹¹ Nous renvoyons nos lecteurs aux pages 38 et 39 de *Décoloniser la province*.

et de bonne foi « parce que les services préfectoraux communiquent des informations précieuses » ; des hommes de gauche se refusent à envisager une assemblée régionale élue au suffrage universel et, c'est logique, acceptent de gâter le cœur du préfet et sa tutelle. En assemblée générale, un membre du C.O.E.A. souleva des tollés en demandant si c'est « la nation qui doit primer ou le développement des hommes dans leur milieu naturel ? »¹². Or ceux-là mêmes qui protestaient trouvaient normal que Michel Rocard, le rapporteur, insistât sur le fait que le socialisme prime la région ; que ce qui compte, fondamentalement, c'est l'homme, et non pas tel espace géographique déterminé. Mais attention : si le respect de l'homme et la satisfaction de tous ses besoins passe par la mise en question de l'État-nation et, peut-être, par sa suppression tout court, il est évident alors que beaucoup de ces hommes de gauche ne marcheront plus. Ils comprennent, oui, mais ne vont pas jusqu'à admettre les conséquences de ce qu'ils ont compris.

Et ce qui frappe par son étrange absence, dans cette brochure *Décoloniser la province* ainsi qu'aux Rencontres socialistes, c'est l'Europe. Il est évident que la plupart des membres de la Nouvelle Gauche ont de la peine à concevoir un autre cadre (ou d'autres cadres) que le national, et par conséquent à passer d'une opposition de régime à une opposition de communauté. Ils n'ont pas admis que l'ébranlement des structures de l'État capitaliste ne peut se produire que par un double choc interne et externe¹³, que la construction du socialisme et de la démocratie vont de pair avec l'édification de l'Europe, mais évidemment pas de n'importe quelle Europe : nous parlons bien entendu d'une Europe fédérale. Ce sont là des choses que les lecteurs de cette revue savent depuis assez longtemps pour qu'on veuille bien nous dispenser de les rabâcher.

Une autre remarque s'impose concernant le refus de la Nouvelle Gauche languedocienne et provençale de déboucher

sur la région. Dans le cadre rhônalpin la vie économique est assez forte pour que la centralisation y apparaisse généralement comme abusive et que l'on y éprouve le désir de la secouer : la nécessité de créer des structures régionales autonomes y semble donc assez naturelle. En Bretagne, l'abandon scandaleux dans lequel cette terre est laissée, l'exploitation rigoureusement colonialiste à laquelle elle est livrée, aboutit aussi à faire prendre conscience à beaucoup de ce qu'il faudrait entreprendre pour sortir de cette situation. En Provence et en Languedoc, par contre, l'aliénation est si profonde qu'on ne la perçoit généralement même plus.*

Il est bien évident que la région, même dotée des institutions les meilleures, n'est qu'un instrument. Elle est ce que les hommes en font. Ce qu'ils veulent en faire. Cela suppose au départ de la volonté, essentiellement la volonté de prendre en mains son propre destin. Il est plus facile, bien entendu, de s'en remettre à un préfet, à un gouvernement central qu'on peut d'autant plus aisément critiquer qu'il est lointain... mais qui distribue la manne. Parcimonieusement, sans doute, mais il la distribue. Et quand, génération après génération, on a habitué des hommes à tendre la main, quand ce n'est pas le derrière, il ne faut pas s'étonner qu'il leur soit très difficile, presque impossible, de réclamer leur dû, à commencer par ce droit élémentaire d'être maîtres chez eux et maîtres de leur destin.

La Nouvelle Gauche a engagé un combat sérieux, sur un bon terrain. Elle gagnera si elle ne recule pas devant les conséquences auxquelles l'entraîne tout droit l'analyse que certains de ses responsables ont si bien su faire. Quant aux fédéralistes, ils seraient stupides de ne pas se lancer à corps perdu dans cette bataille pour laquelle ils sont mieux préparés que quiconque.

¹² Compte-rendu de la Rencontre socialiste de Marseille dans *le Monde* du 20 décembre 1966.

¹³ Le C.O.E.A., dans ses principes, a vu le lien entre Europe et région :

« L'Europe est à la fois notre espoir, puisqu'elle s'allie théoriquement à nous dans le combat contre l'État omnipotent, le cadre neuf de notre action, et la plus grande menace : nous voyons bien que l'Europe... ne fait que redoubler le phénomène de colonialisme dont nous

souffrons... Le mouvement qui fait l'Europe est certainement irréversible. La région doit utiliser ce cadre pour se libérer, exactement comme elle utilise le cadre de l'État démocratique libéral ».

Par delà l'adhésion à l'Europe, ces quelques lignes mettent en évidence un problème, celui du renforcement du colonialisme interne par le Marché commun, dont il faudra bien que nous nous occupions un jour.

Le Pape et le journaliste

Jacques Fayette

Professeur honoraire des universités - Lyon

Recevant l'Union des Fédéralistes Européens à Castel Gandolfo le 11 novembre 1948, le pape Pie XII récusait ceux qui affirmaient qu'il fallait que le souvenir de la guerre fût estompé pour penser à la construction européenne.

« Il n'y a pas de temps à perdre. Et si l'on tient à ce que cette union atteigne son but, si l'on veut qu'elle serve utilement la cause de la liberté et de la concorde européenne, la cause de la paix économique et politique intercontinentale, il est grand temps qu'elle se fasse. Certains se demandent même s'il n'est pas déjà trop tard. »

Dans La Repubblica du 8 juillet 2017, près de 70 ans plus tard, Eugenio Scalfari relate son entretien avec le Pape François au cours duquel le Souverain Pontife affirme son attachement à la construction d'une Europe fédérale.

Qui est Eugenio Scalfari ? Né en 1924, il a été député socialiste et a fondé le quotidien La Repubblica en 1976. Le journal ayant des difficultés financières, il fut dans un premier temps aidé puis finalement acquis par Carlo de Benedetti en 1996. Dans le chapitre 10 de l'ouvrage Carlo de Benedetti l'Européen le propriétaire raconte cette acquisition et explique qu'il a laissé une liberté totale à la rédaction en demandant seulement à des journalistes inquiets, de respecter deux orientations politiques : en faveur d'une économie libre et de la construction européenne.

Eugenio Scalfari est une des plus grandes figures de la gauche libérale italienne et d'une gauche laïque. Son quotidien, le deuxième en Italie (après Il Corriere della Sera) tire maintenant à 230.000 exemplaires et son édition sur internet connaît un succès considérable. Le successeur d'Eugenio Scalfari a été jusqu'en janvier 2016, l'également remarquable Enzo Mauro qui avait pris l'habitude d'enregistrer ses conférences de rédaction et de les rendre accessibles en vidéo sur le site du journal. Parmi les grandes signatures, citons Federico Rampini, correspondant aux États-Unis et auteur de plusieurs ouvrages d'économie à la frontière de la philosophie, citons aussi Barbara Spinelli fille d'Altiero Spinelli et d'Ursula Hirschmann, maintenant députée européenne.

La Repubblica est un des grands titres de la presse européenne, avec L'Espresso, hebdomadaire du même groupe, il a mené une lutte acharnée contre Silvio Berlusconi et ses articles sont souvent traduits et repris par des confrères européens. Eugenio Scalfari maintenant retraité, continue à écrire régulièrement dans l'édition dominicale de son ancien journal, il reste un agnostique affirmé mais s'est pris de passion pour le pape François auquel il rend régulièrement hommage

ce qui lui vaut chaque 6 avril, jour de son anniversaire, un coup de téléphone du successeur de Pierre.

Ce 6 juillet, un autre coup de téléphone du pape argentin s'inquiétait de la santé du nonagénaire qui depuis plusieurs semaines ne faisait plus paraître son article hebdomadaire et de l'inviter à venir lui rendre visite le même jour, sur le coup des quatre heures à Santa Marta.

L'entretien entre le pontife et l'incroyant porte tout d'abord sur le dossier de l'immigration à la veille d'un G20 où il craint que s'affirmer, sous la pression des peuples, les égoïsmes nationaux. Il le raconte dans l'édition du 8 juillet du journal.

« Pour cette raison mais pas seulement, l'Europe doit se doter au plus vite d'une structure fédérale. Les lois et les comportements politiques qui en découleront seront établis par le gouvernement fédéral et le parlement fédéral et non individuellement par des pays confédérés [...] ou l'Europe devient une communauté fédérale ou bien elle ne comptera pour rien dans le monde ».

Ces positions sont conformes à celles exprimées par lui-même lors de son discours au Parlement européen le 26 novembre 2014 et encore plus près, lors du discours qu'il a prononcé à Rome le 6 mai 2016, lors de la remise du prix Charlemagne où il s'inquiétait de la torpeur de l'Europe :

« Que t'est-il arrivé, Europe humaniste, paladin des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté ? Que t'est-il arrivé, Europe terre de poètes, de philosophes, d'artistes, de musiciens, d'hommes de lettres ? Que t'est-il arrivé, Europe mère de peuples et de nations, mère de grands hommes et de grandes femmes qui ont su défendre et donner leur vie pour la dignité de leurs frères ? »

On peut donc s'étonner que lors des élections présidentielles françaises, un parti faisant du qualificatif chrétien son signe distinctif, ait exposé son hostilité à l'institution d'une Europe autre que celle reposant sur des nations étroitement souveraines, c'est-à-dire celle qui a conduit aux tragédies du siècle passé, allant même jusqu'à soutenir au deuxième tour, un parti qui a fait sa raison d'être de la lutte contre l'Europe.

À la fin de l'entretien avec Eugenio Scalfari, le Saint-Père accompagne le visiteur de treize ans son aîné, ouvre la porte de sa voiture et l'aide à s'installer. Que croyants et incroyants trouvent dans les paroles de ce fils d'immigrés, une inspiration pour construire ce qu'Alexandre Marc appelait une « terre décisive » de fracture entre le nationalisme et le fédéralisme.

L'héritage de Todorov : Le débat sur l'affrontement des civilisations, le nouveau désordre mondial et l'Europe

Giampiero Bordino

Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique – Président du Centre Einstein d'études internationales de Turin

Article publié initialement en anglais par *The Federalist Debate* – Turin

Traduit de l'italien par Alexandre Marin – Paris

Tzvetan Todorov

Le Nouveau Désordre mondial

Réflexions d'un Européen



Le décès de Tzvetan Todorov, à la fois laisse un grand vide et nous lègue un héritage important. L'écrivain et philosophe bulgare naturalisé français est mort en février 2017, peu de temps après deux autres intellectuels de renom – cela constitue, certes, une coïncidence, mais également un signe des temps – nés dans les pays d'Europe de l'Est aux temps du communisme : Zygmunt Bauman, sociologue né en Pologne et émigré par la suite en Grande Bretagne, et Predrag Matvejevic, qui vit le jour à Mostar, en Bosnie Herzégovine, d'un père russe et d'une mère croate, et qui vécut longtemps en Italie, fabuleux « chantre de la méditerranée » comme lieu de dialogue et de culture.

Todorov, comme Bauman et Matvejevic, était l'incarnation, le témoin vivant d'une Europe accessible et désirable. L'Europe des identités plurielles, des citoyens aux multiples appartenances, l'Europe du dialogue entre cultures, l'Europe de la rencontre entre les peuples et les États, capable de penser et de réaliser « l'unité dans la diversité » telle que l'énonce la devise de l'Union européenne.

En des temps comme ceux d'aujourd'hui, marqués, en Europe et ailleurs, par la réémergence, dans un contexte de mondialisation, de mouvements nationalistes et xénophobes inspirés par des formes pathologiques d'hypertrophie identitaire, leur héritage humain et culturel est décisif pour

notre présent et notre avenir. Todorov, en particulier, a élaboré au cours du temps, des réflexions fondamentales sur le caractère « relationnel » et « construit » de l'identité, à partir d'une œuvre des années 1980 sur le thème de la conquête de l'Amérique par les Européens (La conquête de l'Amérique. La question de l'autre, Paris, Robert Laffont, 1982), un événement qui, comme on peut s'en apercevoir, a occupé dans la culture occidentale une grande valeur symbolique. Comme chacun peut en faire l'expérience, la perception que nous avons de notre propre identité passe à travers la perception qu'en ont les autres et le regard qu'ils jettent sur nous. Par la force des choses, nous ne nous connaissons qu'en raison des relations et des conflits que nous entretenons. Seules la distance et la différence rendent possible la connaissance de soi-même et du monde qui nous entoure. Le sujet de la diversité, la réflexion sur le rapport entre « nous » et « autrui » irriguent la vie et l'œuvre intellectuelle de Todorov. « Nous et les autres » est d'ailleurs le titre d'un ouvrage publié en 1989 (Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine, Editions du seuil, Paris), dans lequel la nation et le nationalisme sont l'objet d'une analyse spécifique. La nation, selon Todorov et la culture d'inspiration fédéraliste, est une construction, « ce n'est pas un groupe qui a vu le jour spontanément », et surtout, contrairement à la famille, « ce n'est ni une vraie école de solidarité... ni une simple transition vers le respect de l'ensemble des êtres humains de tous horizons. Voilà pourquoi le passé est abreuvé d'exemples où la dévotion familiale souffre la tolérance de l'étranger, quand le nationalisme, jamais ne satisfait aucune aspiration à l'universel ». En substance, la nation et l'humanité, l'universel sous la plume de Todorov, forment entre eux un oxymore inconciliable. La culture fédéraliste, en ces cas, offre au contraire une autre vision via les possibilités de gouvernement à différents niveaux dans lesquels la nation et le monde ne sont que des degrés distincts, liés entre eux par un système politique identique. Dans ce scénario, l'appartenance nationale n'est plus exclusive et peut se marier avec cet universel, à l'instar des différents niveaux de citoyenneté.

Barbares et gens éclairés, à nouveau, nous et les autres, une autre contradiction fondamentale observée et disséquée par Todorov. Nous sommes, dans cette approche ethnocentrique qui prévaut souvent dans l'Histoire humaine et dont le nationalisme de l'ère moderne est l'expression la plus aboutie, ceux que la fortune a fait naître en cette partie du fleuve, sujets aux mœurs évoluées ; les autres, ceux qui sont nés, non moins par hasard, sur l'autre rive, sont les sauvages, pour paraphraser une maxime célèbre de Pascal.

Mais en vérité, qui sont les barbares ? s'interroge Todorov, reprenant l'ancien dicton de Montaigne : « les barbares – remarque-t-il, sont ceux qui nient la pleine humanité de leurs semblables. Cela ne signifie pas qu'ils ignorent leur propre nature humaine, ni qu'ils l'oublient, mais qu'ils se comportent comme si les autres n'étaient pas humains, où ne l'étaient que

partiellement ». Comment donc ôter la barbarie de ce monde ? Uniquement en reconnaissant réciproquement une humanité commune passant outre l'affrontement des civilisations qui menace le monde. Il est évident aux yeux de tous qu'il reste, aujourd'hui encore, un long chemin à parcourir dans cette direction. Todorov relève, dans un essai publié en France en 2008 à propos de la crise démocratique européenne (La peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations, Paris, Robert Laffont), qu'au-delà des désaccords politiques et culturels typiques du vingtième siècle, entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, une grande fissure se dessine désormais en cette époque de mondialisation hors de contrôle, entre les régions dominées par la peur et celles où la rancune et le ressentiment règnent en maîtres. Ces passions collectives, toujours plus nourries et légitimées par des dirigeants opportunistes et, de fait, criminels, destinent des Hommes à nier l'humanité de leur prochain. « Nos démons – note l'écrivain – nous incitent à ressembler à l'ennemi pour mieux l'abattre. Mais terroriser un terroriste veut dire aussi lui être semblable ». Todorov écrit également un propos similaire, suivant une ligne de pensée qui va de Montesquieu à Camus : « un dessein noble ne justifie jamais un moyen ignoble... les méthodes ainsi mises à profit peuvent annuler la résolution entreprise ». Il convient de le préciser, sur les traces de ce même Todorov, nous sommes, aujourd'hui, moins en face d'un « conflit entre civilisations » qu'au cœur d'une mésentente au sein même de « ces civilisations ». Pensons simplement aux blessures profondes engendrées par les discordes qui secouent le monde musulman (nous omettons trop souvent que les premières victimes des terroristes islamistes sont musulmanes), ou à la fracture sociale et culturelle qui marque en leur for intérieur les sociétés occidentales. Craintes et amertume se retrouvent dans toutes les sociétés, sans pour autant se situer aux frontières entre les États et les peuples.

Todorov situe le nouveau désordre mondial, ainsi qu'il l'affirme dans un livre publié en 2003 (Le nouveau désordre mondial. Réflexions d'un Européen, Robert Laffont, Paris), dans la période qui fait suite aux attentats terroristes de septembre 2001, au cours de laquelle la scène internationale présenta des conflits, autant entre civilisations qu'à l'intérieur de celles-ci, ainsi que nous l'avons évoqué précédemment. L'Occident en général, et l'Europe en particulier ont un nouvel ennemi interne, les « néocons » (néo-fondamentalistes) américains, partisans de la « guerre préventive » à l'image de celle qui a failli en Irak et de la stratégie, elle aussi vouée à l'échec, de l'expansion de la démocratie par les armes. Todorov oppose au modèle Outre-Atlantique fondé sur la puissance militaire, celui d'une puissance démocratique représentée par l'Europe qui se caractérise par une capacité à limiter son propre pouvoir grâce au droit et à l'habitude de la coopération et des accords internationaux. Cela ne signifie pas, aux dires de l'écrivain, que l'Union européenne ne doive pas se doter d'une force militaire commune, c'est même une nécessité, mais que cette dernière doit avoir une fin bien délimitée : défendre le territoire de l'Union, empêcher d'éventuelles guerres en Europe, jouir d'une capacité de dissuasion, être en mesure d'intervenir sur des théâtres extérieurs à l'Europe, pour empêcher un génocide en cours ou si des gouvernements en expriment le besoin.

La crise de la démocratie participative, en Europe et ailleurs, escorte ce nouveau désordre mondial. L'écrivain, qui, dans sa « Lecture d'Altiero Spinelli » en mai 2005 au centre d'études sur le fédéralisme de Turin, parle deux jours seulement avant le rejet du projet de constitution européenne par un référendum tenu en France (interprété comme une victoire du populisme et une grogne contre la démocratie), identifie trois facteurs essentiels qui expliquent la crise de ce modèle, tous susceptibles de concerner quelques individus au même titre que la collectivité dans son ensemble : la domination par des démagogues soutenue par de nouveaux moyens de communication de masse ; le pouvoir économique et financier d'une économie mondiale qui échappe désormais à tout contrôle politique des États ; et enfin le terrorisme qui a soustrait aux États leurs ressources fondamentales, le « monopole de la force légitime » pour reprendre les termes de Max Weber.

Todorov affirme que cette situation rend nécessaire le « renforcement des institutions publiques, des États comme des groupes d'États », sans omettre de préciser que « ce qu'il faut limiter, ce n'est pas la liberté des particuliers, mais leur pouvoir ». En substance, l'auteur reconnaît l'importance décisive de la dimension institutionnelle, juridique, et statutaire dans la vie des hommes, une vision qui correspond étroitement à la culture fédéraliste, à laquelle Todorov n'appartenait pas vraiment. « L'absence d'une quelconque forme d'État est pire qu'un mauvais État » : dans cette actualité faite d'États faillis (songeons aux Moyen-Orient et aux catastrophes qui s'y déroulent), ce jugement montre toute sa pertinence. L'Europe, pour finir ; Todorov s'explique, au cours d'une interview, sur ce thème : « le sens de la citoyenneté européenne demeure très fort en moi, je déambule, fier de la tradition de ce continent et je suis fier d'être ressortissant de cette entité qui fait du pluralisme et de la complexité ses caractéristiques les plus remarquables... L'Europe traîne également, cela va de soi, de nombreuses pages sombres et douloureuses, mais je reste convaincu qu'il est possible de se projeter en un modèle positif à partir de son histoire, et en ce modèle, je m'identifie en tant que personne ». Todorov reconnaissait, on l'a vu, l'importance des institutions communes, de la souveraineté statutaire partagée par tous les Européens. Ce ne fut pourtant pas le sommet de son œuvre intellectuelle, laquelle se centrait pour l'essentiel aux aspects anthropologiques et culturels du processus de construction de l'unité de l'Europe, en raison de sa formation de sémiologue et de philosophe de la communication. Il observe que la culture doit devenir « le troisième pilier de la construction de l'euro-péenne avec l'économie et les institutions politiques et juridiques. Nous gardons l'espoir d'un supplément d'âme, une dimension spirituelle et affective, absent autre part ». Et encore, une idée politique accroît son efficacité uniquement si elle est portée, non seulement par des intérêts communs, mais aussi par des passions partagées ». Ce sont justement ces passions, qui aujourd'hui, en ces temps difficiles, devraient être retrouvées pour essayer de construire un nouveau récit « chaleureux » sur l'Europe, qui ne saurait se limiter au marché ou à la monnaie. L'héritage de Todorov, mais également ceux de Bauman et de Matvejevic à qui il fut fait allusion au début de cet article, peuvent, dans une certaine mesure nous aider à le raconter.

Le festival du film de Douarnenez 2017 et les frontières

Gilles Lemée

Membre des Amitiés kurdes de Lyon et de Ensemble - Lyon

Pas question ici d'une description « journalistique », mais plutôt d'un ensemble d'impressions, d'émotions, de réflexion, qui « restent quand on a tout oublié » !

Du 18 au 26 août s'est tenu le quarantième « Festival du film de Douarnenez ».

« Kézako » ? Peut-on se demander en reprenant le titre du petit journal quotidien (« à prix libre » !) diffusé sur place.

Depuis sa création en 1978, le Festival (il n'est pas question ici d'en faire l'histoire !) s'interroge sur le monde tel qu'il est, tel qu'il va ou essaie d'aller. Par-delà les aléas liés à toute histoire vivante, de chair et de sang, le maître mot du Festival, de ses créateurs et animateurs successifs a été de relier, de faire « vivre ensemble », bien avant que l'expression ne soit dans l'air du temps, comme un témoignage en creux de la difficulté ainsi révélée...

Pour cette quarantième édition, le thème retenu – ô combien d'actualité – était celui de « Frontière ». L'idée étant de questionner cette notion au cœur des interrogations, débats, voire querelles et empoignades actuelles.

La Frontière : limite arbitraire (mais néanmoins construite !), mur (de plus en plus nombreux), couperet tranchant le vif des vécus – collectifs, individuels, historiques, culturels, ethniques, religieux...), zone de détresses multiples et tragiques. Mais aussi zone d'échanges qu'il convient d'investir, lieux du mélange, du croisement (dans toutes les acceptions du mot !), du métissage, de l'enrichissement mutuel. Il s'agit de questionner l'individualité. D'où l'évidence naturelle proclamée haut et fort du « Gouel ar filmou » (festival du cinéma) dit et vécu en breton : revendication d'une identité vivante comme enrichissement d'un pluriel sans frontières...

Alors, le breton – comme langue et comme vécu – est non pas simplement ouverture, mais consubstantialité avec la palestinienne (lumineuse présence de Leïla Shahid...), ou la djiboutienne Sabreen Al'Rassace, réfugiée politique en France et co-fondatrice du Groupe « Lesbiennes of color »

Impossible (ce serait injuste !) de les citer toutes et tous (il y en a eu 84 !), témoins, intervenant-e-s, venu-e-s d'Irak, de Guyane, des Balkans... Qui sont-ils /elles ? Inconnu-e-s fuyant un enfer, spécialistes « reconnu-e-s » (psychiatres, anthropologues, ethnologues ou autres universitaires, syndicalistes, militant-e-s d'ONG...). « Races » diverses ? Qui le voit ? « Genres » divers ? Assurément. Diversité : LGBTQI, sourds... témoignent. Douloureusement. Chaleureusement.

Une certitude au moins : on est toutes et tous le/la breton-ne noir-e homosexuel-le de quelqu'un !

Interrogations, débats, discussions, conférences se succèdent à rythme soutenu, appuyés sur une programmation cinématographique d'importance (quelques dizaines de films dans quatre cinémas de la ville, loin des paillettes et du star-système !) : palestiniens, mexicains, bretons, belges, uruguayens, turcs, tchèques, marocains, Stop : la liste est sans fin ! « No border » !!!

Outre les cinémas de la ville, se trouve dans l'action aussi (entre autres) la MJC où chaque matin à 10 heures se tient une « Palabre » à l'intitulé riche d'échanges : « Roya citoyenne » ou « Le Maroni, frontière symbolique ». Par exemple. Le public peut y débattre avec des réalisateurs, des acteurs de la vie sociale, des migrants évoquant leurs pérégrinations (souvent dramatiques) à travers l'Afrique, l'Asie, l'Europe. Chaque soir à 18 heures, sous le chapiteau dressé pour la semaine au cœur de la ville, quelques centaines de personnes se retrouvent pour « le Débat » du jour, citons (au hasard !) : « Agir ! Hospitalité et solidarité » avec SOS Méditerranée et Roya Citoyenne, ou bien « Mexique-USA : quelles résistances et imaginaires à la frontière ».

Et nous n'avons rien dit des expositions diverses qui émaillent la ville. Un exemple : les œuvres de Zehra Dogan, journaliste et artiste kurde emprisonnée en Turquie, proposée par l'association Kedistan... A moins que vous ne préfériez-vous informer (et, encore et toujours, discuter !) au stand d'une des ONG invitées à exposer ses luttes et ses espoirs au village « autogéré », face au chapiteau, comme le fit, parmi bien d'autres « Amitiés Kurdes de Bretagne qui anima même un « stage de formation » de deux jours sur « la question kurde »...

Au préalable, il va sans dire que vous êtes passés à la librairie du festival faire provision de livres introuvables ailleurs !

Un coup de fatigue – ou de blues ! - une rencontre, une discussion à terminer ? Rendez-vous au bar, les bières bretonnes ne font pas défaut ! Histoire de retrouver la forme pour le fest-noz où le concert du soir... Et rendez-vous demain, à 10 heures, pour la « Palabre » du jour !

Et vous ? Eh bien : rendez-vous, au mois d'août 2018. À Douarnenez, pour la quarante et unième édition du « Gouel ar filmou » !

L'idée de nation

Mario Albertini

Professeur de philosophie de la politique à l'Université de Pavie, ancien Président du MFE italien et de l'UEF Europe, fondateur et directeur de la revue de politique *Il Federalista*, Pavie. Décédé en 1997

Au cours de son histoire, le mot « nation » a désigné des types de groupes très différents, dont la formation et la cohésion n'avaient rien à faire, aussi bien matériellement que mythiquement, avec les données de la naissance. Kohn rappelle par exemple que, dans le concile de Constance, les votants étaient partagés par « nations » et que la « nation allemande » comprenait tous les délégués de l'Europe orientale, tandis que la « nation anglaise » comprenait tous les délégués de l'Europe septentrionale, y compris les Scandinaves. Dans ce contexte-là, « nation » signifiait seulement groupe qui dispose d'une voix, si bien que les cardinaux demandèrent de voter comme « cinquième nation ». Toutefois, ce mot, à cause de son étymologie, a montré souvent la tendance à désigner n'importe quelle communauté politique et n'importe quelle communauté de civilisation, de culture, etc. Par exemple, au XVIII^{ème} siècle, en Italie, le mot « nation » était employé soit à propos de la communauté politique urbaine ou régionale, soit à propos de la communauté de langue littéraire - l'Italie - soit à propos de l'Europe, entendue comme communauté de culture : cet emploi, du reste, était alors généralisé.

Des emplois analogues se sont reproduits dans la phase initiale des mouvements du nationalisme slave, du nationalisme arabe et du nationalisme africain, où le mot « nation » a désigné soit l'Afrique, soit le territoire colonial en passe de devenir un État indépendant, soit des communautés plus petites de caractère tribal.

Or, ce qui nous intéresse, c'est l'emploi du mot « nation » : quand celui-ci ne se rapporte plus à n'importe quel type de communauté et commence, au contraire, à désigner un type de communauté bien distinct de toute autre. C'est là le phénomène historico-social à étudier. Naturellement, là où celui-ci se présente sous une forme atténuée, le mot « nation », tout en étant influencé par son emploi spécifique, qui se manifeste ailleurs, ne peut avoir un sens précis. Dans ce cas, le mot porte plus sur l'idée de communauté politique que sur l'idée véritable de nation. Ce n'est pas la communauté politique en général que nous devons étudier, mais la nation, à savoir un type spécifique de communauté politique.

Les théories

Habituellement on pense qu'un individu pourrait changer de convictions politiques, mais pas de nationalité. On se représente l'humanité comme un ensemble de nations que de profondes différences séparent les unes des autres, et l'on croit ces différences insurmontables. Dans cette perspective la nation se présente comme le fondement nécessaire de l'État, si bien qu'on n'arrive plus à imaginer un État plurinational.

Cette conviction n'empêche pas, naturellement, que des individus de nations différentes aient entre eux des rapports ; bien au contraire, le progrès les intensifie chaque jour davantage. Mais si les divisions nationales étaient vraiment insurmontables, de tels rapports seraient destinés à être

perpétuellement exposés aux vicissitudes de la politique internationale : la paix serait éternellement précaire, les unions économiques éphémères, les alliances incertaines, les unions d'États impossibles.

Et pourtant, si nous voulons déterminer la nature de ces différences en observant la réalité sans préjugé, nous nous rendons compte qu'un Alsacien et un Rhénan, un Lombard et un Tessinois, un Turinois et un Lyonnais ont l'un avec l'autre bien plus de ressemblance que n'en ont un Turinois et un Palermitain, un Alsacien et un Marseillais, un Rhénan et un Prussien, etc. Et alors ? C'est un fait que tous les éléments qui sont le plus souvent indiqués comme preuves ou causes de l'existence d'un groupe national ne l'expliquent aucunement. Ceux dont on parle le plus communément sont : la race, la langue, la religion, le territoire, l'État, l'histoire, les mœurs et les traditions.

L'identification de la nation et de la race constitue peut-être la tentative d'explication la plus fréquente - malgré le discrédit dans lequel est tombé le racisme à notre époque - si bien que la plupart des dictionnaires expliquent le mot « nation » directement par le mot « race », ou bien par le mot « lignée », qui est à son tour expliqué par le mot « race ». Ce serait discourir en pure perte que de démontrer longuement la fausseté de cette identification. Il suffit de rappeler :

- que, dans la mesure où l'on parvient à isoler grossièrement des groupes humains ayant des caractères physiques extérieurs communs, il se trouve que ces groupes ne coïncident pas du tout avec les nations modernes ;
- qu'il est on ne peut plus douteux qu'il soit possible de délimiter des groupes raciaux même du point de vue génétique ;
- qu'il est scientifiquement établi qu'il n'existe, chez l'homme, aucun lien constant entre les caractères physiologiques et les caractères psychologiques.

La langue, à son tour, n'explique pas la réalité nationale, parce qu'il existe des nations plurilingues (comme la Suisse, la Belgique, le Canada) et des langues parlées dans plusieurs nations (comme l'anglais, l'espagnol, etc.). D'autre part, même les nations apparemment monolingues n'étaient point telles à l'origine et souvent ne le sont point encore : la langue « nationale » s'est étendue à tout le territoire seulement à la suite de l'action du pouvoir politique par le moyen de l'école d'État et de l'administration. C'est le cas de la France, sur le territoire de laquelle on parlait, avant la Révolution, au moins trois langues outre le français (langue d'oc, basque, breton), de l'Italie, où, il y a un siècle, l'italien n'était encore qu'une langue littéraire qui se superposait aux dialectes régionaux, etc.

Des propos identiques valent aussi pour la religion. Il existe des nations, comme l'Allemagne, dans lesquelles plusieurs religions sont professées et des religions, comme le catholicisme, professées dans plusieurs nations. Et, dans les nations dont presque tous les membres professent la même religion, l'unité religieuse a souvent été obtenue par le

massacre et l'intimidation des minorités (par exemple, en France).

Il faut en dire autant du territoire et de l'État. Les territoires et les États qui ont pris, à un certain stade de leur évolution, le caractère national n'ont jamais conservé les mêmes dimensions au cours de l'histoire, mais ont constamment varié selon les péripéties de la politique internationale, jusqu'à atteindre leur étendue actuelle. Et les guerres, les conquêtes, les traités, les mariages qui leur ont donné leurs dimensions actuelles ne furent point assurément déterminés par des exigences nationales, mais par le jeu des intérêts dynastiques des monarchies, par des nécessités politiques et stratégiques.

Les mœurs et les traditions aussi ne sont point uniformes à l'intérieur des nations ; bien au contraire, comme l'on a déjà affirmé, il existe en général, à l'intérieur d'une nation, des différences beaucoup plus importantes que celles qui existent entre régions voisines de diverses nations. L'histoire enfin n'explique pas les nations (sinon dans le sens général selon lequel l'histoire explique tout — mais alors il faudrait préciser de quelle histoire il s'agit) : elle ne les explique pas si on l'entend comme histoire politique, parce que de cette façon elle se réduit en substance à l'État et est sujette à la même critique que lui ; elle ne les explique pas si l'on entend comme histoire des mœurs et des traditions, pour les raisons mêmes qui font que les mœurs et les traditions sont des critères erronés.

Enfin, on a voulu trouver le fondement de la nation dans la volonté de vivre ensemble, dans le « plébiscite de tous les jours. » (Renan). A ce propos, il convient d'observer que cette idée ne nous avance guère tant que l'on n'explique pas mieux « comment » on vit ainsi ensemble. Préciser ce « comment » revient justement à définir la nation : cette formule laisse donc, elle aussi, le problème sans solution.

L'origine des comportements nationaux

La nation, qu'est-ce alors ? En d'autres termes, qu'y a-t-il derrière l'idée suivant laquelle le genre humain est constitutionnellement divisé en groupes absolument séparés ? Habituellement les hommes expliquent la nation, comme nous l'avons vu, par la race, la langue, les mœurs, etc., et nous savons désormais qu'il s'agit de représentations théoriquement inadéquates. Mais, au moyen de ces symboles, à quelle réalité pensent-ils, même en la déformant ? La nation ne peut être que cela.

De fait la réalité dont on parle avec le langage national est généralement constituée : a) du fait qu'un grand nombre de comportements, concernant presque tous les domaines de l'expérience humaine, présentent, à côté de leur motivation spécifique, une seconde motivation, celle de la référence à la « France », « Allemagne », à « Italie », etc. (Ceci peut paraître abstrait, mais il suffit d'un exemple pour l'expliquer. Un Allemand en Allemagne ou un Français en France, etc., tombe en arrêt devant un chef d'œuvre d'architecture ou un beau paysage et pense : « Comme l'Allemagne est belle ! » Il va de soi que cette merveille de la nature ou de l'art n'est pas une espèce du genre esthétique « Allemagne », qui n'existe pas, mais bien du genre gothique, roman, montagneux, lacustre, etc. Ceci montre bien qu'à la motivation spécifique du comportement esthétique s'en ajoute une autre : celle de la fidélité, ou au moins de la référence, à l'« Allemagne »); b) du groupe qui résulte du fait que ces comportements, grâce à la référence commune, se lient les uns les autres.

Cette constatation suffit pour mettre en lumière que tout cela n'existait pas au Moyen Âge. La société agricole, caractéristique de cette époque, ne présentait même pas, si ce

n'est pour une élite rarissime, de comportements de dimensions égales à celles des nations actuelles (c'est-à-dire complémentaires et interdépendants sur une telle échelle). La vie d'environ 90 % de la population se passait presque exclusivement dans le cadre de petites unités territoriales, au-delà desquelles ne se manifestaient pas de rapports sociaux concrets, stables et directs. Il s'ensuit que tous ceux qui pensent que les nations existaient, au moins virtuellement, dès le Moyen Âge ne tiennent pas compte du fait que les populations établies sur les territoires correspondant à ceux des nations actuelles, même si elles se trouvaient quelquefois en partie sous le même roi, étaient en réalité divisées socialement par des barrières territoriales pratiquement infranchissables et ne pouvaient pour cette raison avoir une quelconque expérience, même embryonnaire, d'une intégration qui n'existait pas et ne se dessinait pas.

Ces barrières commencèrent à tomber au début de la révolution industrielle, c'est-à-dire avec la transformation qualitative et l'expansion irrésistible du secteur marchand de la société agricole (introduction de la machine à vapeur, des métiers mécaniques, etc.). Où l'activité de la production prenait ce caractère industriel, les comportements économiques acquéraient rapidement une dimension égale à celle des nations européennes actuelles. Et pas seulement les comportements économiques. Il n'est pas d'acte économique qui ne soit aussi juridique, administratif, social, politique, etc. En conséquence, un nombre toujours croissant de comportements, jusqu'aux comportements politiques, acquièrent la référence à la dimension en question et c'est pourquoi ils se lièrent les uns aux autres, de manière diverse en raison de la diversité des situations.

La nature des comportements nationaux

Mais jusqu'ici seul apparaît clairement le phénomène historico-social qui est à la base du développement non seulement du nationalisme, mais aussi de l'État moderne et de ses composantes libérales, démocratiques et socialistes. Ce dont on parle spécifiquement avec le langage national se manifesta dans les temps et les lieux où non seulement les comportements économiques, juridiques et politiques, mais aussi les comportements constitutifs du sentiment intime de la personnalité et de l'affinité fondamentale de groupe, acquièrent la référence à l'État moderne, et, par suite, une seconde motivation.

Il s'agit d'une situation qui modifia profondément l'ordre social auquel les siècles avaient habitué les Européens. Le cadre du pouvoir politique suprême et celui de la vie commune, qui avaient cessé, pour une grande partie de la population, de coïncider à partir de la fin de la cité-État, se lièrent de nouveau peu à peu. On le constate aussi dans le fait qu'aux nations naissantes fut appliquée la terminologie patriotique caractéristique du patriotisme grec ou hébraïque, y compris l'application des termes religieux à la vie politique (autels de la patrie, frontières sacrées, martyrs de la patrie, et ainsi de suite, comme si chaque peuple avait un Dieu).

Il existe toutefois une énorme différence entre les expériences « nationales » grecque et hébraïque et les expériences modernes. Les premières, étant donné leurs dimensions réduites, qui rendaient possibles un grand nombre de rapports personnels entre les membres du groupe, se maintenaient même quand elles n'étaient pas soutenues par un pouvoir politique. D'autre part, le fait que la religion et la politique ne s'étaient pas encore différenciées faisait si bien qu'au-dessus de ces rapports quasi personnels, il n'y en avait pratiquement pas d'autre auquel on pût participer quotidiennement. De la

sorte, en naissant dans la cité-État, on acquérait effectivement, du seul fait d'y naître, le sentiment naturel de sa propre personnalité et de son propre lien de groupe (nationalité au sens étymologique, que nous appellerons nationalité spontanée).

Les secondes, au contraire, étant donné leurs dimensions qui ne permettent pas du tout l'établissement de rapports personnels, ont pourtant créé le sentiment de la personnalité nationale et de liens nationaux, mais d'une manière tout artificielle et forcée, grâce au pouvoir politique. En fait, en Europe, les grandes nations actuelles sont le résultat de l'extension forcée, par l'État, à tous les citoyens, de la langue d'une nationalité spontanée préexistant sur son territoire (la langue d'oïl pour la France, le toscan pour l'Italie, etc.) et de la propagation imposée de l'idée, même si elle ne correspondait pas tout à fait à la réalité, de l'existence de mœurs uniques.

Qu'est-ce que la nation ?

Pour arriver à une définition véritable de la nation et de l'État national, il ne reste plus qu'à répondre à deux questions :

- **Comment cette fusion de l'État et de ces comportements s'est-elle produite dans les seuls États du continent et non en Grande-Bretagne ?**

C'est une donnée de fait : a) qu'en Grande-Bretagne les comportements économiques, juridiques et politiques se sont rattachés à l'État, mais non les comportements constitutifs de la personnalité et du sentiment fondamental de groupe ; b) que malgré l'existence d'un patriotisme britannique, les Écossais, les Gallois et les Anglais estiment appartenir respectivement aux nations Écosse, Galles et Angleterre ; c) qu'ils distinguent encore, par conséquent, bien qu'imparfaitement, la nation de l'État. Comment, en d'autres termes, les nations se sont-elles constituées pleinement sur le seul continent, mais non en Grande-Bretagne ?

Le fait est que le système européen des États a contraint les États du continent à la centralisation, mais n'a pas fait naître une telle tendance en Grande-Bretagne. Et l'État centralisé ne pouvait subsister sans créer l'idée d'un groupe aussi homogène que le pouvoir était concentré. D'autre part, il en avait les moyens : l'école d'État, la conscription militaire obligatoire, les grandes cérémonies publiques, un même système administratif et la tutelle préfectorale imposés à toutes les villes, si différentes soient-elles, et ainsi de suite. Le fondement des nations modernes est par suite constitué au point de vue économique par la première phase de la révolution industrielle et au point de vue politique par l'État bureaucratique centralisé.

- **Pourquoi cet État a-t-il été pensé au moyen des symboles déformants de l'idée de nation, et non au moyen de l'idée, correspondant à la réalité objective, d'un certain type de communauté politique ?**

Le fait est que chaque situation de pouvoir est pensée par les individus qui la subissent, non au moyen de représentations conformes à la réalité, mais au moyen de représentations déformées par les préjugés et par les passions politiques : les idéologies.

Il suffit de remarquer que l'État bureaucratique centralisé, protagoniste de guerres continuelles et terribles, a engendré non seulement une forte communauté d'intérêts d'importance

individuelle (économiques, politiques, etc.), mais aussi une situation militaire qui a pris dans son étau tous les citoyens, même en temps de paix, et qu'il les a en temps de guerre formés par une éducation de masse au devoir de tuer et au risque de mourir non pour la défense de leurs libertés individuelles, mais pour le groupe conçu comme une entité transcendante, pour comprendre que ce groupe devait être pensé comme une réalité à part, comme supérieur aux individus, comme naturel, sacré, éternel et ainsi de suite.

Alors on peut dire que la nation est, au sens spécifique, l'idéologie de l'État bureaucratique centralisé. Étant donné un tel caractère idéologique, dans l'idée de nation, plus que le contenu représentatif, qui varie suivant les situations, ce qui compte, c'est qu'en tout état de cause, celui-ci se réfère toujours à un État bureaucratique centralisé.

Le dépassement des nations

Le facteur même qui a créé les prémisses des nations les détruira. Nous avons observé que la révolution industrielle influe sur la dimension des comportements économiques dans le sens d'une tendance constante à leur élargissement. Aux U. S. A., où il n'existait pas de barrières nationales, les comportements économiques ont pris depuis longtemps une dimension continentale. En Europe, ils sont en train de la prendre de nos jours. Il va de soi que cela donnera lieu à la formation d'un peuple et à la ruine de la souveraineté exclusive des vieux États nationaux. Et, comme on ne peut pas arrêter l'évolution de la production, cela se produira aussi sur les autres continents et finira par dépasser les dimensions continentales elles-mêmes jusqu'à unifier le genre humain.

Toutefois, si les nations sont ainsi destinées à la ruine, il n'en sera pas de même de ce que nous avons appelé « nationalité spontanée ». Les nations étant seulement le reflet idéologique de l'État bureaucratique centralisé, ne survivront pas à sa disparition. Il en ira tout autrement des « nationalités spontanées » qui dépendent de la spontanéité des rimeurs (« nationalités spontanées » de territoire) et de la culture (« nationalités spontanées » de culture). Dante, Descartes, Cervantes, Shakespeare, Kant, Dostoïevski n'ont pas été engendrés par le pouvoir politique et aucun pouvoir politique ne pourra les supprimer.

La définition de la nation comme « idéologie de l'État bureaucratique centralisé » concerne la réalité historico-sociale seulement d'une manière indirecte. De fait, une communauté politique présentant seulement, et d'une façon exclusive, les caractères de la nation n'a existé nulle part ni en aucun temps. Cela n'empêche que, pour décrire certaines communautés politiques, il est nécessaire de tenir présente à l'esprit l'idée précise de nation.

Les mêmes observations pourraient être faites à propos de n'importe quelle autre réalité historico-sociale, féodale ou capitaliste, par exemple. Elles ne correspondent jamais exactement au modèle du féodalisme ou de capitalisme, mais ne peuvent être décrites sans ces modèles.

Ces observations montrent que la définition de la nation que j'ai proposée a la nature théorique d'un idéaltype dans le sens de Weber, c'est-à-dire d'un concept-limite, qui ne correspond à aucune réalité historiquement donnée, mais qui systématise certaines réalités historiquement données dans le but de permettre leur description.

Catalogne : Il est temps d'oser le (vrai) fédéralisme

François Mennerat

Membre du Bureau de l'UEF France, membre du Bureau de l'UEF Europe – Franche-Comté
Texte publié à l'issue du référendum sur l'indépendance de la Catalogne

La situation en Catalogne paraît s'emballer. Où en sera-t-elle lorsque vous lirez ces lignes ?

Face à une situation critique, le gouvernement espagnol perd son calme et menace de recourir à la force, ce qui pourrait déboucher sur une nouvelle guerre civile. Or, s'il est inacceptable que les revendications régionales ne trouvent d'autre issue qu'une déclaration d'indépendance, les fédéralistes, qui accordent tant d'importance au principe de subsidiarité, devraient se garder de s'en tenir sans autre examen à l'intangibilité des frontières. Ne voir dans l'exaspération de certains peuples à l'égard de pouvoirs centralisés irrespectueux des « identités » locales que de dangereuses manifestations d'un nationalisme d'un autre âge, c'est en quelque sorte renier au nom de la défense d'un ordre « établi » les principes mêmes qui fondent la vision fédéraliste de l'organisation du monde.

Une organisation à caractère fédéral peut constituer l'aboutissement de deux évolutions en apparence contradictoires.

Ou bien des entités, ici par hypothèse politiques, se regroupent afin de gérer ensemble des intérêts communs – et n'est-ce pas ce que nous tentons de faire en Europe depuis la fin du deuxième conflit mondial ?

Ou bien des tensions au sein d'agrégats, généralement constitués par la force au cours de l'histoire, d'entités qui présentent certaines caractéristiques respectables les différenciant nettement au point qu'on évoque des « identités » distinctes, amènent à envisager la délégation de certains pouvoirs de décision qualifiés de « compétences » à un niveau d'organisation plus restreinte.

Dans ce dernier cas, on parle de dévolution, de décentralisation (à distinguer de la « déconcentration », une notion plus spatiale que politique), de gouvernement local, voire d'autonomie locale, de dévolution, etc. toutes notions qui s'opposent radicalement à l'indépendance en ce qu'elles ne visent pas à éradiquer des relations entre entités, mais à les organiser afin de favoriser leur développement harmonieux. Car les revendications autonomistes ou séparatistes n'appellent pas l'indépendance politique totale et la rupture complète.

Il serait certainement plus habile politiquement, plus rationnel et plus apaisant de la part du gouvernement central espagnol de proposer, pour sortir de la crise « par le haut », de proposer à toutes les entités régionales qui constituent aujourd'hui l'Espagne d'ouvrir des négociations d'ensemble sur la répartition de leurs compétences respectives d'une part et de celles de l'État espagnol d'autre part. Au lieu de se crispier sur une souveraineté « nationale » intangible de plus en plus mal acceptée par certains qui finissent par récuser la légitimité d'un gouvernement central perçu comme dominateur, on

refonderait une communauté d'intérêts et de destin grâce à une organisation fédérale respectueuse des particularités et des susceptibilités loco-régionales – les « identités » – par un mode de fonctionnement renouvelé. Une boîte de Pandore ? Mais elle est déjà ouverte !

De la part d'un gouvernement central, il faut certainement plus de courage politique pour faire une telle proposition, mais surtout plus de vision, plus de clairvoyance, bref plus d'« intelligence ». Face à ce qui semble sur le point de devenir un irrédentisme catalan, l'entêtement de Mariano Rajoy risque de l'entraîner avec son gouvernement vers un usage irréversible de la force et une issue catastrophique pour toutes les parties.

Dans un pays comme l'Espagne, constitué de régions historiques que la constitution de 1978 va même jusqu'à appeler « nationalités historiques », il vient spontanément à l'esprit que la solution durable est l'établissement d'une véritable fédération. Mais l'expurgation du centralisme franquiste est inachevée et cette constitution ne reconnaît que des régions aux statuts hétérogènes, qu'elle n'énonce même pas. Au lieu d'utiliser la manière forte au risque d'un embrasement dont il ne saura se défaire, Monsieur Rajoy pourrait reprendre très élégamment la main en reconnaissant les insuffisances constitutionnelles actuelles. Et en proposant à toutes les régions une remise à plat respectueuses des spécificités locales et un renforcement équilibré des pouvoirs central et locaux, c'est à dire en proposant une réforme constitutionnelle en bonne et due forme, il sortirait par le haut du piège catalan dans lequel il est en train de s'enfermer.

Au départ de l'affaire, les Catalans ne demandaient pas l'indépendance pour l'indépendance. Il est peut-être encore temps de calmer les esprits et de canaliser les mécontentements. Qui peut aujourd'hui proposer ses « bons offices ? »

Incidemment, cette question du gouvernement local ne se limite pas à l'Espagne. Elle avait été abordée (a minima) par le Conseil de l'Europe avec sa Charte européenne de l'autonomie locale (mal nommée : son titre anglais – European Charter of Local Self-Government – est plus adapté) STE 122, ignorée des fédéralistes. La France, après l'avoir ratifiée (à l'instigation de Michel Barnier) non sans débats nourris, l'a ensuite royalement ignorée pour la loi « NOTRE ». Elle a du reste reçu un blâme officiel du Conseil de l'Europe pour cela.

Les fédéralistes devraient s'abstenir de voler au secours des gouvernements centraux qui s'accrochent à des pratiques constitutionnelles et politiques d'un autre âge. Nous brandissons le drapeau de la subsidiarité, nous devrions exiger qu'elle soit respectée par l'adoption de constitutions vraiment fédérales par tous les États membres pour lesquels cela est pertinent, notamment en France, en Espagne, en Italie, etc.

Espagne versus Catalogne : l'engrenage des nationalismes

Valéry-Xavier Lentz

Vice-président de l'UEF France - Paris

Une version plus courte de cet article a été publiée en ligne par *Le Taurillon* après le referendum catalan



« *Voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une république ?* » Tel est la question que le Parlement de Catalogne a posé aux habitants de ce pays dans une loi adoptée le 6 septembre dernier. Le gouvernement de l'État espagnol, présidé par Mariano Rajoy, où est situé la Catalogne, a tenté d'empêcher cette consultation par tous les moyens dont il dispose. Cette crise est l'aboutissement de plusieurs années de confrontation politique mais aussi de l'affrontement de deux visions nationales concurrentes. La prochaine étape devait se dérouler le 21 décembre avec les élections au Parlement de Catalogne.

Un statut d'autonomie censuré

La Catalogne a connu, au sein de l'État espagnol, trois statuts d'autonomie, l'un adopté en 1932 lors de la seconde République, le deuxième en 1979, au cours de la transition post-franquiste, et le dernier en 2006. Ce statut, qui tient lieu de constitution au peuple catalan, organise le fonctionnement du pays et encadre son autonomie au sein de l'État espagnol. Avec l'arrivée à la présidence du gouvernement espagnol du socialiste José Luis Rodríguez Zapatero, une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour que la Catalogne et l'État espagnole renouvellent leurs relations. Un nouveau statut d'autonomie est adopté par le Parlement de Catalogne, puis par le Parlement espagnol et enfin ratifié par référendum par le peuple catalan avec 73,23% des suffrages. Alors qu'une solution satisfaisante avait été trouvée, le Parti populaire, la droite espagnole, conteste le texte auprès du tribunal constitutionnel qui le vide de son sens en censurant plusieurs aspects considérés comme essentiels par beaucoup d'autonomistes catalans. Il rejette notamment la notion de "nation catalane" alors même que la Constitution elle-même reconnaît les nationalités. Les conservateurs choisissent de ne retenir que la première partie de l'article 2 qui précise « La Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols. Elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la composent et la solidarité entre elles. »

Cette censure est perçue comme une provocation et suscite une manifestation massive sur le thème « Nous sommes une nation, c'est nous qui décidons ». Peu après se fonde l'Assemblée nationale catalane qui revendique l'indépendance. Le gouvernement catalan d'Artur Mas tente de négocier une

solution à la crise provoquée par le Parti populaire avec Mariano Rajoy devenu Président du gouvernement espagnol fin 2001, qui en est issu, mais se heurte à un refus. Face à cette intransigeance les autonomistes catalans se tournent vers l'indépendantisme, abandonnant tout espoir de voir l'État espagnol se réformer dans un sens satisfaisant. Alors que les partisans de l'indépendance, dans les enquêtes d'opinion, étaient à moins de 16% en 2006, ils dépassent en 2012 les 44%.

Deux récits nationaux concurrents

Au-delà du contexte de la censure du statut de 2006, la crise du moment est due à la confrontation de deux visions de l'État espagnol – et de la place qu'il doit accorder aux différents peuples qui y vivent – qui diffèrent fondamentalement. Nous sommes ici confrontés à deux discours de nature nationalistes qui s'efforcent chacun de s'imposer dans l'opinion – et qui en raison de la fragmentation progressive dans la démocratie espagnole post-franquiste de l'espace public, vont y réussir auprès de segments différents de la population.

Quand on parle ici de nationalisme c'est au sens d'origine d'idéologie politique venant affirmer l'existence d'une communauté nationale pour légitimer un État. Mario Albertini a brillamment démontré dans son ouvrage *L'État national* le caractère artificiel de cette démarche.

Dans l'Espagne monolingue – celle où l'on ne parle que le castillan (la langue que l'on appelle en France l'espagnol) – c'est l'unité consacrée par l'article 2 de la Constitution qui fait office de dogme sacré. Unité fondée notamment sur la langue commune des espagnols. Dès lors les autonomies des provinces et le respect des langues qui y sont co-officielles n'est qu'une tolérance. L'État espagnol a d'ailleurs prévu dans cette constitution la possibilité de suspendre l'autonomie et un rôle pour l'armée dans le maintien de cette unité.

Notons au passage que cette constitution, qui a constitué un progrès naturellement en comparaison du régime dictatorial de Franco issu du coup d'État militaire de 1936, fut adoptée dans le contexte d'une transition dont le caractère pacifique remarquable est souvent souligné en oubliant toutefois que ce ne fut possible que parce qu'elle fut pilotée par des anciens du régime et parce qu'elle a refusé d'opérer une rupture avec le régime antérieur dont certains symboles subsistent encore aujourd'hui. Les dernières statues de Franco n'ont été déboulonnées qu'à la fin des années 2000.

Alors que le Mausolée aux victimes franquiste de la guerre civile reste un haut lieu de mémoire, les fosses communes des soldats républicains restent encore un sujet sensible. La prudence des acteurs de cette transition s'explique notamment par la présence au sein de l'armée d'éléments conservateurs susceptibles de l'entraver si elle allait trop loin. Certains ont d'ailleurs tenté de le faire en 1981 avec une tentative de coup d'État militaire et la prise de contrôle du Congrès des députés par la Garde civile alors que des chars s'installaient dans les rues de Valence.

Au cours de cette période la Catalogne a au contraire opéré une rupture symbolique en accueillant Josep Tarradellas comme président du gouvernement catalan – la Generalitat – en cours de reformation. Celui-ci avait occupé auparavant la

présidence du même gouvernement en exil en tant que successeur indirect de Lluís Companys, président de ce même gouvernement sous la seconde République – exilé en France, livré par Vichy et fusillé par Franco. On s'inscrit ici dans la continuité de l'institution républicaine dans une Espagne où demeure la monarchie restaurée par le dictateur Franco, proposant elle-même une autre continuité, Juan Carlos Ier étant le petit fils d'Alphonse XIII, exilé après l'instauration de la République en 1931.

Cette anecdote illustre le rôle du récit historique dans les nationalismes espagnols et catalans en opposition. L'instrumentalisation politique de l'histoire est l'une des caractéristiques de l'idéologie nationale. Dans sa conférence « Qu'est-ce qu'une nation ? », Ernest Renan affirme : « L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation car l'unité se fait toujours brutalement. Pour que tous les citoyens d'une nation aient quelque chose en commun il faut qu'ils aient oublié bien des choses de leurs origines. »

De fait, une grande partie des polémiques entre Espagne et Catalogne viennent de lectures différentes de l'histoire. Deux livres d'histoire, l'un en langue castillane, l'autre en langue catalane, ne vont pas restituer le même récit, ne vont pas porter la même mémoire historique. Pour les uns l'unité de l'Espagne se fait avec le mariage d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon et la guerre de succession d'Espagne n'est qu'une péripétie dont on retient surtout la perte de Gibraltar, cet affront que l'on veut encore laver aujourd'hui. Chez les autres on retient que les institutions catalanes du moyen-âge ont été conservées jusqu'au 18e siècle et retiens de la guerre de succession d'Espagne la chute de Barcelone le 11 septembre 1714 face aux armées des Bourbons, et qui a donné lieu aux décrets de Nueva Planta qui mettent fin à ces institutions.

C'est cette date du 11 septembre qui constitue aujourd'hui la fête nationale catalane et qui donne lieu depuis la censure de 2010, chaque année, à des manifestations massives en faveur de l'indépendance de la Catalogne. En 2013 notamment un happening a ce jour-là vu la constitution de "la Voie catalane", chaîne humaine du nord au sud du pays, inspirée par une manifestation similaire en faveur de l'indépendance dans les pays baltes en 1989.

Le nationalisme catalan se veut souriant et libérateur face à un nationalisme espagnol qu'il assimile à la droite de la droite et à l'autoritarisme. Il affirme que la création d'un État est désormais le seul moyen de permettre au peuple catalan de vivre son particularisme de manière sereine là où l'appartenance à l'État espagnol constitue une épée de Damoclès angoissante.

Notons toutefois que tous les unionistes et tous les indépendantistes ne s'inscrivent pas dans une démarche nationaliste. Parmi les premiers on compte notamment des fédéralistes, partisan d'une Espagne fédérale, chez les seconds, certains refusent ce qualificatif tout en confirmant le souhait d'indépendance .

Le rêve déçu d'un fédéralisme espagnol

Pour les fédéralistes européens, la solution évidente à un tel engrenage des nationalismes devrait être une forme de fédéralisme espagnol.

L'Espagne, État multi-national, et constitué en fédération serait certainement une situation plus susceptible d'apporter satisfaction que l'État espagnol actuel. Toutefois cette approche impliquerait d'assumer que l'Espagne est une « nation de nations » et non pas une nation espagnole unitaire

comme l'affirment les nationalistes espagnols et la constitution actuelle.

Beaucoup de commentateurs français croient aujourd'hui que l'État espagnol connaît déjà une forme de fédéralisme en raison de l'étendue assez vaste des compétences accordées aux communautés autonomes notamment en comparaison d'autres collectivités régionales en Europe et a fortiori en France. C'est là très mal connaître le fédéralisme qui se caractérise certes entre autres par une organisation décentralisée des compétences étatiques mais aussi par le statut d'État des composantes de la fédération c'est à dire un véritable partage de souveraineté, les entités fédérées participant en tant que telle aux décisions sur les révisions constitutionnelles fédérales voire au processus législatif.

L'Espagne a connu des théoriciens du fédéralisme. C'est notamment le cas au 19e siècle avec Francisco Pi i Margall , l'un des défenseurs du projet de constitution fédérale de l'Espagne de 1873, au cours de la brève et agitée première République espagnole. Pourtant cette approche n'a jamais abouti et les élites qui dirigent l'État espagnol comme l'État français restent imprégnées d'une culture politique centraliste et unitariste qui ne laisse pas de place à une approche institutionnelle fédérale.

Si un véritable fédéralisme espagnol a souvent été une revendication ou une alternative possible pour les autonomistes catalans, cette idée est peu défendue, ou mal défendue, dans les partis politiques nationaux espagnols, et si le parti socialiste catalan s'en fait le chantre, le soutien du Partido Socialista Obrero Español à une telle idée est plus timoré. Les conditions de révision de la Constitution espagnole impliquant une large majorité et il faut une majorité des 3/5e pour exiger un possible référendum pour la ratification. L'hypothèse d'une évolution à terme vers le fédéralisme semble relever de l'impossibilité dès lors qu'une formation comme le Parti populaire y est farouchement opposée.

Par ailleurs, le fédéralisme multinational n'est pas une panacée et il ne règle pas toutes les questions notamment dans le cas d'un fédéralisme asymétrique .

La censure constitutionnelle de 2010 du nouveau statut d'autonomie voté en 2006, a remis en cause l'idée même d'autonomie espérée par les Catalans. À ceci s'ajoute le refus de tout dialogue de la part du gouvernement conservateur espagnol pour trouver une solution, ainsi que l'absence d'une alternative crédible confirmée par les dernières élections espagnoles ; c'est donc le combat pour l'indépendance qui s'est imposé pour de nombreux catalans comme un moyen, à défaut de réussir, de provoquer une réaction et d'attirer l'attention sur leurs attentes.

Le refus du fédéralisme européen ajoute la crise à la crise

La perspective d'une indépendance d'un territoire issu de l'un des États membres de l'Union européenne est d'autant plus préoccupante du fait que les États européens refusent de faire progresser l'Europe vers le fédéralisme.

En effet, au sein d'une fédération, où les citoyens partagent une citoyenneté commune, la scission d'un État membre n'entraîne pas de conséquence dramatique pour les particuliers dès lors qu'ils restent citoyens de la fédération et conservent les mêmes droits qu'ils résident dans un État ou dans un autre.

C'est ainsi, par exemple, que le Jura suisse francophone a pu quitter le canton de Berne en 1978.

Mais parce que la citoyenneté européenne est liée à la nationalité d'un État membre et n'est pas un droit acquis individuellement d'une part et d'autre part parce que l'intégration européenne inachevée ne garantit pas aux Européens de vivre où ils le souhaitent en Europe, l'accession au statut de nouvel État par un territoire européen reste un enjeu majeur pour les personnes qui y vivent.

C'est pourquoi on peut s'étonner de l'indifférence que la crise actuelle en Catalogne suscite dans les autres États membres et au niveau des institutions de l'Union européenne alors même que les droits et libertés des citoyens de Catalogne sont

bafoués par le gouvernement nationaliste espagnol de Mariano Rajoy lequel porte atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, aux principes démocratiques et de plus en plus à la liberté d'expression et de réunion, dans le contexte de sa lutte contre l'autodétermination. Face à l'obsession des nationalistes de part et d'autre pour un récit historique détourné, l'essentiel est de se préoccuper d'abord de ce que les habitants de la Catalogne souhaitent aujourd'hui pour leur avenir, et comment ce pays peut s'insérer dans l'espace ibérique et en Europe.

Les fédéralistes et la Catalogne

Michel Herland

Économiste et écrivain. Professeur honoraire aux universités des Antilles et de la Guyane et d'Aix-en-Provence - Martinique

À l'exception des Écossais, les responsables politiques de tous bords condamnent à qui mieux mieux les aspirations des Catalans à l'indépendance. Que les chefs d'État et le président de leur Conseil se montrent opposés à une telle volonté d'émancipation se comprend aisément : ils redoutent qu'une Catalogne indépendante n'encourage des mouvements séparatistes à l'intérieur de leurs propres frontières. Les États centralisés sont hostiles par nature à une autonomie un tant soit peu poussée ; même les États fédéraux (comme la Bundesrepublik Deutschland) n'ont aucune envie que leur territoire se réduise, ni même de déléguer à l'échelon inférieur davantage de compétences que celles qui sont déjà les siennes. La règle, en l'occurrence, est simple : nul ne souhaite la diminution de ses pouvoirs. En France, l'enchevêtrement des compétences entre les différents niveaux de la puissance publique (départements, régions, État, pour s'en tenir à quelques-uns !) illustre bien l'impossibilité d'une véritable décentralisation dans un pays dont la tradition est à l'opposé. Ainsi, alors que la construction et l'entretien des bâtiments des établissements d'enseignement sont de la compétence des autorités locales, le ministère de l'Éducation « nationale » demeure une administration tentaculaire (le « mammoth ») et toute puissante.

Il n'y a pas de meilleure preuve de la soumission de la Commission européenne aux États que la prise de position de son président contre l'indépendance de la Catalogne. Aux yeux des fédéralistes, la Commission devrait être l'embryon du futur gouvernement de l'Europe. En réalité, elle n'est que l'instrument du Conseil, ce qui s'explique aisément puisque ses membres sont nommés par les chefs d'État. Ceci l'empêche de se laisser aller à la tendance à l'accroissement de ses pouvoirs qui serait naturellement la sienne si elle procédait directement d'un vote populaire. Faut-il rappeler que le principal obstacle à la naissance de la fédération européenne est dû à la présence des États qui conservent des prérogatives régaliennes (armée, justice, police, diplomatie, défense) qui devraient être confiées au niveau fédéral ? Seule la monnaie a été transférée jusqu'ici. Encore cela ne concerne-t-il que les pays de la zone euro, lesquels, d'ailleurs, se soucient comme une guigne des engagements souscrits à Maastricht (déficit budgétaire maximum de 3% - poids de la dette publique inférieure à 60% du PIB).

Admettons que la Catalogne (et l'Écosse, etc.) accèdent à l'indépendance. Ces provinces n'ont ni armée, ni réseau diplomatique, etc. Leur intérêt serait d'intégrer une Europe fédéralisée qui remplirait pour elles ces fonctions indispensables de manière bien plus efficace que si elles devaient s'en charger elles-mêmes. Nul n'ignore, en effet, que l'éparpillement des fonctions régaliennes entre les États, tel qu'il existe actuellement, est source non seulement de gaspillages mais encore d'impuissance. Or les États, plus précisément leurs représentants au niveau européen, les « chefs d'État et de gouvernement » – ne souhaitent évidemment pas renoncer à des pouvoirs qui, bien que souvent illusoire sur le plan de l'action, leur apportent des avantages symboliques considérables (et dans une moindre mesure des avantages pécuniaires). La preuve en est que, même après avoir mesuré leur impuissance, même au comble de l'impopularité, même sévèrement battus, les leaders politiques ne pensent qu'à reconquérir leur poste. Autre preuve s'il en était besoin : le nombre d'aspirants au poste suprême alors que, regardé de sang-froid, il n'y a rien de séduisant à se retrouver obligé, une fois élu, de renier la plupart de ses promesses.

De là à reconnaître que le roi est nu, il y a en effet une distance que les politiques ne savent pas franchir. C'est pourquoi ils s'accrochent aux apparences du pouvoir. Ils travaillent dur ; ils prennent toute sorte de décisions. Sans nul doute conscients – ils ne sont pas idiots – qu'ils ne sont pas en mesure de choisir la bonne, ils se rabattent sur des politiques sous-optimales.

Prenons un autre exemple. Le nouveau chef d'État français a décidé de baisser la fiscalité sur le capital au détriment en particulier des retraités aisés qui subiront de plein fouet la hausse de la CSG. Pourquoi a-t-il pris cette décision ? Tout simplement parce que les chefs d'État européens n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour mettre fin à la concurrence fiscale entre leurs pays. Aussi absurde que cela puisse paraître, des États européens ont la possibilité d'attirer les investisseurs en leur proposant un taux d'imposition sur les bénéfices quasi nul ! Alors, évidemment, les autres sont « obligés » d'abaisser à leur tour les impôts sur les entreprises. N'importe quel observateur extérieur ne manquerait pas de remarquer que dans un espace où les capitaux, les marchandises et les hommes circulent librement, il est indispensable d'harmoniser les impôts (et les charges sociales), sauf à créer des distorsions

indispensables. Eh bien, ce n'est pas ainsi que fonctionne l'Europe ! On ne s'étonnera pas qu'elle fonctionne si mal...

L'indépendance de certaines provinces et autres régions qui en ont le désir (à condition, évidemment, qu'il soit confirmé par un vote de la population concernée apportant toutes les garanties nécessaires) est la meilleure des nouvelles pour les fédéralistes. Rappelons que le partage des pouvoirs, dans une fédération bien construite, obéit à la règle « d'exacte adéquation » : chaque collectivité, de la plus locale à la fédération elle-même, détient les pouvoirs qui sont les mieux assurés à son niveau. Dans une Europe fédérale il n'y a plus de place pour les États. La défense, la diplomatie, le commerce extérieur et le contrôle des frontières sont à l'instar de la monnaie prérogatives de la fédération. La culture, l'éducation, le développement économique, etc. relèvent du niveau immédiatement infra-étatique (la province ou la grande région). Les entités constitutives de ce niveau se distinguent principalement les unes des autres par des différences culturelles, linguistiques souvent, héritées de l'histoire (Catalogne / Castille ; Flandre / Wallonie, etc.). La construction des États a créé des séparations artificielles (comme entre les Catalans et les Basques espagnols et français) qu'il serait opportun de supprimer tant que le sentiment d'appartenance à une culture commune demeure suffisamment fort.

S'il subsiste des compétences partagées entre entités composantes et composées dans une fédération bien ordonnée, il n'y a pas cependant de recouvrement. Par exemple, les polices municipales, provinciales et fédérale coexistent avec des missions différentes. De même pour le pouvoir législatif, etc. Reste l'économie. L'objection soulevée à l'égard des provinces qui souhaitent prendre leur indépendance est de cet ordre-là. On refuse leur émancipation au prétexte que leur départ appauvrirait le reste du pays. Dans l'UE actuelle, la redistribution s'exerçant principalement au niveau national, c'est effectivement le cas mais, d'une part, on ne voit pas quel droit invoquer pour s'opposer au principe d'autodétermination, d'autre part et surtout, dans une fédération bien organisée l'essentiel de la redistribution serait confiée au niveau fédéral, ce qui permettrait de réduire bien plus efficacement les disparités que le système actuel qui laisse subsister des écarts considérables entre régions appartenant à des pays différents.

En résumé, l'accession à « l'indépendance » (à l'intérieur de l'UE) des provinces les plus riches de certains États devrait accélérer la disparition de ces États, une évolution éminemment favorable à la construction d'une authentique fédération européenne, puisque les provinces devenues autonomes (au sens de la théorie du fédéralisme) n'auraient aucune incitation à briguer les compétences de l'État-nation qui sont mieux exercées au niveau fédéral.

Résolution sur la Catalogne de l'Assemblée générale de l'UEF France

Paris – 7 octobre 2017

- Considérant les événements qui se sont déroulés en Catalogne le dimanche 1er octobre pendant le référendum concernant l'indépendance de la Catalogne et notamment les images de violences autour des lieux de vote et à l'encontre de citoyens européens.
- Rappelant que peu importe la légitimité et la légalité d'un tel vote, un conflit politique dans une démocratie doit se résoudre par la parole et le dialogue et non dans la violence.
- Considérant d'autre part, que l'État Espagnol a fait usage de la force publique pour empêcher le vote ce qui constitue une violation des droits des citoyens. Dès lors que le gouvernement avait annoncé préalablement qu'il ne reconnaîtrait pas le résultat. L'utilisation de la force par la police n'était ni nécessaire ni proportionnée.
- Rappelant, que peu importe le résultat du vote, le futur de l'Espagne et de la Catalogne indépendante ou non, ne pourront se construire que dans dialogue entre le pouvoir central de Madrid et la Generalitat.
- Remarquant le mutisme voir l'approbation des autorités européennes et des autres États membres de l'Union concernant les événements du 1er octobre.
- Rappelant que le fédéralisme doit être aussi bien externe et permettre de construire une fédération européenne qu'interne pour renouveler la démocratie et la souveraineté tout en réglant les conflits internes de ce type.

L'UEF-France dénonce les violences policières à l'encontre de citoyens européens dans le cadre d'un débat politique réel et profond. Nous appelons l'Espagne à se conformer pleinement à ses obligations concernant les droits de l'Homme. Un État démocratique ne peut et ne doit pas agir contre ses citoyens.

Nous appelons également à un retour au dialogue. Un véritable processus démocratique, ouvert et serein doit être mis en place. Les autorités centrales espagnoles et les autorités catalanes doivent ensemble trouver une issue à cette crise sans précédent dans l'Union. L'Union européenne (UE) doit y jouer un rôle. Fondé sur les valeurs de démocratie, d'État de droit et protection des droits de l'Homme, l'UE se doit de proposer une médiation et de favoriser une solution juste et pacifique.

En tant que fédéralistes européens et sans prendre position concernant l'indépendance en elle-même, nous invitons les protagonistes à étudier toutes les solutions y compris le fédéralisme interne qui permet de renforcer l'autonomie, la liberté et la démocratie dans les territoires.

Enfin, nous rappelons qu'en cas d'indépendance de la Catalogne, il est inconcevable pour l'UEF-France que les catalans perdent la citoyenneté européenne. S'ils ne souhaitent pas sortir de l'UE, les catalans demeureront des citoyens européens bénéficiant des acquis de la construction européenne et notamment de la protection de leurs droits fondamentaux. Si l'UE est une Union d'État, elle est aujourd'hui avant tout une Union de 510 millions de citoyens.

L'autodétermination est un droit universel... en Espagne comme en France

Peire Costa

Porte-parole de la Fédération Régions & Peuples solidaires – Toulon



Suite aux référendums d'autodétermination en Catalogne, en Lombardie et en Vénétie, Régions et Peuples Solidaires qui fédère les partis régionalistes de l'Hexagone tient à rappeler un certain nombre de principes :

- L'autodétermination ne mène pas nécessairement à l'indépendance. Si elle peut en être une expression, l'autodétermination est avant tout un droit pour les territoires, les régions ou les peuples de décider librement de leur avenir. L'autodétermination peut s'exprimer par la volonté de réunifier un territoire divisé, de posséder ses institutions propres et dotées de compétences et de moyens financiers particuliers, de déterminer librement son statut politique, d'assurer librement son développement économique, social et culturel, de

disposer librement de ses richesses, de ses ressources naturelles et de ses moyens de subsistance, d'assurer l'avenir de sa langue et de sa culture spécifiques. L'autodétermination est un principe reconnu par le droit international. Il est inscrit à l'article 1er de la Charte de l'ONU parmi les droits fondamentaux à côté des Droits de l'Homme. D'autres textes juridiques comme le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques adopté par l'ONU le 16 décembre 1966 affirment que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes ».

- Le droit à l'autodétermination a un caractère impératif.
- Le droit international a une valeur supérieure à la loi dans les pays démocratiques comme la France (article 55 de la constitution) et l'Espagne (article 96 de la constitution).
- Le droit à l'autodétermination est bafoué par l'Espagne ; et la France ne le reconnaît qu'en toute dernière extrémité (Nouvelle Calédonie, notamment) : ce sont les principes mêmes de la démocratie qui sont de la sorte bafoués.
- Dans le conflit qui oppose la Catalogne à l'Espagne, une médiation européenne est nécessaire sous peine d'enlèvement voire de dérapage.
- La Catalogne à l'instar de l'Écosse a le droit de décider librement de son avenir y compris de devenir une république indépendante tout autant que la Bretagne a le droit à la réunification et l'Alsace, le Pays Basque, la Flandre et la Savoie et les régions occitanes ont le droit de disposer d'institutions propres, dès lors que cette volonté revêt un caractère démocratique.
- Les régions françaises ont le droit à l'autonomie politique si elles le souhaitent et doivent, par souci de responsabilité, jouir d'une fiscalité propre, adaptée à leurs réalités.

Corse - L'autonomisme d'opérette de J. M. Mondolini et J. C. Orsucci

Têtes de liste aux élections territoriales corses des listes A strada d'avvene, droite nationaliste, et LREM - ndlr

François Alfonsi

Ancien député européen EELV / Régions & Peuples Solidaires (circonscription grand- sud-est)

Texte publié en Cap'articulu (éditorial, ndlr) de l'hebdomadaire autonomiste *Arriti !*, Bastia, n° 2537, semaine des 16 au 22 décembre 2017



Nos adversaires se revendiquent dorénavant de l'autonomie. Mais rien dans leur projet, ni dans leur position d'allégeance à Paris, ne rend crédible cette affirmation destinée à détourner l'électorat qui souhaite des réformes profondes en Corse. Leur politique est en fait celle du statu quo. Seule la démarche d'union nationaliste Pè a Corsica (Pour la Corse, ndlr) est à même d'arriver à une véritable autonomie pour la Corse.

Parler d'autonomie pour la Corse sans souligner que la Constitution française devra en être totalement modifiée pour se rapprocher de la conception fédérale qui est celle de l'Europe qui nous entoure est une inconséquence politique. Et chacun le sait bien, et, à ce jour, même la proposition à minima de modification de l'article 72 de la Constitution faite par la précédente Assemblée de Corse est restée lettre morte.

Sans réforme profonde de la Constitution française, les affirmations « d'autonomie dans la République » faites par Castaner ou Collomb, répétées par Mondolini et Orsucci, seront sans effet. Ce sont des autonomistes d'opérette !

La France est entourée à ses frontières par des États où les autonomies sont généralisées. C'est le cas :

- en Grande-Bretagne, avec un statut de très forte dévolution pour l'Écosse et, dans une moindre mesure, mais sans comparaison possible avec la situation corse, le Pays de Galles ;
- en Belgique où les compétences de la Flandre et de la Wallonie intègrent y compris leur représentation directe au niveau du Conseil européen pour l'agriculture, l'enseignement, la culture, etc. ; et où la petite minorité germanophone jouit elle aussi d'une reconnaissance étendue de ses droits ;
- en Allemagne, où les Landers, dans l'État fédéral allemand, jouissent de prérogatives, notamment économiques, très étendues ;
- en Suisse, véritable modèle d'organisation de la diversité territoriale, culturelle et linguistique ;
- en Italie, où des « autonomies à statut spécial » sont prévues par la Constitution italienne pour le Sud-Tyrol, le Val d'Aoste, le Frioul, la Sardaigne et la Sicile ;
- en Espagne et au Portugal où les pouvoirs du Pays Basque et de la Catalogne, mais aussi des Îles Canaries (Espagne), Madère et Açores (Portugal), sont très étendues et vont jusqu'à la compétence fiscale.

La crise catalane est issue d'un reniement de l'État espagnol : alors qu'une évolution substantielle de l'autonomie catalane avait été négociée, validée par le Parlement espagnol et approuvée par referendum en Catalogne en 2006, les forces réactionnaires madrilènes en ont décidé unilatéralement l'abrogation en 2010. L'autonomie catalane a duré 31 années (1979 à 2010) en assurant la stabilité et le développement économique. Son évolution était nécessaire et c'est le refus de cette évolution par les forces les plus réactionnaires de l'État espagnol qui sont à l'origine de la crise actuelle.

Écouter l'hymne à la joie et découvrir ce que l'Europe pourrait être

Pierre Defraigne

Directeur exécutif du Centre Madariaga – Collège d'Europe, Directeur général honoraire de la Commission européenne
Publié initialement en anglais par *The Federalist Debate* – Turin

Forest National, ce monstre de béton gris ou marron échoué à flanc de colline, dans l'anonymat des buildings. Et pas moyen de se garer. Et les spectateurs qui affluent de toutes parts. Le froid qui pince. La bise aigre du soir. Les éclats bleus des voitures de police, le kaki des militaires emmitoufflés dans leurs écharpes, le regard scrutateur des gardes de sécurité. Et puis l'immense quadrilatère sans grâce. Arêtes coupantes des marches brutes, inconfort des strapontins. Le nombre y est : des milliers sans doute.

Mais ce n'est pas une foule. C'est une assemblée réunie autour d'un podium orange strié de marques blanches : cercles, radiales, diagonales qui servent de repères aux danseurs.

Et puis soudain l'esprit du vieux Béjart est là qui plane au-dessus de ces têtes innombrables et joyeuses. L'orchestre attaque le premier mouvement de la Neuvième et avec lui les premiers danseurs, ces magiciens sans artifice : grâce, force et beauté pure du mouvement exécuté avec une extrême rigueur.

La musique et la danse avaient rendez-vous à Forest National : Beethoven et Béjart. La danse lisait et écrivait la musique

sublime du Maître allemand. Le génie de la vieille Europe était porté par des danseurs du monde, troupe cosmopolite venue des antipodes, car le Ballet de Tokyo se mêlait aux danseurs de Lausanne, blancs, beurs, blacks. Intense et unique moment d'universalité et d'espoir pour le monde.

L'Hymne à la Joie a retenti : toujours le même saisissement, la même puissance, la même émotion primordiale, la même inspiration cosmique. Un interminable point d'orgue. Une ovation qui faisait de cet hémicycle sans grâce, une cathédrale de l'esprit et de cette foule, un rassemblement de fidèles. Mystère indicible de la beauté quand elle touche à son paroxysme.

Nous avons regagné nos voitures. Il faisait plus doux. Le vent était tombé. Les voitures de police aux éclats bleus barraient les rues pour protéger la foule qui s'écoulait joyeuse et confiante.

Je me suis pris à ronchonner : l'Union européenne, dans sa fadeur et son anonymat du moment – j'espère – avait-elle le droit de s'approprier le final de la IXe comme hymne européen. En fait il lui reste à le mériter. Notre affaire à tous.



Concert au Parlement européen en hommage à Helmut Kohl, août 2017

Que devrait faire l'Union européenne après le Brexit ?

Paolo Ponzano

Professeur de Gouvernance européenne au Collège européen de Parme
Article initialement publié dans la *Revue du droit de l'Union Européenne*, n° 3, 2017



Après le lancement du processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), que devrait faire celle-ci pour relancer le projet européen ? Dans leurs déclarations publiques, les Chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE ont souligné à plusieurs reprises la nécessité politique de relancer le projet européen, confortés dans leur volonté par l'attitude « isolationniste » de la nouvelle administration américaine. Toutefois cette volonté de relance s'est traduite jusqu'à présent, dans l'attente des élections françaises et allemandes, uniquement dans l'adoption de déclarations de principe et de « feuilles de route » et non pas dans des mesures concrètes susceptibles de reconquérir le soutien de l'opinion publique au projet européen. Si l'on prêtait foi à la Déclaration adoptée à Rome le 25 mars dernier par les gouvernements des 27 États membres (hormis le Royaume-Uni) et par les institutions européennes, l'UE devrait adopter une série de mesures dans les domaines de la sécurité, du développement économique et social et des relations extérieures afin de répondre aux préoccupations des citoyens européens et de faire apparaître au grand jour la valeur ajoutée du projet européen. Toutefois, l'expérience des déclarations de principe adoptées à maintes reprises dans le passé par les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union (notamment les feuilles de route convenues pour renforcer l'Union économique et monétaire) devrait nous amener à considérer avec prudence et une pointe de scepticisme les engagements souscrits dans la Déclaration de Rome. Ceci d'autant plus que la Déclaration de Rome ne mentionne pas les mesures concrètes qui devraient être adoptées ni un calendrier quelconque pour les décisions à prendre. Il est vrai cependant que l'élection du Président Macron en mai dernier a changé la donne politique au sein de l'Union car le nouveau Président français a manifesté l'intention de présenter après les élections au Bundestag des propositions concrètes, de concert avec le gouvernement allemand, pour refonder l'Europe et notamment l'Eurozone autour d'un budget spécifique pour la zone Euro et l'institution d'un Ministre européen des finances. Il est notoire que la plupart des progrès du projet européen ont été réalisés dans le passé à la suite des initiatives françaises, tout comme la France a été à l'origine de plusieurs crises de la construction européenne (rejet de la Communauté européenne de défense, crise de la chaise vide,

rejet de la Constitution européenne). Par conséquent, une initiative franco-allemande avant le Conseil européen de fin d'année sera un élément très important pour dessiner l'avenir de l'Europe (ensemble avec les documents de réflexion déjà présentés par la Commission européenne).

Les documents de réflexion de la Commission européenne

La Commission européenne n'est pas restée inactive dans le débat sur la relance du projet européen. Dans son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe présenté en mars dernier, la Commission a dessiné cinq scénarios possibles pour le projet européen (de la continuité avec le projet actuel jusqu'à l'intégration différenciée et au progrès de l'UE dans son ensemble) sans toutefois exprimer de préférence pour l'un ou l'autre de ces scénarios. L'on prête au Président Juncker une préférence pour le troisième scénario, à savoir celui selon lequel les États membres qui veulent faire plus font plus. Toutefois ce scénario, qui semble être celui d'une intégration différenciée entre groupes de pays, ressemble davantage au scénario d'une Europe à la carte ou à géométrie variable, car le document de la Commission n'opère pas une distinction entre deux groupes de pays (à savoir les pays de l'Eurozone et les autres) mais mentionne différents groupes de pays (six, douze ou vingt et un selon les cas) qui mèneraient des actions communes dans différents secteurs selon la méthode des coopérations renforcées prévue par le traité de Lisbonne. Toutefois, les coopérations renforcées telles que régies par les Traités en vigueur peuvent être engagées sur la base de propositions spécifiques de la Commission (comme celles sur le brevet européen et le divorce transnational) et non pas par « blocs » de politiques (comme la politique sociale ou fiscale). Par conséquent, si certains États membres décidaient de progresser dans ces secteurs par la voie de coopérations renforcées, il y aurait un grand risque de dumping social ou fiscal entre groupes différents de pays.

Il suffit de rappeler qu'à l'heure actuelle seulement quatre États membres (Allemagne, France, Belgique et Portugal) participent tous aux quatre coopérations renforcées déjà décidées (brevet européen et divorce transnational) ou envisagées (taxe sur les transactions financières et procureur européen). Afin qu'un groupe de pays (par exemple les pays de l'Eurozone) puissent progresser ensemble dans le domaine fiscal ou social, il faudrait qu'ils adoptent un Protocole complémentaire au traité de Lisbonne¹⁴.

Une critique différente pourrait être adressée au document de réflexion de la Commission européenne concernant un pilier européen pour les droits sociaux. S'il est sans doute positif que le document affirme explicitement le droit à un revenu minimum et la nécessité de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté, il n'en demeure pas moins que le rappel louable de ces objectifs demeure au niveau des principes et ne se traduit pas, ou pas encore, dans des mesures législatives qui seraient contraignantes pour les États membres. Par conséquent, l'UE pourra difficilement « redorer son blason »

¹⁴ Voir à cet égard l'article de Paolo Ponzano, « L'intégration différenciée au sein de l'Union européenne et la

constitutionnalisation de la zone Euro », publié dans la *Revue du Droit de l'Union Européenne*, n° 2-2015, pp 179 et s.

si les citoyens européens ne seront pas confrontés dans un proche avenir à l'adoption de mesures législatives qui leur apporteraient des avantages concrets et facilement mesurables (et qui marqueraient une discontinuité évidente avec la politique d'austérité qui a prévalu jusqu'à présent). L'adoption de mesures concrètes dans le domaine social devrait représenter une des conditions préalables à la nécessaire réforme des Traités, qui pourrait intervenir après la conclusion de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union au plus tard en mars 2019. À défaut de telles mesures (voir ci-dessous sous 2), il n'est pas certain que les citoyens européens voteraient une réforme des Traités dans d'éventuels référenda qui se tiendraient dans certains États membres pour leur ratification. Une appréciation davantage positive devrait être réservée aux documents de réflexion de la Commission concernant l'approfondissement de l'Union économique et monétaire et les ressources propres. Le document concernant l'UEM reprend des mesures déjà envisagées dans les rapports des quatre ou cinq présidents des institutions communautaires non encore entérinés par le Conseil européen telles que, par exemple, des mécanismes de stabilisation macro-économiques nécessaires pour défendre et renforcer la monnaie unique (sauvegarde des investissements, réassurance contre le chômage, Fonds pour les périodes de crise, budget de la zone Euro). Le document dessine les contours d'un compromis possible entre les pays de l'Eurozone pour consolider et renforcer l'UEM (réduction des risques comme condition pour le partage des risques et adoption d'un Code de convergence économique de manière parallèle à la création de nouveaux mécanismes de stabilisation macro-économique). Le document sur le budget européen et les ressources propres reprend une large partie des recommandations du rapport du groupe Monti pour la création de nouvelles ressources au profit du budget européen, décision qui devrait être facilitée à terme par le retrait du Royaume-Uni de l'UE.

Pour une Union européenne plus sociale

Si l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement pour une UE plus sociale contenu dans la Déclaration de Rome devait être respecté, des exemples concrets de mesures sociales à adopter par l'UE seraient les suivants :

a) **le lancement d'un véritable plan européen de développement économique et social** qui ne se limite pas à favoriser les investissements privés mais qui consacre des montants importants du budget européen et/ou des institutions financières européennes (BCE, BEI et Mécanisme européen de Stabilité) à des investissements publics, créateurs de nouveaux emplois, dans la production de biens publics européens, à l'instar de ce qui a été réalisé aux États-Unis par l'administration Obama (environ 800 milliards de dollars du budget fédéral) et de ce qui a été proposé par la Confédération européenne des Syndicats dans son plan pour un New Deal européen. Le plan Juncker a représenté un premier pas dans la bonne direction mais les ressources financières dont il dispose sont insuffisantes (la Commission elle-même en a proposé le doublement) et orientées à stimuler des investissements privés qui ne créent pas nécessairement des nouveaux emplois.

b) en attendant de dégager les ressources nécessaires au lancement d'un véritable plan européen de développement, sur la base des recommandations du Rapport Monti et des propositions contenues dans le document de la Commission européenne sur les ressources propres, l'UE devrait mettre en place **une indemnité européenne d'assurance-chômage, déjà préconisée dans le « rapport des quatre Présidents »**

et dans les documents de réflexion de la Commission, qui soit perçue par les citoyens européens bénéficiaires comme une contribution directe de l'UE. Une telle indemnité permettrait aux pays de l'Union davantage frappés par un taux élevé de chômage, surtout parmi les jeunes, de réduire les effets négatifs d'une telle situation. Les études effectuées à cet égard démontrent qu'un tel mécanisme pourrait fonctionner sans que son coût financier soit supporté par les pays plus « vertueux » de l'Union sur le plan fiscal.

c) de manière alternative ou complémentaire à l'indemnité européenne d'assurance-chômage, la Commission européenne a manifesté l'intention de proposer la création d'un **Fonds européen de solidarité ou « Rainy Days Fund » destiné à financer les plans nationaux de réforme économique et à contrecarrer les chocs économiques asymétriques** qui peuvent frapper de manière inégale les pays de l'Union dans une période de crise économique. Un mécanisme semblable a été proposé par le Parlement européen dans son rapport « Bøge-Berès » adopté en février dernier.

d) enfin, les institutions de l'Union devraient **examiner la possibilité d'introduire, dans le cadre des dispositions du Traité relatives à la lutte contre l'exclusion sociale (article 153 TFUE) un revenu minimum d'inclusion**, en fonction de critères objectifs et de comportements actifs des bénéficiaires. Une telle mesure pourrait être financée soit par le budget européen, sur une ligne dûment prévue et dotée de ressources suffisantes, soit par les budgets nationaux, à condition d'exempter de telles dépenses du respect de la règle du 3 % du Pacte de Stabilité.

Certains analystes du processus d'intégration européenne pourraient, certes, faire valoir que difficilement l'Allemagne pourrait souscrire à des mécanismes financiers ayant des effets de redistribution des ressources des pays « vertueux » du Nord de l'Europe vers les pays moins « fiables » du Sud de l'Europe. Toutefois, cette opposition de principe pourrait être surmontée par l'instauration parallèle de mécanismes de contrôle par lesquels les pays potentiellement bénéficiaires de ces mesures s'engageraient à mettre en œuvre des réformes économiques au plan national permettant une convergence accrue au sein de l'Union économique et monétaire (par exemple en souscrivant un « Code de convergence » économique tel que préconisé par les rapports récemment approuvés par le Parlement européen). Par ailleurs, l'on voit mal comment l'Allemagne pourrait accepter la création d'un budget autonome et additionnel pour la zone Euro dans le cadre d'une prochaine révision des Traités si elle n'acceptait pas la création d'un mécanisme financier sur la base des Traités actuels en contrepartie d'un effort supplémentaire de convergence économique de la part des pays potentiellement bénéficiaires des mesures sociales précitées.

La révision des Traités

Des analystes de l'intégration européenne estiment que les récents résultats électoraux dans certains pays de l'Union, davantage favorables aux candidats partisans du processus d'intégration et plutôt défavorables aux partis « populistes » ou contraires à la relance du projet européen, devraient amener les gouvernements à lancer plus rapidement que prévu le processus de révision des Traités. Je ne partage pas ce point de vue pour les raisons suivantes :

a) les négociations pour la conclusion de l'accord de retrait du Royaume-Uni et pour l'établissement de nouvelles relations avec l'UE s'avèrent très complexes et prendront probablement les deux ans prévus par l'article 50 du Traité.

Conduire en même temps les négociations, elles aussi très compliquées, pour la révision des Traités, me paraît très difficile pour ne pas dire exclu. Par ailleurs, le retrait du Royaume-Uni de l'Union exigera lui-même une révision des Traités car l'accord de retrait ne pourra pas en soi entraîner une modification automatique des Traités en vigueur.

b) la révision des Traités devrait comporter nécessairement un renforcement substantiel de la gouvernance de la Zone euro ; ce renforcement, déjà prévu en présence du Royaume-Uni et qui demeure nécessaire en tout état de cause, risque d'apparaître comme pénalisant les pays dits « pré-ins » qui ne disposent pas encore de la monnaie unique mais qui voudraient y adhérer dans les prochaines années ; par ailleurs, les pays « pré-ins » sont en partie les mêmes (groupe de Visegrad) qui ont voulu édulcorer le texte de la Déclaration de Rome sur l'Europe à plusieurs vitesses au profit d'un rappel plus anodin du système des coopérations renforcées déjà prévu par les Traités en vigueur.

c) une révision prématurée des Traités risque toujours d'être rejetée dans l'une ou l'autre consultation référendaire en raison de la désaffection des citoyens à l'égard d'un projet européen jugé trop fondé sur une politique d'austérité et trop peu sur la croissance et la lutte contre le chômage. L'UE doit d'abord prouver à ses citoyens sa capacité à prendre des mesures de solidarité, notamment dans le domaine social, telles que esquissées ci-dessus, qui permettraient à l'opinion publique européenne de mesurer la valeur ajoutée du projet européen et sa contribution à une plus grande cohésion économique et sociale de ses États membres.

Par ailleurs, le nouveau Président français a indiqué dans sa campagne électorale son intention de convoquer des « conventions citoyennes » au cours de l'année 2018 afin d'associer davantage les citoyens européens à la relance du projet européen. Ce n'est probablement pas un hasard que cette période corresponde à celle prévue pour la conclusion de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union.

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union

Plusieurs analystes de l'intégration européenne ont estimé à juste titre que l'instrument référendaire n'est pas le plus idoine pour s'exprimer sur des questions complexes comme la ratification d'un Traité international ou sur la sortie ou le maintien d'un pays au sein de l'UE. Ce n'est pas par hasard que dans certains pays de l'UE (tels que l'Allemagne, la Belgique et l'Italie) il est interdit par la Constitution d'organiser des référenda pour la ratification de Traités internationaux. En effet, alors que les citoyens peuvent se prononcer valablement sur des choix de société relativement simples (tels que l'avortement ou les unions civiles), ils ne disposent pas de tous les outils nécessaires à vérifier les affirmations prononcées par les leaders politiques au cours d'une campagne référendaire. Il suffit de rappeler à cet égard que, lors du référendum français de 2005 sur la ratification du Traité constitutionnel, les partisans du non avaient affirmé de manière péremptoire que le rejet du Traité aurait empêché l'adoption de la directive dite « Bolkestein » sur la libre prestation des services au sein de l'Union (alors que la directive en question a été régulièrement adoptée une année après car elle était fondée sur les dispositions des Traités en vigueur et non pas sur le Traité constitutionnel). De la même manière, les partisans du Brexit ont fait pendant la campagne électorale des affirmations sur les conséquences financières de la sortie du Royaume-Uni de l'UE – telles que l'épargne d'environ 350 millions de sterlines par semaine au profit du

service sanitaire britannique – dont ils ont reconnu par la suite le caractère mensonger.

D'autre part, les défenseurs du « Remain » n'ont pas su (ou n'ont pas voulu) expliquer aux citoyens britanniques les risques pour le Royaume-Uni de devoir accepter la libre circulation des personnes en échange du maintien du libre accès au Marché unique (alors que l'accord du 19 février 2016 aurait permis au Royaume-Uni de restreindre les bénéfices du « welfare » britannique aux migrants communautaires pendant une période de sept ans). De même, les leaders politiques britanniques n'ont pas indiqué à leurs citoyens le risque que le Royaume-Uni continue de contribuer financièrement au budget de l'UE, en échange du maintien du libre accès au marché unique (tout comme a accepté la Norvège) sans disposer d'aucun « rebate » sur sa contribution financière, alors que le Royaume-Uni dispose d'un tel « rebate » depuis plus de 30 ans sur la base des règles actuelles de l'UE.

Ce qui précède explique probablement pourquoi le gouvernement britannique de Theresa May a choisi initialement l'approche négociative d'un « hard Brexit » dans laquelle le Royaume-Uni renoncerait aux bénéfices de l'accès libre au marché unique européen afin de ne pas être obligé à maintenir la libre circulation des personnes et à payer une contribution financière ad hoc au budget européen. Toutefois, après le résultat insatisfaisant pour le gouvernement de Theresa May des élections anticipées du 10 juin dernier, les autorités britanniques semblent davantage orientées vers la conclusion d'un accord qu'on pourrait qualifier de « soft Brexit » car il permettrait au Royaume-Uni de conserver certains avantages d'une union douanière et d'un accès au Marché unique en échange de concessions réciproques sur les droits des citoyens communautaires au Royaume-Uni et sur la facture financière du retrait.

Certains analystes de l'intégration européenne ont fait valoir que la procédure de retrait du Royaume-Uni est juridiquement réversible et que, par conséquent, le gouvernement britannique pourrait décider de renoncer à sa décision de se retirer de l'Union au vu, par exemple, d'un résultat négatif de ses négociations avec l'UE. Cette possibilité existante au plan juridique – quoique contestée par certains analystes – aurait sans doute des répercussions politiques internes au Royaume-Uni car elle serait considérée comme un déni de démocratie. Il faudrait à tout le moins – comme le préconise Tony Blair – un changement de gouvernement à la suite de nouvelles élections et un nouveau référendum qui contredise le précédent.

Une telle situation risquerait cependant de se heurter à une volonté des autres États membres de considérer le retrait britannique comme acquis. Les gouvernements des pays de l'UE pourraient ne pas vouloir renégocier à nouveau le statut particulier dont le Royaume-Uni a bénéficié au sein de l'Union (avec ses clauses dérogatoires et d'« opting-out ») et, surtout, ne pas compliquer les négociations à venir sur le nouveau cadre financier de l'Union après 2020 et sur la future révision des Traités qui seraient rendues plus difficiles en présence d'un possible veto britannique. D'ailleurs, les gouvernements des 27 pays ont déjà exclu la possibilité de renégocier les termes de l'accord du 17 février 2016 en cas de maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union. Les positions négociatives de départ de l'UE et du gouvernement britannique pour la conclusion de l'accord de retrait apparaissent pour le moment très lointaines, comme il est normal au début d'une négociation. Les questions les plus sensibles sont les suivantes :

a) le montant de la contribution financière à payer par le Royaume-Uni pour liquider l'ensemble des engagements

souscrits jusqu'à la fin de l'actuel cadre financier pluriannuel au titre de la participation aux différents programmes et Fonds de l'UE (ce qu'on appelle le « divorce bill ») ; après la troisième séance de négociation, la presse britannique a fait état d'un accord « secret » portant sur un montant de 50 milliards d'euros mais aucune confirmation de cet accord n'a été obtenue ;

b) le statut juridique dont bénéficieraient à l'avenir les citoyens communautaires actuellement résidents au Royaume-Uni et, surtout, les citoyens communautaires (travailleurs et étudiants) qui voudraient se rendre au Royaume-Uni après la Brexit. En juin dernier, Theresa May avait annoncé que les trois millions de citoyens européens résidents au Royaume-Uni depuis cinq ans auraient pu y rester à condition que le même traitement s'applique aux citoyens britanniques résidents dans l'UE et que la Cour de justice européenne n'ait pas de compétence sur leurs droits après la Brexit. En revanche, un document britannique dévoilé par la presse laisse entrevoir de lourdes restrictions à la libre circulation de nouveaux citoyens européens au Royaume-Uni après mars 2019. Le gouvernement semble vouloir imposer un régime de visas de deux à cinq ans pour les nouveaux citoyens communautaires désireux de travailler au Royaume-Uni, régime qui pénaliserait surtout les travailleurs moins qualifiés ainsi que les étudiants. Un régime restrictif s'appliquerait aussi aux regroupements familiaux.

c) le régime applicable à la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. À l'heure actuelle il n'y a pas de frontière physique entre les deux Irlandes en vertu des accords dénommés du Vendredi Saint qui ont assuré la normalisation de la vie quotidienne des habitants de la zone de frontière concernée.

Le nœud du problème est celui d'éviter le rétablissement d'une frontière physique entre les deux Irlandes, même en présence de politiques commerciales et douanières différentes, ce qui risque de poser des sérieux problèmes en matière de contrôles sur les importations et exportations.

d) le futur régime commercial applicable aux biens échangés entre les deux parties. En vertu des directives de négociation données à la Commission, ce problème relatif aux relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni devrait être négocié dans une deuxième phase après que l'UE ait obtenu des garanties suffisantes pour un accord sur les trois premières questions précitées. Toutefois le gouvernement britannique a déjà publié un document dénommé « Future customs arrangements » dans lequel il propose de négocier une nouvelle union douanière entre l'UE et le Royaume-Uni pendant une période intérimaire limitée dans le temps, tout en acquérant le droit de conclure en même temps des accords commerciaux bilatéraux avec les principaux partenaires dans le monde (droit actuellement inexistant car l'UE dispose d'une compétence commerciale exclusive). Cette proposition britannique semble négliger

un adage populaire qui remonte au XV^{ème} siècle selon lequel « you can't have your cake and eat it too » (en français on dirait « l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, ainsi que le sourire de la fermière »).

Ce bref rappel des principaux problèmes qui sont apparus dans les négociations en cours montre bien la difficulté d'aboutir à un accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni d'ici octobre 2018 (délai nécessaire pour permettre aux deux parties de valider le résultat des négociations avant le 29 mars 2019). Toutefois, un échec des négociations ne serait dans l'intérêt ni de l'UE ni du Royaume-Uni car, d'une part, le retrait britannique deviendrait automatique à l'issue des deux ans prévus par l'article 50 du Traité – sauf prorogation de ce délai – (sans que l'UE ait pu récupérer la totalité de la facture financière) et, d'autre part, le Royaume-Uni se verrait imposer le régime commercial d'un pays tiers et l'exclusion du marché unique, ce qui ne correspondrait pas à ses véritables intérêts économiques.

Some Silver Lining: an Exercise in Political Fiction

Catherine Monfort

Member of UEF Groupe Europe de l'UEF – Brussels
Article publié initialement par *The Federalist Debate* - Turin

The word "Brexit" (for "British exit", that is to say, the British referendum on June 23 on the United Kingdom leaving the European Union) has resounded on the airwaves and on the screens for many months. Among the issues of no small import is the fate of the many Europeans who are residents in the United Kingdom and the many Britons residing in another Member State. They are said to 200,000, including 69,000 pensioners living in France alone while 160,000 French people live in the UK (Politico, July 9, 2016, page 6). Europeans residing in England in particular could be directly affected by the restrictions of visa and travel which were agreed at the European Summit on 19 February 2016 between the United Kingdom and the European Union, ie they would cease to be eligible to the British social system for up to 7 years

though they continue to contribute. The point is significant because other Member States could decide to apply the principle of (negative) reciprocity in respect of their British migrants.

Another case in point is the situation of British expatriates who would be deprived of European citizenship after the withdrawal of the United Kingdom from the European Union. Some are already engaged in an analysis of the situation of European officials of British origin: from the statutory point of view, they are very likely to hold acquired rights, notably on pensions in the specific system they have paid for as employees of an EU institution. From another point of view, their situation seems to be problematic under the same status of EU officials and other EU staff. The status states that one must be a "national of a Member

State" and therefore a European citizen (Article 28 of the Statute) in order to qualify for the EU public service: the UK once out of the EU, UK nationals could therefore no longer be entitled to hold office in the EU institutions.



There are of course pragmatic solutions available for these expatriates, such as applying for the citizenship of another Member State, a phenomenon that seems to have recently gained momentum among the British population residing outside their country of origin, particularly among European officials. Even if it means impacting their civic and emotional attachment to the country of origin.

Another lead cannot be dismissed lightly. That would be to maintain European citizenship to the benefit of these EU officials of British origin so that they continue to enjoy the rights and obligations which they enjoyed until the withdrawal of their country from the European Union. Admittedly, "EU citizenship is additional to the citizenship [of a Member State] and does not replace it" (Article 20 of the Treaty on the Functioning of the EU), but there is virtue in necessity; it would be quite strange in a homogeneous population - professionally speaking - to allow European and non-European citizens to be EU officials in breach of the principle of equal treatment. One can even imagine that some civil servants (whom I do not approve) would resent elbowing foreign nationals holding an equal statutory treatment in their service. How could then other non-EU citizens be denied access to the

European civil service? Pandora's box would be opened. And in particular, this would be breaking the bond between citizenship and access to public office, a bond which has existed since the end of the *Ancien Regime* and is enshrined in the Declaration of the Rights of Man and of the Citizen.

However creative, the solution of a European citizenship detached from national citizenship would in any event raise the profile of our daily reality, that of European citizenship which has been so far condemned to remain in the shadow of national citizenships ("subsidiary"). And it would heighten its inclusive and unifying character in respect of all who happily enjoy freedom of movement and settlement, the protection of the Charter of fundamental rights, the protection of the Court of Justice and numerous civil rights and policies granted by the Treaty (see Articles 18 to 15 TFEU). European citizenship also granting automatic access to the social health and pension services in the Member State of residence, whether they are nationals or not.

The result, a new category of European citizens at once nationals of a third country (or partner state) but linked to the EU by their individual will solemnly expressed. Another advantage for this category would be preserving the rights and obligations linked to their functions under the Statute which they entered on their merit through open competitions. The personal will would supplement the rupture that resulted from an act of sovereignty that eludes them.

This refurbished version of European citizenship could foreshadow a "European house" for the victims of historical contingencies, a relatively minor grievance in this case, but more traumatic one for all stateless individuals. For the latter, having no obligation of independence vis-à-vis Member States as is constitutive of the EU official status, European citizenship as such offers the many safeguards that apply in all Member States (except derogation as, precisely, in the UK). We must press forward in thinking about this access to European citizenship decoupled from original citizenship, as an alternative or an addition to the concept of citizenship in the country of residence. Food for thought, like any exercise in political fiction.

Pourquoi l'Union a besoin d'un noyau politique ?

Dusan Sidjanski

Président d'honneur du Centre européen de la culture de Genève
Conseiller spécial du Président de la Commission européenne (2004-2014)

Article publié initialement en anglais par *The Federalist Debate* – Turin



L'Europe dans le tourbillon du monde

Après une période de l'hégémonie de la « superpuissance américaine », le monde bascule dans une nouvelle distribution multipolaire des pouvoirs. L'univers de la civilisation de haute technologie subit une double tension : l'attraction de la mondialisation sous l'effet de la révolution technologique et la réaction contre la mondialisation du singulier culturel, national et régional. En parallèle, on assiste à l'émergence de nouvelles superpuissances telles la Chine, l'Inde, le Japon, le Brésil, ainsi qu'au retour d'une Russie qui repart à la conquête de sa place de grande puissance qu'elle avait perdue après l'éclatement de l'Union soviétique. D'où son intervention militaire en Géorgie, suivie de la projection de ses forces aériennes en Syrie, ainsi que sa récupération de la Crimée et sa participation à la guerre civile en Ukraine.

Tous les moyens semblent bons contre la marginalisation que les États-Unis cherchent à lui imposer en l'excluant du groupe des huit, en renforçant leur présence dans les pays voisins.

Complémentarité franco-allemande

Des conflits régionaux se multiplient depuis l'invasion de l'Irak dont la France et l'Allemagne se sont abstenues. Le monde entre dans une phase chaotique où la force s'impose au droit. Quel rôle incombe à l'Union européenne (UE), grande puissance économique mais toujours sans une souveraineté politique partagée ? Après le Brexit, la France demeure la seule puissance dotée de pouvoirs régaliens qui font défaut à l'Allemagne, grande puissance économique. Deux États membres complémentaires destinés à assumer le rôle de moteur de l'Union. La France dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité, d'une force de dissuasion nucléaire et des forces conventionnelles, à ce titre elle a le leadership en matière de défense. A son tour, l'Allemagne domine l'économie européenne et exerce le rôle prépondérant au sein de la Zone euro. En mettant leurs capacités en commun, le couple franco-allemand constituerait un pôle d'attraction au sein de la Zone euro comme dans l'Union des 27. Or, chacun semble se complaire dans l'exercice unilatéral de son pouvoir. La France s'engage militairement au Mali sans consultation préalable tout en demandant ensuite le soutien de l'Union.

En matière de migration, l'Allemagne signe un accord avec la Turquie qu'elle fait entériner par l'Union divisée sur la question des migrants, tout en l'exposant à la merci du Président turc.

Équilibre entre liberté et sécurité

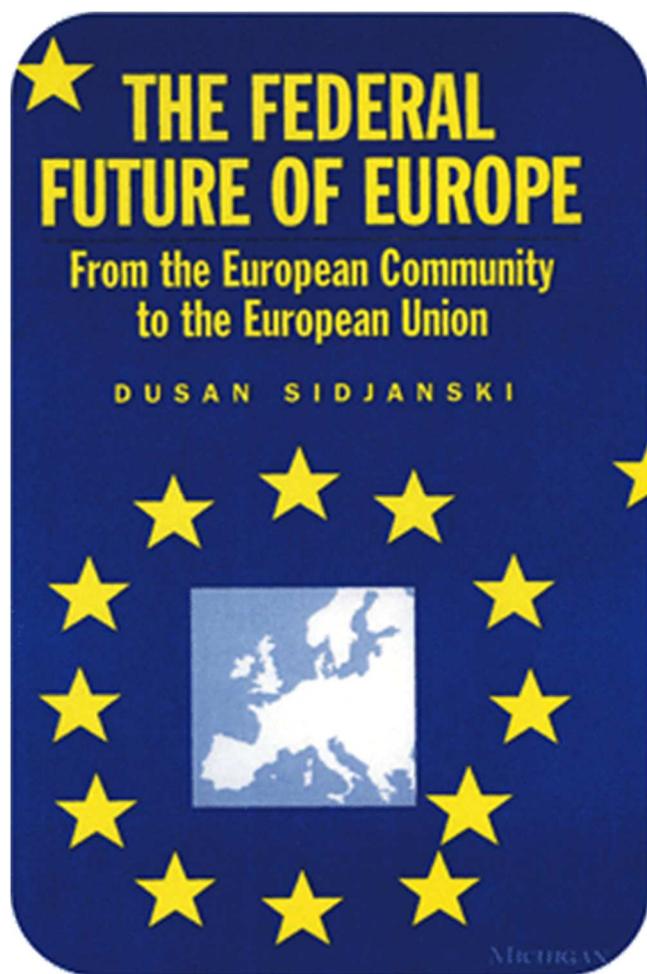
La menace extérieure prend aussi la forme d'une « guerre des civilisations et des religions » visant à légitimer les attaques terroristes contre l'Europe attribuées à Daesh et à d'autres groupes islamistes. Les printemps arabes comme l'intervention de la Grande Bretagne et de la France en Lybie contribuent à la déstabilisation de la région et à l'explosion de conflits qui sont à l'origine des vagues de réfugiés. Ces conflits croisés s'intensifient avec l'utilisation des moyens de haute technologie de communication et d'armements, y compris des plus sophistiqués. Dans ce monde chaotique et incertain, le Président imprévisible des États-Unis ne fait qu'ajouter au risque d'une conflagration.

Face aux dangers devant les attentats perpétrés par les djihadistes, l'Union a créé un fichier commun des voyageurs en Europe - Passenger Name Record (PNR) - et dispose d'un système de contrôle et d'échange d'informations dans l'espace Schengen qu'elle cherche à perfectionner. Quant au mandat d'arrêt européen, il a été utilisé par la France, de même que la coopération Europol et Eurojust qui regroupent des procureurs, juges et officiers de police expérimentés et autorisent la formation d'équipes d'enquêteurs communes dont un exemple est fourni par l'équipe franco-belge. A cette fin, la Commission européenne a imposé le contrôle des plateformes sur internet de monnaies virtuelles, la fin de l'anonymat des cartes prépayées et plus d'efficacité entre les cellules de renseignements. Cette situation illustre la complexité et la dimension européenne, voire mondiale en matière de sécurité. Ce qui soulève dans les régimes démocratiques la question de l'équilibre entre liberté et sécurité, d'autant que l'Europe est souvent en état d'alerte.

Par ailleurs, les actions ambiguës de certains États de la région soutiennent en secret l'État islamique qui, de surcroît, a accès aux géants de l'internet. La lutte contre le fanatisme islamiste ne repose pas uniquement sur les moyens sécuritaires mais nécessite un long apprentissage, dès les premières années de la vie, du respect mutuel des personnes sans discrimination, de la pratique démocratique des débats et du dialogue des cultures à tous les niveaux, à l'interne comme à l'externe. Et aussi le respect des diverses croyances et la reconnaissance des personnes. D'ailleurs ce sont des valeurs de la plupart des religions qui portent dans leurs cœurs le message de la paix. La lutte contre les réseaux de recrutement de kamikazes et les prêcheurs de guerre contre notre civilisation, demande une large mobilisation des peuples et des individus, des idées et des projets : depuis l'Union et ses États, jusqu'aux régions et communes.

Le pluralisme d'idées, de partis et de médias dans le respect de nos valeurs et nos principes démocratiques fait partie de notre héritage européen que tout nouveau venu est appelé à vivre dans le quotidien si l'Europe veut maîtriser les flux de migrants dont elle a besoin. Cette conception est aussi le

meilleur remède contre les courants extrémistes, nationalistes et populistes, qui forment des menaces insensibles et brutales qui rongent le tissu culturel de l'Europe. Un projet de civilisation que porte l'UE dans ses Chartes fondamentales et qu'elle est appelée à mettre en œuvre et à faire respecter pour assurer l'avenir ouvert de notre Cap d'Asie.



Relations avec la Russie

Que devient le rôle de l'UE dans cette situation qui risque d'échapper à tout contrôle ? Divisée et fragilisée, l'Union est-elle capable de faire entendre son message de paix et de dialogue des cultures ? Le moment n'est-il pas venu de renforcer l'Union pour la rendre capable de répondre aux multiples dangers qui la guettent ? Et pour protéger ses citoyens contre la crainte des migrants et des terroristes qui incitent au repli sur soi, au rétablissement des frontières et à l'édification de murs de protection.

Dans cette perspective, le problème qui demande à être revisité est la politique de l'Union à l'égard de la Russie. Dans les années 1990, le Président Mitterrand a proposé une confédération entre l'UE et la Russie, très motivée à se rapprocher de l'Union. Ce projet n'a pas eu de suite en raison de l'opposition des pays récemment libérés de l'emprise communiste, mais qui en portent encore des traces durables. Quelle position adopter face à la Russie, voisin géographique qui partage la culture européenne fondée sur l'héritage de la Grèce antique, de Rome et du christianisme ? En 2008, la Commission crée le Partenariat oriental sans la participation de la Russie, laquelle aurait pu apporter, ensemble avec l'UE, sa garantie au bon fonctionnement du Partenariat. Dans un ordre mondial déstabilisé par l'inconnu Trump, ne serait-il pas

sage de chercher à reconstruire des relations pacifiques et sûres avec le voisinage de l'Union et notamment avec la Russie ?

Défense européenne et politique extérieure

Dans le monde plein de dangers imprévisibles, l'Union qui est une grande puissance économique et un foyer culturel créatif souffre d'un manque de défense européenne et de politique extérieure. Les propositions se suivent mais demeurent à l'état de projets. Aussi les hauts responsables italiens ont-ils invité les États membres qui le veulent à créer un « Schengen de la défense européenne ». La France n'est pas en reste d'autant qu'elle est, en tant que première puissance en Europe, destinée à porter ce projet en commun avec l'Allemagne et l'Italie. Ici, la leçon de la CED est à rappeler, de même que le principe démocratique selon lequel le pouvoir civil dirige et contrôle le pouvoir militaire. La démarche qui inverse cette logique démocratique est à bannir.

Noyau d'une Union politique européenne

Comme pour les autres matières faisant partie de pouvoirs souverains, il est urgent et indispensable de commencer par mettre en place un noyau d'Union politique comprenant un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire au sein de l'UE et au cœur de la Zone euro – en recourant de préférence à la coopération renforcée et en s'appuyant sur les institutions existantes mais dans leur dimension correspondant au noyau d'Union politique.

C'est d'autant plus nécessaire qu'une défense européenne est destinée à suivre une stratégie générale et cohérente définie par une Autorité politique en matière de relations extérieures, de défense et de sécurité, comme de politique migratoire. Cette approche de stratégie globale, donc politique, déterminera le mode de coopération avec l'OTAN, dont le confort qu'il procurait à ses membres est remis en question. C'est ce que laisse entendre le Président de la puissance qui en assure le leadership et la domination. L'Union politique serait de ce fait confrontée au dilemme d'une politique de défense et d'alliance autonome, ou d'un alignement sur les États-Unis et l'OTAN qui s'est avéré à plusieurs occasions contraire à l'intérêt de l'UE. Ce sont des choix qui dépassent de toute évidence les compétences et les capacités de l'UE et qui relèvent d'une Autorité politique dont sera doté le noyau d'Union politique.

Le partage des souverainetés soulèvera de nombreuses interrogations qui sont passées souvent sous silence. Faudrait-il envisager que le noyau de l'Union politique soit consulté avant des prises de positions de la France en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, voire envisager une représentation de l'Union politique en accord avec sa stratégie générale des relations extérieures ? Et quid de la force de dissuasion nucléaire que seule la France possède à la suite du Brexit ? L'expérience de la CED revient en mémoire comme un avertissement à l'égard de l'opposition de de Gaulle à l'armée européenne, qui a eu des effets inverses à ceux résultant de l'échec de la CED. En effet, à l'encontre de son objectif d'empêcher le réarmement de l'Allemagne fédérale, le rejet d'une armée européenne a eu pour conséquence la renaissance d'une armée allemande autonome. Dans la situation présente, il n'est pas absurde d'envisager une croissance rapide de l'armée allemande, voire une défense nucléaire que confirme le débat discret qui semble se dérouler dans certains cercles en Allemagne.

Dans cette hypothèse, quelle serait la position de la France et d'autres membres de l'Union politique ? Va-t-elle proposer

d'élargir sa protection nucléaire à la disposition de l'Union politique et de la défense européenne ou, au contraire, s'efforcerait-elle de faire obstacle au projet éventuel de l'Allemagne ? Ce sont des questions qui sortent de l'orbite de l'UE et qui interpellent les hauts responsables de l'Union politique. Quel sera le choix déterminant de la France, compte tenu des stratégies des deux superpuissances nucléaires, les États-Unis et la Russie, ainsi que des agissements imprévisibles d'autres États dotés d'armes nucléaires opérationnelles comme la Corée du Nord ?

Survie de l'euro

La future Union politique est la clé de la réussite de l'Union monétaire. C'est l'affirmation de la Bundesbank en 1992¹⁵. Suit le projet de « noyau dur » de Lamers et Schaüble de 1994 prévoyant un gouvernement et des pouvoirs régaliens dont fait partie la monnaie. En effet, l'histoire ne connaît pas de monnaie unique sans pouvoir souverain. Or, l'euro vit à crédit grâce à la BCE, alors que seul un noyau politique est en mesure d'assurer la pérennité de l'euro. Cette situation est inquiétante, d'autant que la fin de l'euro porterait un coup mortel à l'Union européenne.

Tombé longtemps dans l'oubli, le « projet Schaüble » revient dans l'actualité avec la crise financière importée des États-Unis en 2008, muée en crise économique, sociale, déstabilisant les sociétés et leurs systèmes politiques. En témoignent les dérives autoritaires en Hongrie et en Pologne. De surcroît, les menaces s'accumulent : effets de l'austérité sur le chômage, la paupérisation et la dépression qui provoquent des poussées des nationalismes, soutenus par une vague populiste, voire extrémiste et anti-européenne. L'image de l'UE est ternie aux yeux de ses citoyens.¹⁶ Or, le recours d'au moins 9 membres de la Zone euro à la clause de la coopération renforcée permettrait de surcroît de doter la Zone euro d'une dimension sociale ainsi que d'élargir les compétences de la Banque centrale européenne pour lui permettre de soutenir avec force la croissance et l'emploi. De cette façon, elle serait en mesure de donner une impulsion à l'union économique, aux grands travaux communs financés par les eurobonds, tout en entraînant dans sa dynamique l'ensemble des 27. La Zone euro est appelée à donner cette impulsion à l'économie de l'UE et à soutenir solidairement les économies les plus fragiles. De la sorte, l'Union retrouverait grâce auprès des citoyens européens en démontrant sa capacité à honorer ses promesses et à respecter les valeurs fondamentales.

Il est temps d'admettre que l'UE a un urgent besoin d'un noyau dynamique au sein de la Zone euro, doté de pouvoirs régaliens afin de redonner l'élan vital susceptible d'entraîner dans son sillage d'autres membres. A cette fin, le traité de Lisbonne a prévu « la coopération renforcée » qui permet la

création d'un noyau politique d'avant-garde capable de riposter au faisceau de menaces et d'assurer la survie de l'euro. Intégré dans l'Union, ce noyau utiliserait les mêmes structures réduites à la dimension des 19 : un Conseil européen, un Conseil des Ministres et surtout un Exécutif et la BCE, une Commission des 19 au sein du Parlement européen et une Chambre de la Cour. De plus, il disposerait des pouvoirs régaliens, et ses décisions seraient prises selon la méthode communautaire à la majorité qualifiée dans les domaines monétaire et économique, mais aussi concernant des relations extérieures, de sécurité et de défense, ou concernant les flux migratoires. Cet Acte décisif permettrait d'assurer la survie de l'euro grâce à la mise en place des unions fiscales et bancaires, d'un budget propre de 3% du PIB. Ainsi la dynamique insufflée par ce noyau redonnerait l'impulsion à l'ensemble des 27 en leur redonnant confiance et espoir.

Il est temps de porter remède à la maladie infantile de l'Union qui depuis l'échec de la CED n'a pu se doter d'un projet politique alors qu'à présent le politique a pris le pas sur le tout économique. C'est au prix de cette relance que l'Union européenne retrouvera son rôle de phare de la démocratie dans notre monde globalement déstabilisé. C'est l'attente des peuples européens de la réunion à Rome.

Rôle de l'éducation et de la culture

Ces défis existentiels nous incitent à réfléchir au rôle de la culture et de l'éducation européennes. La première est le fondement de l'Union européenne qui englobe, tel que défini par Denis de Rougemont, l'ensemble de l'héritage et des créations des Européens : philosophie, religions, arts, au même titre que l'organisation des communautés politiques, l'éducation, la science et la technologie, les valeurs et les principes communs. La culture européenne est à la fois commune et diversifiée, caractéristique qui appelle une forme fédérative, soit un foyer central responsable des principaux domaines régaliens et la participation des États, des régions et des citoyens à la prise de décision en mode démocratique. Cette projection à long terme nécessite de s'appuyer sur un Erasmus élargi, mais surtout sur une éducation civique européenne généralisée, comprenant une histoire et une géographie dans la vision européenne, l'initiation aux valeurs et principes et au respect de notre environnement, comme au destin partagé par tous les habitants de la planète exposée à de nombreux dangers d'un monde globalisé menacé par des inégalités. Autant de questions qui s'imposent à nous et aux générations futures. Le choix de l'Europe est crucial entre sursaut ou effondrement de l'UE.

¹⁵ *Monthly Report of the Deutsche Bundesbank*, février 1992.

¹⁶ Cf. *L'Eurobaromètre* n° 86, automne 2016.

« État de l'Union 2017 », le parti de la démocratie européenne et celui du mouvement Pour une Europe unitaire, stratégique et démocratique

Catherine Vieilledent

Membre du Groupe Europe de l'UEF - Bruxelles



Ce 13 septembre à Strasbourg, devant les eurodéputés réunis dans l'hémicycle, Jean Claude Juncker a donné sa vision et ses priorités pour l'Union européenne (UE). Une vision qui se veut stratégique, unitaire et démocratique et qui vise à mettre l'Europe en état de saisir la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre à elle d'ici mi-2019.

Tout le monde ne sera pas convaincu par le bilan qui est dressé de l'économie européenne. Depuis 2015, l'UE sort effectivement lentement de la « multicrise » et retrouve peu à peu le chemin de la croissance (1,8% peut-être en 2017) mais la zone euro continue à souffrir d'un différentiel négatif : le taux de croissance attendu y est de 1,6% en 2017 avec un taux de chômage élevé de 9,6%. Les fractures laissées par dix années de gestion de crise sont profondes: la persistance d'un chômage élevé dans certains pays ou certaines régions, une concurrence fiscale et sociale continue qui appauvrit les États, l'accumulation des excédents au nord, des déficits au Sud, etc. Le président Juncker relève que la Commission a fait une application intelligente du pacte de stabilité et de croissance mais rien ne garantit que les inégalités et les déséquilibres seront corrigés, que les menaces pesant sur les systèmes sociaux seront levées à la faveur de la réforme des finances publiques et qu'un consensus fort émergera entre les gouvernements nationaux pour relancer l'investissement et dynamiser le moteur de la redistribution.

Pour l'heure, ne boudons pas notre plaisir : le Président s'était engagé en 2016 sur un ordre du jour positif, celui d'une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend. Force est d'observer qu'il a suivi cette ligne en annonçant des mesures pour une Europe plus ambitieuse dans la lutte contre le réchauffement climatique, la cybercriminalité, la maîtrise des flux migratoires et des détachements de travailleurs. Et en appelant à un compromis sur les propositions de la Commission relatives au contrôle des détachements de travailleurs et de système d'asile commun. Et il a invité aussi les États membres à s'accorder sur le pilier européen des droits sociaux avant le sommet prévu en novembre à Gothenburg.

Et c'est d'une Europe plus soucieuse de ses intérêts stratégiques dans le monde qu'a parlé le Président, en

renouvelant le vocabulaire de la politique commerciale, un peu comme l'avait fait le président français : « Nous ne sommes pas des partisans naïfs du libre-échange », a-t-il promis tout en rappelant que le principe de la réciprocité prévaut dans les accords commerciaux. Il y aura donc un examen des investissements directs étrangers. En réponse aux préoccupations des citoyens et des associations, il a souligné la nécessité d'une plus grande transparence dans les négociations – en particulier du Conseil – et proposé de réorienter la politique commerciale vers le portage des normes environnementales, sociales et commerciales européennes, ce qui répond clairement aux critiques adressées aux TTIP et au CETA. Comme pour confirmer que l'ambition est bien là, outre le nouveau partenariat tout juste conclu avec le Japon, le Président s'est engagé à conclure d'ici fin 2017 des accords avec le Mexique et les pays d'Amérique du Sud.

L'appel à une nouvelle stratégie de politique industrielle est une autre dimension mobilisatrice et importante de ce discours. Il passe par une critique expresse de l'industrie automobile européenne qui a non seulement trompé les consommateurs (scandale diesel) mais qui tarde à innover dans les technologies propres de l'avenir. L'agenda numérique est lui aussi ambitieux, même si certains s'étonneront qu'il faille une nouvelle agence européenne pour la cybersécurité, et on sait que la Commission a placé la régulation du marché unique numérique tout en haut de ses priorités.

Pas d'Europe Forteresse. C'est un satisfecit qu'a donné le Président Juncker à la gestion des frontières extérieures en rappelant que 1700 garde-côtes et gardes-frontières européens appuient désormais les forces nationales dans les pays exposés du Sud de l'Europe. Même si certains pays font de la résistance, l'Europe dans son ensemble est solidaire tant envers les demandeurs d'asile qu'envers l'Afrique, l'aide aux régions voisines et la création d'une voie légale pour l'immigration constituant des mesures indispensables. Mais il importe de faire beaucoup plus, tant pour la politique du retour que pour l'action humanitaire auprès des migrants dans les centres d'accueil ou de détention en Lybie. L'Europe, selon lui, reste accueillante et c'est ainsi qu'il a ouvert la double perspective d'une entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen et celle de l'intégration des pays de l'Ouest des Balkans.

Ouverture et intégration mais le président Juncker a rappelé le socle de valeurs qui est à la base de l'intégration : la liberté, l'égalité et surtout l'État de droit. Il a ainsi affirmé que « notre Union n'est pas un État, elle est une communauté de droit ». En matière sociale, J.-C. Juncker évoque par exemple la création d'un corps d'inspection du travail détaché, afin de réconcilier libre circulation et justice sociale. Et il a rappelé à l'ordre certains États membres en insistant sur le caractère essentiel de l'État de droit, la nécessité d'une justice indépendante mais aussi l'existence d'une hiérarchie des

normes. Et contre toute attente, il ne s'est pas rallié à la perspective d'une Union à plusieurs vitesses (le scénario 3 du Livre Blanc) mais il a affirmé au contraire une vision résolument unitaire de l'Union dotée de deux poumons, à l'Est et à l'Ouest. Une Union où prévaut partout le principe d'égalité entre les États, les citoyens, les travailleurs et les consommateurs et dont la Commission européenne est garante.

Mais surtout, on est frappé par la vision personnelle du président Juncker sur les grandes réformes politiques. Le Président reprend la ligne du « faire mieux avec moins » (le scénario 4 du Livre blanc !) dont plusieurs responsables européens avaient fait leur mantra, mais c'est pour refuser la multiplication des organes et structures dont l'UE n'est pas avare. Exit l'union à plusieurs vitesses et la géométrie variable pour les politiques européennes. Plutôt qu'un budget et un parlement spécifiques pour l'Eurozone qui complexifieraient la machine communautaire, proposition du président de la République française, il propose un instrument d'assistance technique et financière aux états qui veulent rejoindre l'euro. JC Juncker affirme la vision résolument centripète d'une Europe plus fédérale : un sixième scénario pour l'avenir de l'Europe qui ambitionne de combiner efficacité et audace, avec un Schengen pour tous, un euro pour tous, l'union bancaire et celle de la défense, un socle européen des droits sociaux et qu'il privilégie sur celui des coopérations renforcées dont on comprend qu'il craint qu'elles divisent et fragmentent plus avant. La Commission reste la maison commune des grands et des petits états.

JC Juncker ne veut donc pas ouvrir une réforme des Traités dont on peut s'attendre à ce qu'elle soit longue et lourde. Mais, au nom de l'efficacité, il propose de créer un ministre européen de l'économie et des finances, fonction qui regrouperait le poste de Commissaire en charge des affaires économiques, vice-président de la Commission et Président de l'Eurogroupe. L'enjeu est de démocratiser la gouvernance de la zone euro et d'en assurer le contrôle par le Parlement européen, au lieu des cénacles intergouvernementaux à portes closes comme l'Eurogroupe. Autre audace, il rappelle que les traités permettent d'adopter des décisions à la majorité qualifiée dans les domaines clés comme la fiscalité ou la politique étrangère; ce sont les « passerelles » qui permettent de dépasser l'unanimité, facteur de tous les blocages, mais dont le principe est décidé lui-même à l'unanimité. Le président y fait référence pour l'assiette consolidée commune de l'impôt des sociétés, l'imposition des géants du numérique et pour la taxe sur les transactions financières, trois chantiers

très sensibles et très politiques où la Commission joue un rôle moteur ; pour la TTF par contre, il faut se souvenir que la coopération renforcée décidée en décembre 2011 n'avance pas.

Le président Juncker propose une autre simplification institutionnelle, la fusion des postes de Président de la Commission et de Président du Conseil européen qui est en pointillé depuis le traité de Lisbonne au moins : la présidence du Conseil européen était sans doute une concession faite aux premiers ministres lors des négociations sur le Traité Constitutionnel mais elle a survécu à son échec. L'intérêt d'une telle fusion des présidences serait d'accroître la visibilité et le poids de l'exécutif européen, tout en clarifiant la séparation des pouvoirs au sommet d'une union dont JC Juncker rappelle qu'elle est une Union des états et une Union des citoyens. Mais les incertitudes sont grandes en ce qui concerne son impact sur l'équilibre institutionnel.

Enfin, le président Juncker a solidement souligné l'urgence de mesures de démocratisation de l'Union pour la gouvernance de l'euro et au-delà : outre de nouvelles règles de financement des partis politiques, il a plaidé pour des listes transnationales pour l'élection du PE et a invité les partis politiques à commencer la campagne électorale plus tôt afin d'éviter que les programmes électoraux ne soient à nouveau qu'une juxtaposition des programmes nationaux. Il a rappelé qu'on ne peut revenir sur des avancées démocratiques comme les « têtes de listes » (Spitzenkandidaten) qui ont largement contribué à renforcer la légitimité de l'exécutif européen. Ce faisant, Jean-Claude Juncker invite chacun à se mettre en ordre de combat d'ici la fin de son mandat mi 2019. Et il fait sien l'idée du président Macron d'organiser des conventions démocratiques tout au long de 2018.

Le discours sur l'état de l'Union dessine les contours d'une UE plus intégrée et simplifiée dans son ensemble. Non pas que les visions concurrentes n'existent pas, notamment celle d'une Union à plusieurs vitesses. Mais la vision de JC Juncker, stratégique, unitaire et démocrate, vient nous rappeler que la fenêtre de tir est étroite pour sortir l'Europe de son inertie. D'ici à fin mars 2019, date du rendez-vous qu'il a donné aux Chefs d'état et de gouvernement à Sibiu en Roumanie pour entériner les réformes proposées, les États membres auront dû concilier leurs intérêts et visions divergents. A défaut d'une réforme audacieuse mais en douceur proposé par le président de la Commission, il faudrait alors trouver un autre chemin que plusieurs appellent de leurs vœux, celui de la Convention et de l'ambition constitutionnelle

Démocratiser l'Europe : pour une approche fédéraliste

Pierre Jouvenat

Membre du Comité directeur de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes (74)

La relance du projet européen, la refondation de l'Europe, la démocratie européenne sont à l'ordre du jour. Alors qu'il existe un consensus sur le besoin de donner ou redonner au citoyen l'envie d'Europe, les propositions allant dans ce sens sont nombreuses et souvent divergentes. Faut-il mieux définir les priorités de l'Union pour apporter de vraies réponses aux préoccupations des citoyens ? Rendre aussi son fonctionnement plus lisible, ses décisions plus transparentes ? Faut-il réformer les institutions, voire en créer de nouvelles, plus démocratiques ? Tout nouveau processus de refondation doit-il associer directement les citoyens ? Sans doute tout cela à la fois, mais pas n'importe comment. Et surtout, il faut aller plus loin si l'on veut créer les conditions d'un nouvel acte fondateur.

Quelles institutions démocratiques ?

La question des institutions n'est certes pas la plus importante. On ne peut pas l'éviter pour autant, contrairement à ce que pensent certains faux européistes qui jugent suffisant le recentrage sur des objectifs prioritaires. Car pense-t-on vraiment faire avancer l'Europe sans se départir enfin de la méthode intergouvernementale ? C'est aussi le débat institutionnel qui est aujourd'hui le plus médiatisé, notamment suite au « Projet pour un traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro » (T-Dem)¹⁷, initié par l'économiste Thomas Piketty.

Les nombreuses questions de fond que soulève cette question de la gouvernance de la zone euro, nous oblige à nous y attarder quelque peu. Car elle est centrée sur la création d'une nouvelle Assemblée composée, pour l'essentiel, de représentants des parlements nationaux.

La résistance souverainiste et la réponse fédéraliste

Les promoteurs du T-Dem rejoignent ainsi les souverainistes qui ironisent sur le « grand soir fédéral » et considèrent que seule une plus grande implication des parlements nationaux est à même de donner aux institutions européennes une légitimité démocratique. Les fédéralistes, pourtant bien conscients du caractère *sui generis* de la construction européenne, ne sauraient admettre pour autant toute dérogation au principe selon lequel **les parlements nationaux contrôlent les gouvernements nationaux**, y compris dans leur fonction de représentation au niveau de l'Union, **et le Parlement européen contrôle l'exécutif européen**. Dans une fédération, les institutions non seulement se juxtaposent en respectant la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, mais elles se superposent aussi dans le strict respect des compétences respectives de la fédération et des entités fédérées. Ainsi, si les entités fédérées participent bien *directement* à l'élaboration et aux révisions du pacte fédéral, notamment pour l'attribution des compétences, elles ne participent ensuite qu'*indirectement* à la formation de la volonté de l'Union par le biais de leurs représentants dans l'organisation fédérale. Évoquant les députés européens, Paul Magnette, rare soutien du T-Dem hors de France, avait pourtant relevé que ceux-ci, élus sur une

base nationale, sont peu enclins à agir dans une logique européenne¹⁸. Pourquoi en serait-il autrement des élus nationaux ? Une révision en 2002 de l'Acte électoral européen a rendu incompatible le mandat de parlementaire européen avec celui de parlementaire national. Le T-Dem représenterait un considérable retour en arrière.

Le Traité de Lisbonne fait une large place aux parlements nationaux. En matière législative, ils jouissent de nombreuses prérogatives consultatives, dont ils usent abondamment y compris à travers leur coopération interparlementaire (COSAC). Surtout, ils disposent d'un pouvoir effectif et incontesté de contrôler le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité par la procédure dite du carton orange. Parmi les nombreuses prérogatives relatives à la gouvernance, chaque parlement national peut s'opposer à une modification des politiques internes introduite selon la procédure simplifiée de révision des Traités et dispose d'un droit d'opposition en cas d'utilisation de la « clause passerelle » pour passer de l'unanimité à la majorité qualifiée. On peut bien sûr aller encore plus loin, à condition de ne pas nuire au respect des compétences respectives. Ainsi, le Parlement européen a proposé de donner aux parlements nationaux un carton vert consistant en un droit d'initiative en matière de législation européenne. Mais les parlements nationaux ne peuvent en aucun cas avoir la faculté de statuer en dernier ressort, comme le suggère le T-Dem. Ce serait une véritable déconstruction européenne.

La vraie méthode communautaire

Les fédéralistes soutiennent les trois résolutions sur le futur de l'Union européenne (UE) adoptées le 16 février 2017 par le Parlement européen, celle basée sur le rapport de Guy Verhofstadt étant la plus ambitieuse. Elles recouvrent tous les objectifs du T-Dem, mais proposent, en matière institutionnelle, une simplification et une plus grande efficacité des institutions actuelles plutôt qu'une complexification du système. En résumé, il est proposé de (1) renforcer le rôle du Parlement (droit d'initiative législative, notamment), (2) réformer le Conseil (en faire un « Conseil des États » dont l'organisation et la composition serait simplifiée, les actuelles configurations législatives spécialisées devenant les instances préparatoires d'un Conseil législatif unique intégrant le Conseil européen et l'Eurogroupe) et (3) transformer la Commission en véritable gouvernement européen (taille réduite, poste de Ministre des Finances). Tout cela dans un souci d'optimisation, dans le contexte particulier de l'intégration européenne, de l'équilibre traditionnel et longuement éprouvé du système bicaméral par lequel une chambre basse et une chambre haute co-légifèrent et contrôlent le pouvoir exécutif. Il est aussi proposé, comme le font la plupart des observateurs, que le Parlement se réunisse en « formation euro » pour traiter des questions spécifiques à la zone euro. Pour le Conseil, l'accent est mis non seulement sur la transparence du processus décisionnel, mais aussi sur la préférence qui doit être donnée à la « méthode communautaire

¹⁷ Texte intégral [ici](#) ; une version augmentée est disponible en [librairie](#).

¹⁸ Paul Magnette, *Le régime politique de l'Union européenne*, SciencesPo Les Presses, 2017 [4^e éd.].

» en ayant davantage recours à la « clause passerelle » qui permet de remplacer l'unanimité par la majorité qualifiée.

Les fédéralistes auraient souhaité aller plus loin concernant la chambre haute. Le Rapport Verhofstadt, sans attendre le T-Dem, a proposé qu'il soit composé de représentants des parlements nationaux ou des gouvernements, ou une combinaison des deux. Logique, s'agissant de la chambre haute. Mais comme ceux-ci auraient vraisemblablement un mandat impératif susceptible de perpétuer une forme d'intergouvernementalisme, nous préférons un véritable sénat composé d'élus ayant un mandat représentatif. Ceci afin de le rendre encore plus démocratique et de s'assurer qu'il exerce ses responsabilités dans l'intérêt général européen. Sans nécessairement envisager des élections au suffrage universel direct, comme c'est le cas notamment aux États-Unis et en Suisse, les sénateurs pourraient être élus par les parlements nationaux, ou par des conseils régionaux afin de concrétiser la dimension régionale de l'intégration européenne. Quel que soit le mode choisi, afin de respecter la séparation des pouvoirs européens et nationaux, il est essentiel d'éviter tout cumul de mandats.

La méthode communautaire n'empêche pas le recours à des mécanismes additionnels propres aux relations interétatiques. Il s'agit alors, dans une fédération, d'assurer un minimum de coordination et d'harmonisation dans les domaines relevant de la compétence exclusive des entités fédérées. C'est la dimension horizontale du fédéralisme. Elle doit cependant être totalement séparée des institutions fédérales.¹⁹

Aller au-delà du débat institutionnel

Dans les trois résolutions précitées, le Parlement européen a surtout insisté sur la nécessité d'accroître les compétences de l'Union. Le débat institutionnel à lui seul est vide de substance. **Réformer les institutions sans reconsidérer les compétences respectives n'aurait aucun sens.** A quoi servirait la création d'un poste de ministre des Finances si son titulaire ne devait pas avoir plus d'autorité que l'actuel commissaire aux affaires économiques et monétaires ?

Transfert de souveraineté et démocratie

La question de la répartition et du juste équilibre des compétences entre l'Union et les États membres est donc tout aussi importante, sinon plus, que les institutions. En matière budgétaire et financière, Michel Aglietta et Nicolas Leron ont récemment démontré²⁰ que la gouvernance par les règles de l'UE a pour conséquence de limiter le champ d'action de la puissance publique nationale, sans qu'il existe pour autant une puissance publique européenne qui permettrait de mettre en œuvre des politiques mues par l'intérêt général européen. Par ailleurs, l'introduction de la monnaie unique a provoqué une rupture du lien organique entre le souverain national et la monnaie, alors qu'en raison de l'incomplétude de l'euro les institutions européennes sont incapables de mener les politiques macro-économiques qui s'imposent. Il s'agit donc d'instaurer une « double démocratie » résultant de la dualité entre (1) une Europe dotée de sa propre capacité budgétaire, exercée sous le contrôle démocratique du Parlement européen, et (2) le niveau démocratique des États membres

¹⁹ On peut citer l'exemple des conférences intergouvernementales permanentes (CIGP) qui existent en Allemagne et en Suisse. Les plus connues sont la Conférence des ministres de l'éducation et de la culture (KMK, Allemagne) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP, Suisse), qui à travers des « Staatsverträge » ou

qui recouvrent leur capacité budgétaire sous contrôle des parlements nationaux.

Le Parlement européen a proposé notamment de doter la zone euro d'une capacité budgétaire alimentée par des ressources propres, d'adopter un « code convergence » dans le cadre de la procédure législative ordinaire, d'intégrer le pacte budgétaire (TSCG) et le Mécanisme européen de stabilité dans le cadre juridique de l'Union, de créer un Trésor européen ayant la capacité d'emprunter et un mécanisme de prêteur en dernier ressort, ainsi que beaucoup d'autres mesures destinées à renforcer la gouvernance de la zone euro et de faire de celle-ci une zone monétaire optimale.

Plus généralement, l'Union doit être dotée de compétences nouvelles dans tous les domaines nécessitant une action communautaire : politiques sociales, immigration, sécurité, politique énergétique, protection de l'environnement... De tels transferts de compétences n'iront pas de soi. À supposer que grâce à l'impulsion de quelques chefs d'État et de gouvernement il soit désormais concevable de parvenir à un accord pour une révision des traités, il faut compter avec les inévitables recours auprès des cours constitutionnelles. La *Bundesverfassungsgericht*, la plus influente, a statué que l'Union, organisation internationale, ne dispose pas de la source de la légitimité : « tant qu'aucun peuple européen unifié... ne pourra exprimer une volonté majoritaire par des voies politiques effectives, tenant compte de l'égalité dans le contexte de la fondation d'un État européen fédéral, les peuples de l'Union, constitués dans les États membres demeurent les titulaires exclusifs de l'autorité publique ». Ainsi, s'agissant de la *kompetenzen kompetenz*, seul le pouvoir constitutif lui-même, à savoir le peuple, pourrait prendre la décision d'une adhésion de l'Allemagne à un possible État fédéral européen. **Il n'est donc aucun transfert de souveraineté possible sans légitimité démocratique.**

La question cruciale du demos européen

« Si aujourd'hui nous devons établir un inventaire de notre propriété intellectuelle, nous constaterions que la grande partie de celle-ci ne provient pas de nos patries respectives, mais de notre héritage européen commun. Chez chacun de nous, l'influence européenne est bien plus grande que l'influence allemande, espagnole ou française : ... quatre cinquièmes de nos ressources intérieures relèvent de la propriété européenne commune. » (José Ortega y Gasset)

Et pourtant, l'inexistence ou même l'impossibilité d'un peuple européen est régulièrement évoquée pour s'opposer à toute évolution de l'Union vers un État fédéral. Ainsi, Paul Magnette s'est toujours montré réservé face au « mimétisme institutionnel » consistant à singer le parlementarisme national ou les modèles fédéralistes historiques ; en l'absence d'un peuple européen, nous avait-il dit, le régime parlementaire de l'Union ne peut être qu'une « écorce juridique »²¹. Pour justifier son appui au T-Dem, il a évoqué la nécessaire « socialisation transnationale » des enjeux européens. C'est toute la problématique de l'appropriation, au niveau territorial, des décisions prises au niveau européen. Là où elles sont effectivement mises en œuvre, où elles déploient tous leurs

«concordats» définissent soit des actes contraignants, soit des directives ou recommandations.

²⁰ Michel Aglietta et Nicolas Leron, *La Double Démocratie – Une Europe politique pour la croissance*, Seuil, janvier 2017.

²¹ Paul Magnette, *Au nom des peuples – Le malentendu constitutionnel européen*, Les Éditions du Cerf, 2006.

effets : les décisions budgétaires et financières de l'Union engageront les contribuables nationaux. Cependant, plutôt que de perpétuer la confusion entre compétences européennes et nationales, il vaut mieux établir les bases sociales qui manquent encore à la création d'une communauté politique européenne.

Lorsqu'on évoque l'incompréhension ou le désamour du citoyen à l'égard du projet européen, on se réfère généralement au « déficit démocratique » des institutions. Mais démocratiser les institutions ne suffit pas. Jean Monnet avait l'ambition d'unir non seulement des États mais surtout des hommes. Ainsi, l'appropriation par les citoyens des décisions prises au niveau européen nécessite avant tout le sentiment d'appartenance à une destinée commune, l'existence d'un *demos* européen.

C'est là le cœur du problème, et le principal point de désaccord entre eurosceptiques et fédéralistes. Les premiers, fortement imprégnés des identités nationales, ne croient pas à la confiance mutuelle et la solidarité des Européens, à une possible « loyauté » à l'égard de l'Union. Les seconds, avec Jürgen Habermas, croient possible l'émergence d'une société civile européenne par le prolongement des processus qui ont construit les consciences nationales, pour une conception post-nationale de la citoyenneté.

Traitant de la démocratie, Dominique Rousseau fait la distinction entre le peuple « corps social » et le peuple « corps politique ». Cela caractérise bien l'UE d'aujourd'hui. Le peuple corps social existe du fait de la multiplication des échanges. Par contre, le peuple corps politique reste à créer, celui qui permet de créer un lien entre le citoyen et les institutions de l'Union. De fait, un peuple se construit au fil du temps lorsque ses diverses composantes sont confrontées ensemble et de manière répétée aux problématiques communes, par une bonne information, par le débat politique, par toutes les formes possibles d'expression de la volonté populaire, développant ainsi des liens de solidarité.

Un statu quo insatisfaisant

On en est encore bien loin. A ce jour, L'Initiative citoyenne européenne (ICE) prévue par les traités en est encore à ses balbutiements. Elle est imparfaite, peu d'initiatives aboutissent. Le droit de pétition au Parlement européen, plus ancien, est davantage utilisé, mais ses résultats sont incertains et limités. Ainsi, pour l'essentiel, l'expression populaire européenne s'exerce au travers des seules élections au Parlement. Or, ces élections n'ont pas réussi jusqu'à présent à établir un lien électoral entre citoyens européens et les politiques au niveau européen. Elles sont considérées par les États membres comme étant de « second ordre » et les partis politiques nationaux les instrumentalisent pour des considérations de politique nationale. L'europanisation de ces élections demeure une sérieuse préoccupation.

De plus, le citoyen manifeste une défiance à l'égard des partis. La démocratie représentative est elle-même remise en question. Il est ainsi inutile de transposer au niveau européen ce qui ne fonctionne pas au niveau national. D'où la nécessité de **remettre le citoyen au centre du débat politique, condition indispensable à la refondation de l'Europe.**

Vers un mouvement citoyen

Il importe aujourd'hui de **créer les conditions d'un véritable acte fondateur, d'un « moment hamiltonien »**. Nous

sommes actuellement dans un contexte très favorable pour cela. Le discours récent, tant dans les milieux politiques qu'au sein de la société civile, montre qu'un consensus se dessine pour impliquer les citoyens dans toute nouvelle initiative de refondation de l'Union. L'intention est de légitimer *ex ante* le processus, plutôt que de chercher à obtenir *ex post* un blanchiment populaire au produit d'une réflexion aristocratique, comme ce fut le cas en 2005. Ainsi, les propositions de « conventions citoyennes » se multiplient, mais encore faut-il ne pas se tromper sur la démarche.

La proposition la plus « officielle », celle du président français, suscite nombre d'interrogations. Va-t-on associer à la consultation toutes les catégories socio-professionnelles représentatives ? Va-t-on organiser un vrai débat, quelle en sera l'ampleur, la durée et la portée ? Quelles seront les questions mises sur la table et comment seront-elles posées ? Pourra-t-on obtenir que ces conventions aient lieu dans tous les États de l'Union ? Veillera-t-on à ce que les résultats soient comparables, que l'on puisse dégager des points de convergence ou de divergence ? Et surtout, quelle est la finalité ? S'il s'agit seulement de fournir aux gouvernements des éléments d'une feuille de route à nouveau établie derrière des portes closes, selon le plus petit dénominateur commun, cela éloignera encore davantage les citoyens du projet européen.

Non seulement de telles conventions démocratiques doivent suivre une méthodologie rigoureuse et uniforme à l'échelle de l'Union, mais elles doivent nécessairement déboucher sur un processus constituant. L'Europe doit se construire avec et par ses peuples, le pouvoir constituant appartenant aux citoyens doublement, en tant que citoyens d'Europe et en tant que citoyens des États membres. Yánis Varoufáki déclarait récemment : « La création d'un peuple, d'un *demos* se réalise au travers de l'action collective. Si les Européens se mettent autour de la table pour rédiger une constitution démocratique commune, c'est au travers de ce processus qu'un peuple européen pourra se constituer ». Une conscience d'appartenance ne se décrète pas.

C'est ainsi que d'autres voix préconisent une approche indépendante des gouvernements. La plus « révolutionnaire » est celle portée par Bernard Barthalay, fédéraliste de la première heure et initiateur du *Manifeste continental* de Puissance Europe²². Il propose un travail pré-constituant de type participatif impliquant les citoyens au niveau des villes et tous les acteurs de la société civile, devant aboutir à un « pacte civique européen ». Ce processus, conçu et entièrement réalisé à partir du bas, en dehors du cadre institutionnel établi afin de créer les outils d'une représentativité parallèle, sous leadership collectif, devrait créer une dynamique suffisamment puissante pour s'imposer aux gouvernements. C'est ambitieux mais sans doute la seule manière d'aboutir à une constitution politique dont la légitimité démocratique sera incontestée.

La supériorité de la fédération

« La souveraineté est-elle comme la propriété, à laquelle on ne peut renoncer sans que quelqu'un d'autre ne l'acquière ? Ou est-elle plutôt comme la virginité, une chose qui peut être perdue par quelqu'un sans que quelqu'un d'autre ne doive l'acquérir pour autant – et dont la perte dans les circonstances appropriées peut même constituer un motif de réjouissance ? » (Neil MacCormick)

²² *Le manifeste continental*, <http://manifeste-continental.eu/fr/>

Ce qui ne soulève aucun doute est bien l'inéluctabilité, pour l'Europe, de s'organiser sous la forme d'une fédération. Nombre d'europhiles, invoquant l'hétérogénéité politique de l'Europe, considèrent, sous couvert de réalisme, comme seule possible la voie fonctionnaliste jusqu'ici poursuivie, faite de compromis et d'équilibres diplomatiques. Elle serait même souhaitable. L'ambiguïté qui en résulte aurait, selon Paul Magnette, un certain charme. Ces Européens, que l'on peut au mieux qualifier de peu courageux, plaident donc pour un intergouvernementalisme amélioré. La proposition T-Dem est dans cette ligne.

Les fédéralistes considèrent au contraire que l'intergouvernementalisme ne peut être que la somme des égoïsmes nationaux. De toutes les formes de coopération interétatique, la fédération s'avère la plus équilibrée et aussi la plus durable, car elle résulte la conjonction de la volonté des États et de la volonté du peuple, à travers son système bicaméral, de poursuivre un idéal commun. La devise de la fédération est « union dans la diversité ». Tout le contraire d'un État unitaire. La fédération n'existe pas par elle-même, elle est l'émanation des entités fédérées. Sans elles, elle disparaît. La fédération n'est donc en aucun cas un super-État qui les absorberait, ce que prétendent ses détracteurs. La création d'une véritable autorité supranationale, munie des pouvoirs de

décision et d'exécution, n'est nécessaire que pour affronter efficacement les défis communs. Ceci dans le respect de l'individualité et de l'autonomie constitutionnelle des entités fédérées, qui ne peut être limitée que pour se conformer aux objectifs et principes fondamentaux de la fédération. Il y a un partage de souveraineté pour une vraie souveraineté de la fédération dans son ensemble. Tout transfert de souveraineté est librement consenti. Ensuite, les règles communes s'imposent bien sûr à tous. La démocratie est au cœur du fédéralisme, et le vote majoritaire, aux échelons respectifs, est un principe essentiel de la démocratie. Aucune minorité ne peut dicter sa loi.

Le fédéralisme consacre la suprématie du droit, alors que les autres formes de coopération lui préfèrent le politique. Michel Mouskhely²³, dans ses réflexions sur une fédération européenne, nous disait en 1964 déjà que « quand tout va bien, les États acceptent sans rechigner les initiatives statutaires des organes communautaires. Mais que les difficultés surgissent, qu'elles mettent en cause les intérêts supérieurs des États, la force reprend son empire et le droit s'incline devant le politique ».

L'Europe sera fédérale ou ne sera pas !

Exposition Les Décodeurs de l'Europe



²³ Michel Mouskhely, « Structures fédérales », in, Michel Mouskhely, avec Gaston Setfani, Confédération et fédération :

Les conventions démocratiques : l'espoir d'une refondation

Florent Banfi

Président de l'UEF France – Paris

Tribune publiée initialement par le site Euractiv.fr

L'élection d'Emmanuel Macron a été saluée comme une bonne nouvelle pour l'intégration européenne. Son projet de refondation d'« une Europe unie, souveraine et démocratique » se base sur un outil : les conventions démocratiques, souligne Florent Banfi.

L'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République française suscite un souffle d'espérance pour l'intégration politique européenne. Dans le discours prononcé à la Sorbonne le 26 septembre, le nouveau président a fait preuve d'une audace remarquable dans le contexte actuel : refonder « une Europe unie, souveraine et démocratique » par ses citoyens. Au cœur de ce projet ambitieux se trouvent les conventions démocratiques qui permettront de construire le futur de l'Europe.

Après l'abandon du traité établissant une constitution pour l'Europe et plus de dix ans de torpeur, un nouveau projet pour une Europe politique émerge enfin ! Cette initiative intervient après une série de traités visant à faire évoluer l'Union Européenne sur la base de discussions intergouvernementales, sans débat public européen. En rupture, Emmanuel Macron a choisi de construire l'Europe de demain avec les citoyens.

Le discours de Macron déclenche de multiples réactions dans l'UE

Les réactions aux discours ambitieux d'Emmanuel Macron sur l'Europe ont déclenché des réactions diverses dans l'UE, qui traduisent bien les divisions auxquelles il devra faire face pour aller au bout de son projet.

- **Les conventions : une approche fédéraliste**

Par cette initiative des conventions, Emmanuel Macron paraît rallier la position historique des fédéralistes européens, décrite dès 1957 dans notre manifeste: l'Europe politique ne peut se construire à l'abri des citoyens. Une Europe démocratique, souveraine et légitime peut seulement naître d'un processus constituant forgé par les citoyens dans une convention.

Les Jeunes Européens-France, association fédéraliste, a prouvé la viabilité de la démarche en organisant en mars dernier la Convention européenne de la jeunesse aboutissant à la rédaction une constitution citoyenne pour l'Europe.

Toutefois, malgré notre optimisme et afin d'éviter un échec qui replongerait l'Europe politique dans une léthargie, nous alertons sur le respect de trois principes essentiels pour garantir une refondation populaire de l'Europe.

- **La clé du succès : une convention démocratique transnationale**

Ce processus doit aboutir au renforcement de la démocratie et à la fondation d'une souveraineté européenne. Il est donc absolument nécessaire de construire un projet sur un intérêt européen commun et non sur une somme d'intérêts nationaux. Pour garantir l'émergence de cet intérêt, les conventions devront revêtir un caractère transnational européen, au-delà des conventions nationales et locales. Cette méthode comblera le déficit démocratique, en refondant l'Europe de demain sur un seul projet, celui de 510 millions de citoyens européens.

Macron relance l'idée de conventions démocratiques en Europe

Macron veut susciter le débat dans tous les pays de l'Union européenne. Objectif : faire revivre le désir d'Europe.

- **L'enjeu majeur : une représentation légitime de l'ensemble des citoyens européens**

L'enjeu majeur des conventions démocratiques est d'associer l'ensemble des citoyens européens au débat sur la refondation de l'Union européenne. C'est en rassemblant les représentants locaux, nationaux et européens de l'ensemble de la société, de la société civile, des syndicats et de l'ensemble des élus, ainsi que de la diversité territoriale que ces conventions puiseront leur légitimité démocratique.

Suivant l'expérience de la Convention sur l'avenir de l'Europe, une durée d'un an semble nécessaire pour obtenir un résultat qualitatif et représentatif de la diversité européenne.

Une ambition concrète : amorcer les changements institutionnels d'une Europe plus démocratique

Ce processus ne doit pas se limiter à une consultation. Si l'objectif de la rédaction d'une constitution européenne n'est pas retenu, pourtant seul moyen de créer une véritable souveraineté européenne, cette démarche devra aboutir à la rénovation des traités existants pour corriger les dysfonctionnements institutionnels et politiques de l'Union européenne et construire ainsi une Europe toujours plus démocratique et soucieuse de l'implication des citoyens dans le processus décisionnel.

Cette initiative reste cependant suspendue à l'acceptation des autres États. Une telle démarche à moins de dix ne sera pas viable. C'est hélas le risque principal si l'on retient les enseignements du dernier Conseil européen ce qui pourrait reporter le lancement du projet à l'été prochain.

Democratic Conventions: the conditions of success...

Marion Larché

Doctorante en Droits de l'homme à La Sorbonne – chargée de missions au Bureau de l'UEF France



During his speeches in Athens and at Paris-Sorbonne University, the French President reaffirmed his will to open the democratic conventions to revive the European project. This announcement is not new. It is a confirmation of the speech pronounced in front of the French Parliament assembled in Versailles on 3rd July 2017, and it strengthens a proposal already written in the “En Marche” movement’s presidential programme.

This proposition is based on a unanimous and undisputable assessment: the alarming reinforcement of Euroscepticism, the lack of transparency of the policies carried out by the institutions, the weak participation of the citizens to the development of these policies, and the ever greater gap between the citizens and the Union. In short, it intends to bring a solution to the recurrent denunciation of the democratic deficit at the European level. If many welcome this proposal with optimism, it seems however fundamental to keep an ounce of vigilance and to put forward some reservations concerning the formula that would be definitively set up by the end of the year. These reservations concern the choice of the methods that will be used as well as the intended purposes of such an exercise.

The necessity to adopt a “good” method

The democratic conventions’ modalities of organisation wanted by Emmanuel Macron remain, for now, quite unclear. Yet, if we refer to what has been initially imagined during the presidential campaign, ideas still accessible on the presidential majority’s website, it’s safe to bet that these conventions would be organised following a similar model to the one adopted for the “En Marche” movement’s emergence. Yet, if the

“itinerant marketing” method consisting of going door to door and collecting citizens’ criticisms was able to create a favourable dynamic for the creation of a new political movement in preparation for the presidential election, it would be quite unwelcome, and even counter-productive, to extend it to the question concerning the future of European democracy. Such a method would not be constructive, for several reasons:

- **This method does not allow an equal and legitimate representation of European citizens:**

It is obvious that it wouldn’t be possible to consult all the citizens (only 100,000 were consulted to launch the action plan of the “En Marche” movement). Yet, to relaunch the European project and make him closer to the citizens’ expectations, it is necessary for the participants’ legitimacy in such conventions to be irreproachable. Consultation should also be as egalitarian as possible, in order to take into consideration all the involved interests: all the socio-professional categories should be consulted, as well as the associations or elected representatives from all levels. Opting for another method would be taking the risk of taking the citizens a little more away from the European horizon.

- **This method does not seem to favour debate:**

Consultation should likely serve as a basis to collect the citizens’ fears, criticisms and preoccupations related to Europe. Not only are these fears, crystallised around the same problematics, already well known, but also, this consultation alone wouldn’t be enough to result in the construction of a European project devised and discussed for and by the citizens. And this is especially the case since these consultations should serve as a basis for the construction of a roadmap, and thus of a project, by our governments.

Democracy requires more than the simple consultation of some citizens. Europe needs to be (re)built with and by its peoples. Consultation does not allow this, the top-down method consisting of always starting from the top to the bottom, and not from the bottom to the top. Moreover, this method would probably result in a collection of ideas, too abstract and too general, unable to end up in the construction of a real political project, based on concrete ideas and nourished with debates on

precise, determined and framed subjects. Yet, Europe's future certainly won't build on a list of grievances. Likewise, the future of European democracy cannot be based on a consultative process which place again the governments at the core of the construction of the political project. Finally, these conventions should, according to Emmanuel Macron, last between six and ten months maximum. This is far too little to foresee an in-depth and considered debate. As a reminder, 18 months were necessary for the Convention on the future of Europe which led to the project of a Constitution for Europe.

- **This method does not allow the European interest to arise:**

Each Member State should organise, according to the methods of its choosing, these democratic conventions. This process thus risks bringing forth, not a common European interest, but several national interests, contradictory by nature. In this case, who would be the most likely to arbitrate and judge if not the Council? This is what it already did for the Treaty of Lisbon after the negative referendums in France and in the Netherlands, and this only made the citizens' distrust against the Union grow. If there are Conventions, having them organised at the European level is essential.

The necessity to pursue a more ambitious objective :

Consultations should lead to the elaboration of a roadmap by the different Member States' governments sent to the European institutions.

One can hardly be satisfied of such an approach because:

- **Don't let the Council monopolise decision-making**

Letting the Council, the intergovernmental institution par excellence, decide the orientation to take following the consultation is not reassuring to the extent that it could manipulate the collected data to legitimate and then justify the direction of the policies favoured by the institutions. Yet the citizens could not be satisfied with a consultation orchestrated for the purpose of legitimating the powers in place. The revelation of such a trick would widen the gap between Europe and the citizens, and would make the Eurosceptic wave, already much too present, grow even more.

- **The democratic conventions must set off the treaties' revision process**

The organisation of democratic conventions should, unconditionally and promptly, lead to the modification of the European treaties. But that does not seem to be the objective demonstrated by the presidential majority. Yet, this process would be the only one capable of improving the functioning of the Union and of answering the preoccupations that precisely justify the setting up of democratic conventions.

Opening the democratic conventions, yes! But let's be careful so that they cannot be perceived as a gadget carrying additional disenchantment...



Convention européenne de la Jeunesse, organisée par les Jeunes Européens – France en mars 2017 à Strasbourg

Focus :

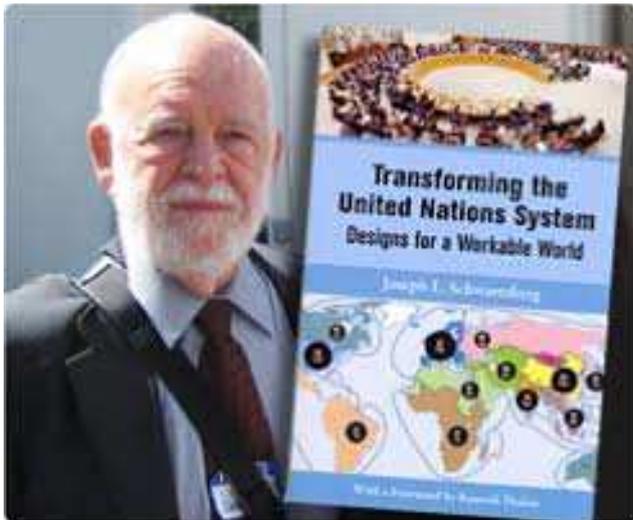
Nations unies, justice internationale, droits et rôle des femmes contre la criminalité organisée : Afrique et Amérique latine

Adoption de décisions contraignantes de l'Assemblée générale des Nations unies sans amendement de la Charte

Joseph E. Schwartzberg

Professeur honoraire à l'Université du Minnesota – Directeur et fondateur du Workable World Trust – Bear Lake - MN
Article publié initialement par *Mondial*, revue du WFM – New York

Traduit de l'anglais par Alexandre Marin - Paris



Depuis environ un demi-siècle, les partisans d'une ONU forte ont réclamé des réformes qui octroieraient la possibilité à l'Assemblée générale d'adopter des résolutions contraignantes sur les « problèmes importants ».

L'article 18 de la Charte des Nations unies stipule en son second paragraphe que ces questions : « doivent être décidées à la majorité des deux-tiers... des membres présents et disposant du droit de vote ». En dépit de mon rejet de cette clause, je concède qu'elle confère une influence importante à de nombreux petits voire minuscules États (une partie d'entre eux ne comprenant guère plus de dix mille habitants), qui constituent la grande majorité des membres de l'Assemblée. A l'heure actuelle, seuls soixante-cinq États – les moins peuplés, qui rassemblent un tiers des gouvernements de la planète, mais seulement 1% des citoyens – sont en mesure de bloquer les souhaits de 99% des habitants de la planète. Autrement dit, les cent-vingt-neuf États les moins peuplés – réunissant deux tiers des gouvernements représentés à l'Assemblée pour 8% de la population – disposent d'assez de votes pour mener à bien une résolution. Est-il étonnant que les décisions de l'Assemblée soient considérées comme facultatives et abondamment ignorées ?

Une modification de la Charte chassant les privilèges de la majorité faible des membres des Nations unies serait excessivement compliquée. La même considération pourrait être émise sur une réforme du Conseil de sécurité, qui montre chaque jour davantage son inefficacité, notamment à cause des droits de veto accordés aux cinq membres permanents (Chine, France, Russie, États-Unis, et Royaume-Uni). Par conséquent, malgré le besoin de réformes des deux organismes, admettons, pour les besoins de cette note, la conjecture selon laquelle la Charte demeurera inchangée dans un futur prévisible. Se

trouve-t-il une quelconque solution à l'impasse des négociations portant sur les affaires importantes, au cours desquelles règne fatalement la discorde au sein du Conseil de sécurité, ou encore à l'entrave de décisions privées de tout effet par une alliance d'États abritant une faible population ? Mais encore existe-t-il un moyen de rendre obligatoires et exécutoires les résolutions prises par l'Assemblée générale. Dans ce qui suit, j'espère démontrer qu'il y en a.

Apprécions la proposition suivante (dépouillée de tous les considérants :

Maintenant, qu'il soit résolu que (les nombres ou les mots entre parenthèses seraient négociables) :

- dans les circonstances où le Conseil de sécurité n'agirait pas ou ne pourrait pas agir de manière effective, certaines résolutions de l'Assemblée générale peuvent être déclarées « obligatoires et exécutoires ». Pour qu'une résolution acquière une telle qualité, elle doit être approuvée par les deux tiers des membres présents et disposant du droit de vote, ainsi que le stipule l'article 18 de la Charte ; elle doit être validée par un ensemble d'États membres représentant au moins (50%) de la population mondiale, selon une date d'enregistrement stipulée, qui doit être mise à jour à chaque (décennie) ; et doit aussi obtenir l'aval d'un ensemble d'États membres qui, réunis, doivent atteindre (deux tiers) au moins des votes attribués à travers une formule de vote pondérée, approuvée par l'Assemblée générale.
- La formule selon laquelle le nombre de voix d'un État serait proportionnel à son poids devrait se calculer selon une équation facile à comprendre, incluant des facteurs économiques et démographiques, ainsi que le principe d'égalité entre États souverains. Cette méthode de calcul devrait s'appliquer de la même manière à tous les États membres. Les valeurs empiriques utilisées pour déterminer les données de l'équation seront mises à jour à (10 ans d'intervalle) à la lumière des changements économiques et démographiques au niveau mondial. L'équation elle-même pourra être ajustée de temps en temps en fonction des réalités sur lesquelles elle se fonde (mais pas plus que tous les dix ans).
- Le manquement, par chaque État, dans la mise en œuvre des obligations découlant de la lettre d'une décision obligatoire et exécutoire, sera sanctionné selon ce que recommandera l'Assemblée générale. De telles sanctions pourront être progressivement appliquées, soit par le Conseil de sécurité, soit, en cas d'échec de ce dernier, par l'Assemblée générale, selon la gravité et la durée du manquement commis par l'État membre dont il est question. (Ces sanctions pourront affecter les prérogatives d'agences internationales et, si des circonstances extrêmes le justifient, et seront susceptibles de concerner des individus en état d'arrestation à l'issue d'une opération armée de la police).

Les changements proposés ne requièrent aucune révision de l'article 18, ni d'aucun autre article de la Charte existante. Le poids des divers votes proposé est flexible et répond aux changements démographiques, économiques, et politiques. Et ils pourraient être annulés par un vote de l'Assemblée générale à l'issue d'une période d'essai d'un nombre d'années déterminé.

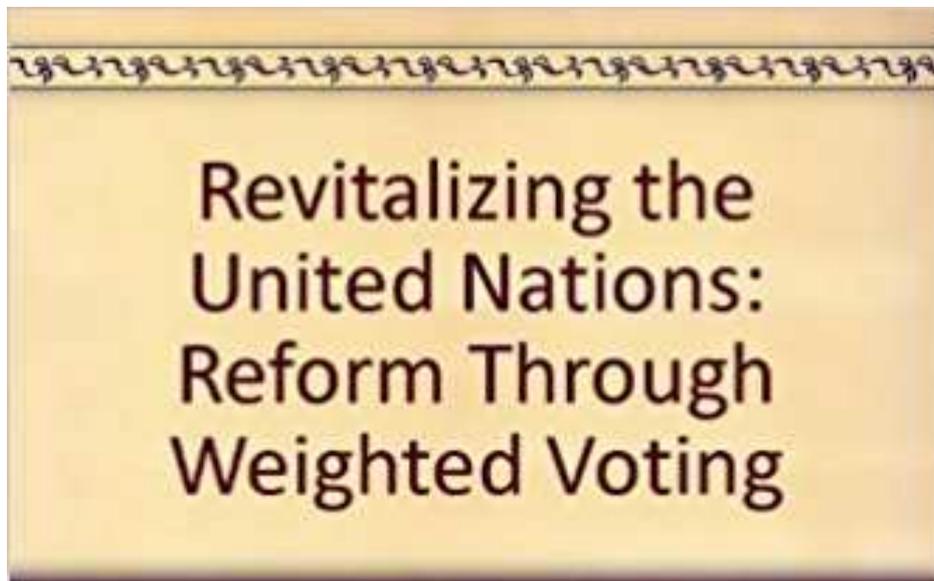
La petite majorité des États membres de l'ONU seraient toujours en capacité de bloquer les résolutions contraires à leurs intérêts. Et la façon dont un facteur économique sera compris dans le poids des différents votes devraient rassurer les pays riches qui craindraient d'être mis en minorité face aux États peuplés du sud.

Les formes possibles du poids donné aux droits de vote peuvent être infinies, et il va sans dire que nombre de chamailleries auront lieu avant d'arriver à un accord. Néanmoins, je suis convaincu que les chances qu'un simple compromis tel que discuté dans mon ouvrage, *Transforming the United Nations System*²⁴, soit adopté sont loin d'être négligeables. La formule est la suivante :

$$W = (P + C + M) / 3$$

Dans notre schéma, W représente le poids (weight en anglais) du vote d'un État membre sous la forme d'un pourcentage du total des votes pour l'ensemble des États ; P représente le nombre d'habitants d'un État membre, également par un pourcentage du nombre total d'habitants dans toutes les nations membres ; C nous donne la contribution financière d'un État membre au budget des Nations unies au cours des cinq dernières années, encore sous la forme du pourcentage des contributions de tous les États membres ; M est la constante qui indique l'adhésion d'un État sous la forme du pourcentage du total des États membres.

Le nombre P de l'équation devrait favoriser les États pauvres et peuplés ; le nombre C donnerait, quant à lui, un avantage aux grandes puissances économiques ; et le nombre M mettrait sur un pied d'égalité, les États les plus petits et les plus grands, les riches et les pauvres. Chaque État devra accepter la nécessité d'un compromis pour arriver à un accord qui favorise le plus possible le bien commun et l'adhésion du plus grand nombre.»



²⁴ Joseph E. Schwartzberg, *Transforming the United Nations System*, Foreword by Ramesh Thakur, United Nations University Press, Tokyo – New York – Paris, 2013, p. 364 ; en

particulier le chapitre n° 2, « Reform of the United Nations General Assembly », pp. 13-35.

Affirmer l'effectivité du droit international face aux violations des droits de l'homme dans les conflits actuels

Rene Wadlow

Président de la World Citizens Association, ONG avec statut consultatif auprès de l'ECOSOC, organe de l'ONU chargé de promouvoir la coopération internationale en matière économique et sociale - Ardèche

Traduit de l'anglais par Michel Herland - Martinique

Le Comité spécial pour la Syrie créé par le Conseil des Droits de l'Homme de Nations Unies a présenté son rapport le 2 mars dernier à Genève. Le comité est présidé par Paulo Pinheiro, une personnalité respectée de l'ONU. Le rapport souligne les violations systématiques des droits de l'homme lors de la bataille d'Alep, les bombardements délibérés de cibles civiles, les attaques d'hôpitaux, les exécutions sommaires de prisonniers de guerre, l'utilisation de bombes à fragmentation et de gaz chlorure, tous deux interdits par les traités internationaux. L'étendue de ces violations est telle qu'elles doivent être considérées comme intentionnelles et non comme des dommages collatéraux. Elles montrent que les lois de la guerre les mieux établies destinées à protéger les populations sont de moins en moins respectées, faute de susciter des réactions suffisamment vigoureuses des grandes puissances

Les conflits en cours en Afghanistan, au Yémen, en Iraq, en Lybie, en Somalie et ailleurs sont marqués par des violations des droits de l'homme semblables à celles observées en Syrie, accompagnées de la capture et l'assassinat d'otages, de l'utilisation de boucliers humains, de l'usage d'armes bannies par les traités.

Il y a donc un besoin pressant d'initiatives nouvelles pour répondre aux défis de notre époque. Les Citoyens du Monde plaident pour la convocation d'une conférence de l'ONU qui réaffirmerait l'effectivité du droit international humanitaire, y compris pour les belligérants non étatiques. Ces derniers, comme l'EI ou les talibans qui s'impliquent désormais de plus en plus dans les conflits armés sont restés largement ignorés des lois internationales qui furent rédigées à l'intention des gouvernements. D'où le besoin d'une conférence internationale qui insisterait sur l'application du droit humanitaire aux organisations non-étatiques autant qu'aux États.²⁵

Cette conférence permettrait de mettre en cohérence les quatre axes principaux du droit humanitaire²⁶ :

- La Convention de Genève (concernant la Croix-Rouge, etc.)
- La Convention de La Haye concernant les armes prohibées (y compris les mines terrestres et les bombes à fragmentation qui ont fait l'objet de traités récents)

- Les principes et les conventions portant sur les droits de l'homme, valables en tout temps mais qui sont particulièrement violés à l'occasion des guerres
- La protection des sites et monuments désignés comme "patrimoine de l'humanité" par l'UNESCO (sans oublier les mausolées chiïtes détruits au Nord-Mali.²⁷

Une campagne destinée à renforcer la conscience des populations à l'égard des règles des droits de l'homme et de leur motivation est un complément indispensable de la réaffirmation officielle de ces droits. Cette campagne peut passer par l'introduction des considérations propres aux droits de l'homme dans les manuels d'enseignement ou grâce à des guides spécifiques.²⁸ Je peux citer ma propre expérience pendant la guerre du Biafra. Je faisais alors partie du groupe de travail créé par le Comité international de la Croix Rouge afin d'apporter une réponse à la situation particulière de ce conflit qui, pour la première fois en Afrique, n'impliquait aucune puissance coloniale. L'interruption des approvisionnements en denrées alimentaires et la famine qui en résulta étaient au premier rang de nos préoccupations.²⁹

Le groupe de travail a conclu qu'il était urgent de faire mieux connaître en Afrique les termes de la Convention de Genève et de rédiger à cette fin des ouvrages d'enseignement spécifiquement destinés aux Africains. Alors professeur et directeur de recherches à l'Institut supérieur d'études du développement, à Genève, j'ai participé, avec le professeur Jiri Toman, directeur de l'Institut Henri Dunant, à l'élaboration d'un tel manuel. C'est des ouvrages de ce genre, attentifs aux spécificités culturelles, qu'il convient de préparer aujourd'hui.

La conférence souhaitée par les Citoyens du Monde intéresserait toutes les ONG actives en direction des réfugiés et en matière de secours, de droits de l'homme, de règlement des conflits. Certaines d'entre elles ont déjà attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme et le besoin d'une action internationale. Il est à souhaiter qu'un gouvernement (ou plusieurs) prenne(nt) une initiative forte en faveur d'une telle action, afin que le droit international humanitaire redevienne le fondement de la protection et de la dignité de chaque personne.

²⁵ Andrew Chaplan, *Human Rights Obligations of Non-State Actors*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2006.

²⁶ Sydney D. Bailey, *Prohibitions and Restraints in War*, éd. Oxford University Press, Oxford, 1972.

²⁷ Rene Wadlow, « Guilty Plea in Cultural Destruction Case », in, *Peace Magazine*, Canada, octobre-décembre 2016.

²⁸ Jacques Freymond, *Guerres, Révolutions, Croix-Rouge*, éd. Institut de hautes Études Internationales, Genève, 1976, et,

Thierry Hentsch, Face au blocus. *La Croix Rouge internationale dans le Nigéria en guerre*, éd. Institut de hautes Études Internationales, Genève, 1973.

²⁹ Paul Bonard, *Les Modes d'action des Acteurs Humanitaires. Critères d'une Complémentarité Opérationnelle*, éd. CICR, Genève, n. d.

Pourquoi l'Afrique du Sud conteste-t-elle la justice internationale ?

Roberto Toscano

Ancien Ambassadeur italien en Iran et en Inde – Editorialiste de *La Repubblica*

Article publié initialement en anglais par *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Marion Larché - Paris)

L'Afrique du Sud a annoncé son intention de se retirer de la Cour pénale internationale (CPI), juridiction qui, depuis 2002, est chargée, conformément au Statut de Rome signé en 1998, de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. L'annonce sud-africaine est sensationnelle mais certainement pas inattendue.

Depuis des années maintenant, la Cour est la cible de critiques acerbes de la part de nombreux États africains qui l'accusent de discriminations, notant que les huit procédures engagées par le bureau du procureur de la CPI concernent uniquement des États africains : la République démocratique du Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Soudan, le Kenya, la Libye, la Côte d'Ivoire, le Mali ; la République du Burundi, à la veille de l'ouverture d'une enquête, a déjà entamé la procédure de retrait de la CPI.

L'Afrique du Sud ne fait l'objet d'aucune enquête mais le Ministre de la Justice a expliqué la décision en soulignant la contradiction existant entre la juridiction de la Cour et l'immunité dont jouissent les principaux dirigeants politiques de chaque pays.

Il y a ainsi deux types de critiques qui convergent pour pousser les africains à se retirer du système de la CPI.

Opposer l'immunité des plus hauts leaders politiques à la compétence de la Cour revient à nier la raison même d'être de cette dernière, instituée précisément pour éviter que le terme "immunité" se lise comme comprenant l'impunité face aux crimes les plus atroces. Si le problème est bien là, alors quelques-uns des 124 États (africains ou non) ayant adhéré au Statut de Rome feraient mieux de s'en dégager pour des simples raisons de cohérence.

De plus, en Afrique, plus qu'ailleurs, les leaders criminels soumettent leurs populations respectives à des répressions massives pour des raisons ethniques ou tribales qui servent habituellement de couverture à des systèmes de corruption et d'exclusion, et parfois même d'extermination, comme ce fut le cas du génocide au Rwanda en 1994. Ainsi, en Afrique, beaucoup de gens perçoivent la CPI comme une protection pour les populations en raison de l'effet dissuasif que la Cour peut produire sur les dirigeants sanguinaires. Mais eux aussi dénoncent une évidente disproportion entre l'attention portée au continent africain et celle portée aux autres continents où l'on trouve pourtant des situations présentant également de graves violations des droits humains. Comme l'a déclaré un haut responsable de l'Union africaine : « Pourquoi pas l'Argentine ? Pourquoi pas Myanmar ? Pourquoi pas l'Irak ? ».

Une fois encore, ce qui ressort est la faiblesse d'un système international dans lequel les inégalités et les asymétries font

que les normes et les institutions qui seraient nécessaires pour assurer un monde moins violent et moins injuste perdent finalement leur crédibilité. En partant de la présence au sein des Nations Unies d'États « plus égaux que d'autres » (les membres du Conseil de sécurité), trop nombreuses sont les situations dans lesquelles le critère de base, qui est pourtant à l'origine de la reconnaissance et des règles communes, a été perdu, à savoir celui de « l'égalité de tous devant la loi ».

Quelqu'un peut-il affirmer qu'il existe un droit d'exterminer sa propre population par un génocide et que les dirigeants responsables de telles atrocités doivent être couverts par l'immunité ?

Ce n'est pas qu'une question d'obligation morale mais aussi une question de rationalité politique car il serait étrange de ne pas voir comment de telles actions criminelles produisent une grande partie de l'instabilité mondiale – du terrorisme aux flux de réfugiés.

Mais pouvons-nous défendre un système qui est fort avec le faible et faible avec le fort ?

De plus, à propos de la CPI, il ne serait pas juste de nous limiter aux critiques et au rejet émis par les seuls pays africains. Nous devrions rappeler que les États-Unis, bien qu'ils aient participé à la rédaction du Statut de Rome et qu'ils l'aient signé sous la Présidence Clinton, non seulement ne l'ont jamais ratifié mais ont aussi annulé la signature sous la Présidence de Bush. Pourquoi ? Parce qu'il a déclaré que, compte tenu de leurs responsabilités mondiales, il n'était pas acceptable que non seulement les hauts responsables mais aussi les soldats fassent l'objet de procédures qui pourraient être souillées par des intentions politiques. Sous la présidence Bush, l'hostilité américaine à la CPI a conduit à l'approbation par le Congrès d'un mécanisme de sanction (annulation des programmes d'aide militaire) visant les pays qui n'accepteraient pas d'accorder l'immunité aux citoyens américains contre les poursuites devant la CPI. Avec Obama, Washington est passée de l'hostilité à une coopération pragmatique mais est restée ferme en maintenant le principe que la Cour ne pourrait jamais juger les citoyens américains.

Ainsi, il n'y a pas que les Africains qui veulent éluder la juridiction de la Cour – une Cour dont la faiblesse actuelle est le résultat de ses propres erreurs (la pire pour un Tribunal : appliquer des double standards) mais, en vérité, cela concerne un problème plus général de la politique : celui de la relation gênante entre le pouvoir et le droit.

La route vers la justice internationale est très longue, très problématique et très cahoteuse.

Prévention et gestion des conflits armés : le rôle des femmes dans la mise en œuvre de la Responsabilité de protéger

Jelena Pia-Comella

Directrice exécutive adjointe World Federalist Movement – Institute for Global Policy Studies – New York

Article publié initialement en anglais par *Mondial*, publication du WFM - New York

Traduit de l'anglais par Charly Benyacar – New York



dimension essentielle à l'élargissement du caractère inclusif du maintien de la paix et que les négociations et accords de paix conduits localement et qui incluent la société civile, dont les femmes, ont au moins 50% de chances supplémentaires de réussite.

La responsabilité de protéger offre un éventail de mesures permettant de renforcer la souveraineté nationale et de prévenir les situations d'atrocité de masse. La responsabilité de protéger est aujourd'hui entendue comme composée de trois piliers :

- la responsabilité qu'ont les États de protéger leur population contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide ;
- la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'encourager et d'assister les États pour qu'ils remplissent cet objectif ;
- que, si un État fait défaut à son obligation de protéger sa population, la communauté internationale doit être prête à prendre une action collective appropriée, ce en temps opportun et de manière décisive ; une réaction résolue en temps voulu tout en respectant la Charte des Nations unies.

La communauté internationale est encore aujourd'hui mise à l'épreuve, non seulement par son échec dans la prévention des conflits armés mais aussi parce qu'elle parvient difficilement à les gérer de manière rapide et efficace. Les crises actuelles au Burundi, en Syrie et au Yémen, pour ne citer qu'elles, soulignent le besoin d'un leadership et d'un engagement renouvelé mettant l'accent sur la prévention.

Un grand nombre de traités et de normes sont à disposition de la communauté internationale afin qu'elle puisse gérer les causes profondes des conflits armés et ainsi prévenir leur résurgence. En 2015, les Nations unies ont tenu des examens de haut-niveau concernant son Architecture de consolidation de la paix, sur ses opérations de maintien de la paix et leur mise en œuvre pour les femmes ainsi que sur l'Agenda pour la paix et la sécurité. Ces examens ont donné lieu à trois rapports qui ont posé une base qui permettra de renouveler les efforts dans la prévention des conflits armés, y compris la prévention des crimes puni par le Statut de Rome (de la Cour pénale internationale (CPI, ndlr) – crime de guerre, crime contre l'humanité et crime de génocide.

Ces examens ont fait le lien entre la mise en œuvre de la norme relative à la Responsabilité de protéger (RdP), l'inclusion des femmes dans la construction et le maintien de la paix, la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI comme des outils permettant de prévenir la survenance des conflits armés et favorisant l'assurance d'une paix durable.

Les rapports ont aussi mis en lumière que les violations systématiques des droits de l'Homme, en particulier les violations des droits des femmes, ainsi que l'impunité qui prévaut actuellement concernant les situations d'atrocités de masse, comptent parmi les causes profondes de la survenance et de la récurrence des conflits armés. Plus encore, les rapports nous rappellent que la participation des femmes constitue une

La mise en œuvre de la responsabilité de protéger est plus que jamais nécessaire si la communauté internationale est réellement déterminée à prévenir la survenance d'ultérieures atrocités de masse, et ce de manière définitive. S'assurer que des considérations relatives à la responsabilité et aux questions liées au genre sont effectivement prises en compte par les normes régissant la responsabilité de protéger permettra de prévenir les causes profondes résultant à la commission d'atrocités de masse, renforçant ainsi les efforts de prévention que la responsabilité de protéger entreprend. À travers la prévention de la discrimination et de la violation des droits des femmes, les parties prenantes, au niveau national, agissent en faveur de la prévention de la résurgence des situations d'atrocité de masse.

Plus encore, faire le lien entre la responsabilité de protéger et l'Agenda Femmes, paix et sécurité renforce la capacité de la communauté internationale d'assister les États mettant en œuvre leur responsabilité de protéger en vertu du second pilier.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), qui a donné lieu à l'Agenda Femmes, paix et sécurité, a été une décision historique de sorte qu'elle a, pour la première fois, envisagé les questions de genre en matière de paix et de sécurité. Elle a non seulement reconnu que les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnées par les conflits armés, mais aussi qu'elles sont sous-représentées dans les processus formels de construction et de maintien de la paix. Garantir les droits des femmes et leur participation à la paix et à la sécurité est

essentiel pour que la communauté internationale puisse promouvoir efficacement les droits de l'Homme et le droit humanitaire et pour renforcer les législations et institutions nationales en matière de prévention des atrocités de masse. D'ultérieures résolutions du CSNU, les résolutions 1820 et 1960, sont allées plus loin en reconnaissant les violences sexuelles comme arme de guerre et que combattre l'impunité de ces crimes est essentiel au maintien d'une justice non discriminatoire et d'une paix durable. Ces résolutions imposent un nouveau standard au multilatéralisme en reconnaissant non seulement le rôle crucial que jouent les femmes dans la prévention des situations d'atrocité de masse, mais aussi en faisant le lien entre la paix, la sécurité et la responsabilité.

Le Statut de Rome de la CPI est le premier et, jusqu'à aujourd'hui, le seul traité international qui incrimine et définit explicitement les violences sexuelles comme crimes contre l'humanité (Article 7 [1] g) ; crimes de guerre (Article 8 [2] a (xxii)) et, dans une certaine mesure, crime de génocide (Article [6] d). De cette façon, le Statut de Rome permet aux victimes de se prévaloir d'un accès à la justice lorsqu'elles sont victimes des crimes les plus gravement condamnés par le droit international, mais fixe aussi un nouveau standard pour les législations et systèmes juridiques nationaux.

Le Statut de Rome reconnaît le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution sous la contrainte, la grossesse forcée et la stérilisation forcée comme crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Ce faisant, il rend le combat contre l'impunité plus efficace de trois façons : 1 / en codifiant – cristallisant – ces crimes ; 2 / en assurant aux victimes protection, droit de participation et réparation par leur participation à la procédure de la Cour ; et 3 / en affirmant que ces atrocités sont effectivement des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité – et non de simples actes collatéraux inévitables en situation de conflit. Avec ces dispositions révolutionnaires, l'assurance que la voix des femmes, souvent négligée lors des poursuites judiciaires, puisse enfin être entendue dans les tribunaux à travers le monde est d'autant plus forte.

La Coalition internationale pour la Responsabilité de protéger (*ICRtoP* en anglais), qui est un réseau d'acteurs mondiaux de la société civile, travaille en partenariat avec les gouvernements, les Nations unies et autres réseaux afin de promouvoir la compréhension des normes de la responsabilité de protéger ainsi que leur support. Certaines mesures complémentaires défendues par la Coalition comprennent :

- la coordination et le renforcement du support envers une ratification et une mise en œuvre universelle du Statut de Rome (en partenariat avec sa coalition sœur, la Coalition pour la Cour pénale internationale, *CICC* en anglais) ;
- l'assurance que les Plans d'action nationaux de la résolution 1325 du CSNU prennent en compte les quatre piliers : les femmes, la paix et la sécurité – prévention, protection, participation, et l'aide d'urgence et relèvement de façon holiste ;
- l'assurance que les mécanismes d'alerte précoce soient mis en œuvre localement et incluent les positions et droits des femmes ;
- la coordination et le renforcement du support pour la ratification et la mise en œuvre universelles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- effectuer des campagnes de sensibilisation sur la justice pour les femmes et reconnaître que les violences sexuelles ne sont pas des actes collatéraux aux conflits armés mais des crimes de guerre ;
- consolider les méthodes de travail du Conseil de sécurité des Nations unies afin qu'elles soient plus consistantes et cohérentes dans la gestion et la prévention des atrocités de masse ;
- intégrer la résolution 1325 et la responsabilité de protéger à toutes les décisions et résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies

La Cour pénale latino-américaine contre la criminalité transnationale organisée (COPLA)

Extraits du texte initial de l'action pour la *COPLA* lors de son lancement
Democracia Global – Buenos Aires – Section argentine du World Federalist Movement
Traduit de l'espagnol par Agnès Sampere Volta – Lyon



Non seulement l'Amérique latine détient le triste record d'être la région socialement la plus inégalitaire mais vient s'y ajouter le record du niveau de violence criminelle le plus élevé de la planète. La situation incontrôlable au nord du Mexique, le nombre croissant des « *maras* » (gang de jeunes, ndlr) centro-américaines, la cooptation dans de multiples secteurs de la politique et de l'État et l'essor de la violence criminelle, le trafic d'armes, de drogues et les personnes contraintes au travail forcé ou à l'esclavage sexuel dans les autres pays constituent un problème régional dont les répercussions négatives sont énormes pour la vie des citoyens latino-américains.

La prolifération de groupes qui se consacrent à la criminalité transnationale organisée devient lentement mais inexorablement le principal problème social de la région, une menace pour la démocratie et le principal frein au développement économique. Malheureusement, les seuls qui semblent avoir compris le caractère global du monde dans lequel nous vivons et qui ont réussi à structurer leurs organisations avec une logique qui va au-delà des frontières nationales, sont les délinquants. Des réseaux de protection internationaux qui cachent dans d'autres pays des réfugiés fuyant la Justice, des systèmes de collaboration entre des organisations criminelles qui opèrent globalement, des échanges mondialisés d'information, de drogues et d'armes, des mafias interconnectées dans la région et dans le monde ne sont que certaines des stratégies qui rendent les systèmes nationaux de lutte contre la criminalité organisée impuissants. La violence criminelle et ses conséquences sociales sont passées aujourd'hui au centre de l'agenda politique de nos pays, et les inégalités en termes de sécurité, sont devenues le principal facteur de discrimination sociale dans la région. Face à la prolifération d'organisations criminelles structurées au niveau régional et ayant de fortes connexions avec leurs semblables dans d'autres régions du monde – comme la mafia sicilienne, la *ndrangheta* calabraise et les mafias russe et chinoise – les mécanismes nationaux de sécurité s'avèrent de plus en plus insuffisants et subordonnés à des pouvoirs politiques impuissants quand ils ne sont pas corrompus et complices. Au lieu de constituer un avantage en termes d'efficacité, la proximité des tribunaux, des ministères publics et des forces de sécurité nationales par rapport aux lieux où se commettent les délits les met à la merci de la corruption et des menaces de la criminalité organisée et limite leur périmètre d'action à la lutte contre la petite délinquance, sans aucune possibilité d'encourager le démantèlement des organisations criminelles par le biais de l'emprisonnement de leurs dirigeants et la confiscation de leurs biens.

Pour toutes ces raisons, chaque jour plus évidentes, il faut de toute urgence une stratégie régionale pour affronter un délit

qui s'organise au niveau régional, une stratégie qui, de plus, jette les bases d'une dynamique favorable à l'intégration régionale si nécessaire pour affronter les autres défis auxquels sont confrontés les pays d'Amérique latine. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition de *Democracia Global* de créer une Cour pénale latino-américaine contre la criminalité transnationale organisée. L'idée est complexe, et c'est pourquoi notre proposition inclut la discussion aussi bien du modèle final de fonctionnement que du processus pour la création de la Cour. Bien qu'il soit impossible de fixer définitivement ces aspects au début du processus, il est nécessaire et possible d'énumérer une série de paramètres et d'établir un cadre de discussion ultérieure. En tant que *Democracia Global*, nous proposons cinq grandes lignes de conception stratégique, quatre domaines d'action et une planification stratégique en cinq étapes.

Conception stratégique

• Fonctions

La COPLA devrait être, avant tout, une Cour. Sa fonction principale devrait consister à dépasser les politiques de lutte contre la criminalité encouragées par les systèmes nationaux (ciblées à tort sur la lutte contre les membres les plus faibles de la chaîne criminelle, qui remplissent les prisons d'Amérique latine sans que cela ne suppose une amélioration de la situation sécuritaire), pour se concentrer sur deux aspects potentiellement capables de démanteler les organisations criminelles :

la poursuite internationale contre les éléments des groupes criminels de niveau supérieur habituellement impunis et/ou protégés par des réseaux judiciaires et politiques complices ;
la confiscation des biens de ces organisations : mesure d'une extrême efficacité diminuant leurs pouvoirs, expérimentée avec succès dans divers pays.

Toutefois, outre ses activités spécifiques en tant que Cour, la COPLA devrait jouer plusieurs tâches qui la convertiraient en une agence efficace dans la lutte contre le crime transnational organisé. Parmi ces tâches, la COPLA devrait être efficace pour la promotion de l'articulation et de l'amélioration des législations nationales qui sanctionnent ces délits, pour l'établissement de mécanismes promouvant la transparence des systèmes politiques nationaux et leur indépendance face aux organisations criminelles, pour l'amélioration des échanges d'information entre les polices, les forces sécuritaires et les autres agences de prévention et de répression des délits des États membres, pour l'élan donné à la coopération et la coordination internationale et régionale entre ces dernières, pour la protection et la dissimulation organisées au niveau régional des témoins de crimes, pour la couverture institutionnelle et la protection des membres de la société civile dont l'activité pour la lutte contre les crimes les expose à des représailles, et pour la prise de conscience de l'importance de cette problématique par les citoyens de tous les pays latino-américains, ainsi que dans la sphère de leurs classes politiques et dirigeantes.

- **Structure**

La COPLA devrait avoir trois dispositifs principaux :

- a) la Cour proprement dite**, responsable du jugement et de la condamnation de ceux qui commettront des crimes définis par le statut correspondant, dont le projet devra être rédigé par un groupe de juristes assistés par un comité consultatif ;
- b) un bureau du Procureur** chargé de proposer, d'ouvrir et de qualifier les procès et de lancer les accusations devant la Cour contre ceux qui auront enfreint la loi ;
- c) des services de police** en charge des enquêtes et des arrestations.

Tous ces organismes devront agir subsidiairement ou complémentirement avec les institutions nationales des pays signataires, dans les cas où les polices, les bureaux du procureur et les tribunaux nationaux s'avèreraient impuissants pour agir avec efficacité pour la lutte contre la criminalité organisée selon les critères, les dispositions et les procédures que le statut de la COPLA devra fixer en temps voulu.

- **Modalité institutionnelle**

La COPLA devra résulter d'un traité international auquel adhéreront librement les pays qui le souhaiteront ; ce traité devrait entrer en vigueur dans ces pays une fois atteint un nombre minimum de membres demandant leur adhésion, en laissant aux autres nations du continent la possibilité d'y adhérer plus tard, ainsi que la possibilité d'évoluer vers une extension globale de l'institution.

Stratégie de campagne

L'agent promoteur de la création de la COPLA devra être un réseau d'organisations gouvernementales, tout particulièrement, celles qui s'occupent de ces sujets (par exemple : la lutte contre la traite des personnes et leur réduction au travail forcé et/ou à l'esclavage sexuel, la lutte contre les trafiquants de stupéfiants et l'assistance aux toxicomanes, etc.), qui perçoivent sa création comme un pas de plus dans cette lutte et l'unique possibilité de freiner l'avancée des organisations criminelles dans toute la région, sans lequel leurs efforts se verraient voués à l'échec. Cependant, ce réseau ne devrait pas se limiter à des organisations de ce type mais inclure aussi une pluralité d'autres agents engagés dans la lutte contre le crime et en faveur des processus d'intégration régionaux et mondiaux ; entre autres : organisations internationales, partis politiques, secteurs juridiques et de l'enseignement supérieur, *think tanks*, ONGs et organisations religieuses.

L'adhésion à la campagne devra être centralisée et formalisée à partir d'un site *web* officiel sur lequel il devra être possible d'adhérer en ligne à la campagne, de connaître les activités menées et de vérifier la totalité des adhésions.

Conception juridique

Dès le début du processus de création de la COPLA, un **groupe de juristes devra se charger de la rédaction d'un projet de statut à porter à l'attention des pays et des gouvernements**. Celui-ci devra prévoir la définition et la classification des délits, les traités et les organismes internationaux qui fixeront les antécédents et délimiteront les intérêts et les compétences, les fonctions et la structure de la Cour, les mécanismes d'adhésion des pays et de la sélection de leurs autorités, l'articulation du statut avec la législation internationale et les constitutions et les législations nationales s'y rapportant, et tout autre sujet que ses membres

considéreront importants pour la création de la Cour, son approbation et son développement.

Pour la base de sa rédaction, on prendra en compte l'antécédent précieux fixé par le Statut de Rome (1998) de la Cour Pénale Internationale, signé et reconnu comme ayant une valeur constitutionnelle pour quasiment tous les pays latino-américains, ainsi que l'adoption de la Convention des Nations unies contre la Délinquance Transnationale Organisée (2000) et les Protocoles de Palerme, qui définissent les délits transnationaux, à savoir : l'appartenance à un groupe criminel organisé, le blanchiment de l'argent provenant du crime, la traite des personnes, le trafic de migrants, la corruption de fonctionnaires publics et la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu. Ces documents, rédigés sous la juridiction de l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Délit, ont été signés par quasiment tous les pays de la région, parmi lesquels l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, le Salvador, le Guatemala, la Guyane, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la République Dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

Planification stratégique en cinq étapes

La stratégie proposée pour obtenir la création, dans le délai le plus court possible, d'une COPLA, se divise en cinq étapes.

La première étape prévoit :

- la création d'un bureau coordinateur dans le cadre juridique et la structure de Democracia Global – Mouvement pour l'Union sud-américaine et le Parlement mondial où sera organisée et promue la Campagne pour la COPLA, et où se tiendront des réunions préparatoires du plan de travail ;
- le développement des premiers contacts nécessaires pour la formation d'une coalition de personnes et d'ONGs disposées à travailler dans l'objectif de créer la COPLA ; tous les acteurs légitimement intéressés pourront en former partie, mais on soulignera la participation de personnalités politiques, artistiques, juridiques et culturelles d'Amérique latine et du monde dont la présence et l'adhésion aideront à définir, à légitimer le projet et à lui donner une visibilité régionale et globale. Lors d'une prochaine étape, si les circonstances le rendaient opportun, ce réseau d'individus et d'organisations acquerrait la personnalité juridique dans certains des pays de la région sous le nom de Coalition pour la COPLA ;
- le développement des premiers contacts nécessaires à la création d'un groupe de juristes latino-américains qui rechercheront la casuistique et les antécédents de procès similaires, la législation existante relative à des crimes transnationaux organisés et la compatibilité de la COPLA avec les conventions et les traités internationaux, avec les constitutions et les législations nationales des pays latino-américains, et développeront sur cette base le cadre juridique de la COPLA et définiront les bases de son futur statut.

La seconde étape prévoit de poursuivre et d'approfondir les tâches de la première étape ainsi que l'extension de la Coalition pour la COPLA au plus grand nombre possible de pays d'Amérique latine, par le biais de l'articulation d'un réseau de contacts et de la création de cinq délégations nationales et locales, physiques ou virtuelles, dans les capitales de la région

où existent des forces de la société civile disposées à accomplir l'objectif de la création de la COPLA.

Par continuité et approfondissement des tâches de la première étape, nous entendons :

- la formation effective d'une Coalition pour la COPLA ;
- la création effective d'un Groupe de Juristes pour la COPLA ;
- la tenue de séminaires, de conférences et de symposiums dans tous les pays de la région où ce sera possible, ayant pour but de donner une visibilité au projet et d'intégrer à la campagne des membres de la société civile et politique intéressés de tout pays d'Amérique latine ;
- l'organisation d'une réunion régionale annuelle dans la ville où siègera le Bureau de la Campagne, ayant pour but de faire avancer la discussion de la situation, d'évaluer les résultats obtenus et de continuer à développer des stratégies conjointement avec les acteurs intéressés par l'initiative ;
- entamer l'élaboration d'un projet de statut pour la COPLA par le Groupe de juristes en faveur de la COPLA ;
- la diffusion de la proposition de la COPLA et la sensibilisation à ses besoins et à ses possibilités de tous les acteurs politiques latino-américains et mondiaux susceptibles de contribuer à son développement (ce qui comprend les organisations de la société civile, les institutions régionales et globales, les gouvernements nationaux, les ambassades et les secteurs de l'enseignement supérieur, tout particulièrement les spécialistes des sujets juridiques et politiques focalisés sur la problématique de la criminalité transnationale organisée et de l'intégration politique et juridique régionale). Pour y parvenir, les membres du Bureau de la Coalition pour la COPLA devront participer, en compatibilité avec les ressources disponibles, à toutes les activités où la thématique juridique transnationale, la création de la COPLA et les délits contre lesquels elle doit lutter, seront au coeur du débat.

La troisième étape prévoit de poursuivre et d'approfondir les tâches de la première et de la seconde étapes, l'élargissement du nombre de Bureaux nationaux à dix, et le développement des contacts avec les gouvernements nationaux des pays de la région, en les convoquant à la tâche commune de la création de la Coalition pour la COPLA. Son objectif de base sera le repérage d'au moins trois pays dont les autorités soutiendront l'initiative et se déclareront disposées à l'encourager. Son objectif final sera la tenue de la réunion de constitution de la COPLA, au cours de laquelle seront établis ses caractéristiques de fonctionnement et son statut. Ce dernier devra établir ses objectifs, les délits qui seront sous sa juridiction, ses **organismes** de fonctionnement, son système de financement et le nombre de pays minimum à partir duquel la Coalition pour la COPLA entrera effectivement en fonction.

La quatrième étape prévoit de poursuivre et d'approfondir les tâches de la première, de la seconde et de la troisième étapes et tout type de travail politique et institutionnel en faveur de l'adhésion du plus grand nombre possible de pays latino-américains à la COPLA.

La cinquième et dernière étape prévoit de poursuivre et d'approfondir les tâches de la première, de la seconde, de la

troisième étape et de la quatrième étape, de surveiller en permanence et de diffuser les actions juridiques et pénales de la COPLA, une fois créée, et de poursuivre la campagne en faveur de l'adhésion à celle-ci par tous les pays latino-américains. De plus, la globalisation du modèle de la COPLA sera encouragée soit par le biais de la création de Cours similaires dans les autres régions de la planète soit par son expansion globale, en vue de la création d'une **Cour pénale mondiale contre la criminalité organisée**.

Bien entendu, ce schéma en cinq étapes ne constitue pas un manuel de procédures mais une feuille de route flexible et adaptable aux circonstances. Pour des raisons évidentes, seule sa première étape peut être définie aujourd'hui avec une certaine précision, et par conséquent, seul peut-être établi un projet concret de fonctionnement et un budget. Ce dernier prévoit la location immédiate d'un Bureau physique d'où sera organisée la campagne pour la COPLA (qui, en vue de coordonner les ressources, pourrait être partagé au début avec Democracia Global), le financement de la rémunération d'au moins trois fonctionnaires et le financement de voyages au sein de la région qui permettront de développer les contacts et de couvrir les activités. (...)

Conclusions

Le problème de la *criminalité* organisée n'est pas un problème national, mais régional. Les problèmes régionaux nécessitent des politiques régionales. Et les politiques régionales nécessitent des institutions régionales. Les résolutions régionales nécessitent des institutions régionales pour ne pas être laissées à la merci de déséquilibres de pouvoir entre les nations et les arbitrages internationaux en découlant, ni de l'inaction des pouvoirs étatiques locaux. Une COPLA efficace pour la lutte contre ces délits qui sont organisés et exécutés au niveau transnational ne signifie en aucune manière qu'elle doit se limiter aux souverainetés nationales ou aux pouvoirs des gouvernements latino-américains. Bien au contraire, son succès renforcerait les pouvoirs des gouvernements nationaux qui sont aujourd'hui érodés par des réseaux criminels sur lesquels ils perdent progressivement contrôle, et améliorerait la capacité d'autonomie et d'auto-détermination de l'Amérique latine et de ses citoyens, en démontrant que nous, les Latino-américains, sommes capables de nous occuper des problèmes de notre région. C'est justement ce vide laissé par l'inefficacité actuelle des gouvernements latino-américains pour gérer cette question, plus particulièrement en ce qui concerne le trafic de drogues et la criminalité s'y rapportant, que comble l'intervention des agences extra-régionales. En revanche, la constitution d'une COPLA renforcerait la capacité de la région pour gérer elle-même ses problèmes et cela fixerait une limite fondée aux ingérences extra-régionales sur cette question et d'autres tout aussi importantes. Par ailleurs, et comme l'a démontré le processus de création et d'adhésion à la Cour Pénale Internationale, presque toutes les constitutions et les gouvernements latino-américains reconnaissent le droit public international comme partie intégrante de son corpus d'obligations. La création de la COPLA devrait se situer dans ce contexte juridique, renforcé par la Convention des Nations unies contre la Délinquance Transnationale Organisée et les Protocoles de Palerme, auxquels quasiment tous nos pays ont adhéré et qui définissent quels sont les délits considérés intrinsèquement transnationaux, en vue d'appliquer les mêmes principes déjà utilisés au niveau international et mondial pour résoudre le principal problème auquel l'Amérique latine est confrontée.

À l'ONU, Gabriela Michetti, Vice-présidente de la République argentine, donne un nouvel élan à la création de la COPLA

Fernando Iglesias

Parlementaire argentin - Fondateur de Democracia Global à Buenos Aires - Président du Conseil de WFM

Article publié initialement par *Mondial* – revue du WFM Canada - Ottawa

Traduit de l'espagnol par Léonie Delbove - Lyon



Devant des hauts dirigeants du monde entier à New York, la « Vice-présidente de la nation », Gabriela Michetti, a expliqué clairement en quoi consistait l'engagement du gouvernement de Mauricio Macri pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Ainsi, lorsque est arrivé le tour pour l'Argentine de s'exprimer devant la 72^{ème} Assemblée générale des Nations unies, elle a exprimé la volonté de notre pays de promouvoir la création de la Cour pénale latinoaméricaine et des Caraïbes contre la criminalité transnationale organisée (COPLA).

La Vice-présidente argentine a signalé lors d'un des passages de son intervention devant les membres de l'Assemblée générale que « la lutte contre le trafic de drogues constitue l'un des trois piliers du programme du gouvernement du Président

Macri. Il est essentiel d'intensifier cet engagement international afin de faire face à ce fléau. Pour cela, il est primordial de renforcer la coopération selon le principe de responsabilité commune et partagée, ce qui implique des efforts collectifs et coordonnés. Dans ce sens, nous travaillons depuis l'Argentine pour trouver les consensus qui permettront de constituer un tribunal latinoaméricain contre la criminalité organisée ».

S'il est vrai qu'il s'agit d'un projet à l'échelle régionale, le projet de la COPLA répond aux directives dont dispose l'ONU dans la Convention de Palerme (2000) contre la délinquance transnationale organisée, ainsi qu'à ses protocoles. L'ancien Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a écrit dans la préface de ce traité que, si la délinquance traverse les frontières, l'action de la loi doit faire de même.

Le directeur de la campagne pour la COPLA est M. Fernando Iglesias, et elle bénéficie du soutien de différents Ministres argentins, à savoir, Jorge Faurie (Ministre des relations extérieures), Germán Garavano (Ministre de la justice et des droits de l'homme) et Patricia Bullrich (Ministre de la sécurité). De plus, cette campagne a des adhérents de renom dans le pays comme à l'étranger, tels que, Mario Vargas Llosa, Fernando Savater, Santiago Kovadloff, Juan José Campanella, Anthony Giddens et Juan José Sebreli, ainsi que de plus d'une centaine d'entreprises. De nombreux parlementaires ont également témoigné de leur soutien, et le Sénat argentin, la Chambre des députés et le parlement du Mercosur ont approuvés à l'unanimité des projets de déclaration favorables à sa constitution.

Conférence sur le droit pénal transnational dans les Amériques et actualités de la COPLA

Florencia Gor

Ancienne Présidente de Democracia Global (Argentine), membre du Bureau exécutif du WFM-Canada

Traduit de l'anglais par Mathieu Fournier – Lyon

Je suis allée en mai 2017 à Windsor, Ontario (Canada), présenter la campagne en faveur de la COPLA (acronyme espagnol pour Cour pénale d'Amérique latine et des Caraïbes contre le crime organisé transnational) à la Conférence « Droit pénal transnational dans les Amériques », organisée par le Transnational Law and Justice Network, rattaché à la faculté de droit de la Windsor University.

Jacob Leon, de la Dalhousie University, a présenté son analyse du projet de statuts rédigé par l'équipe de juristes de la COPLA. Ce projet de statuts vise à doter la Cour d'un cadre juridique de base, servant de texte de base au débat, et de modèle au futur Traité international qui instaurera la COPLA.

S'inspirant du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), le projet de statuts pour la COPLA dresse la liste des sept crimes principaux qui entreraient dans la juridiction de la Cour. Ce projet s'inspire aussi de la Convention des Nations Unies contre le Crime Transnational Organisé – dite Convention de Palerme – et de trois protocoles additionnels, telle que la Convention de Vienne de 1988. Ces textes ont été ratifiés par tous les États de la région. Tout comme pour le Statut de Rome, il est prévu que la COPLA soit complémentaire des juridictions nationales ; c'est-à-dire que la Cour n'interviendra que dans la mesure où un État ne peut pas, ou ne veut pas agir. Ceci, ainsi que le sujet qui nous intéresse principalement et celui, subsidiaire, de

L'appartenance à la région, renvoie indirectement à certaines des questions soulevées par la communauté internationale lorsque les pays de la Caraïbe (Trinidad et Tobago en tête) faisaient pression pour inclure le trafic de drogue et la contrebande dans la liste des crimes entrant dans la juridiction de la CPI. Le périmètre limité de sa juridiction couplé à l'objectif de poursuite des parrains (« cupulas ») des organisations criminelles accroîtraient les capacités de la Cour pour enquêter sur les trafics de drogue, d'êtres humains et d'armes, le blanchiment d'argent et la corruption des responsables politiques, et de faire appliquer le droit.

Le projet de statuts propose une structure très « économe », avec un minimum de bureaucratie. Chaque pays désignerait ses candidats (un juge et un procureur) et couvriraient leurs dépenses une fois qu'ils seraient nommés. Le pays hôte (à déterminer lors de la première Assemblée des États-Parties) mettrait à disposition l'infrastructure immobilière nécessaire. Chaque État-partie assurerait la présence sur son territoire d'une prison de haute-sécurité et mettrait l'une de ses meilleures unités de police à disposition de la Cour.

Certains experts juridiques et anciens responsables participant à la conférence de Windsor ont estimé qu'il peut être fait davantage pour préciser et garantir la viabilité financière de la nouvelle institution. Il a été suggéré qu'un petit pourcentage du montant des saisies pourrait servir au paiement des frais de fonctionnement. Pour l'instant, les Statuts prévoient que ces sommes soient affectées à un fond d'indemnisation des victimes et de leurs familles.

Pour les sceptiques (« Qui voudrait créer une nouvelle institution vouée à l'échec ? » « Qui amènerait les États à se conformer à ses décisions ? »), les promoteurs de la COPLA croient que les États n'ont aucune raison de s'opposer à l'établissement de cette Cour, considérant le fait qu'ils ont déjà ratifié les instruments existants ainsi que l'urgence de la situation.

Le Professeur Robert Currie (de la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie), intervenant principal à la conférence et partisan de la COPLA, estime qu'il est nécessaire de se pencher davantage sur la littérature juridique en matière de droit pénal transnational et met l'accent sur l'importance de former les magistrats nationaux sur les questions de criminalité transnationale. En considérant certains de ces crimes comme « mineurs », nous avons choisi d'ignorer leur impact majeur et perturbateur dans la vie de tous les jours. Les crimes transnationaux n'attirent pas suffisamment l'attention, comparés à la somme d'études réalisées en matière de droit pénal international. La nature spécifique de ces crimes implique que l'établissement d'un lien entre le droit pénal international et les droits pénaux nationaux est un objectif clé à prendre en compte lors de la rédaction des statuts.

Le point sur la campagne

L'évolution de la campagne pour la COPLA a été tout sauf linéaire. Il s'agissait au départ du projet d'une petite ONG destinée à créer une mobilisation de la société civile au niveau régional. Cependant, le soutien accordé par le gouvernement Argentin lui a donné un élan indiscutable. L'année dernière, la Chambre des députés argentine a appelé le gouvernement « à être leader dans la région pour promouvoir la création d'une telle Cour », après que le Sénat ait adopté une résolution dans le même sens. Le Parlement du MERCOSUR a également adopté une déclaration de soutien.

La Vice-présidente argentine, Gabriela Michetti a été encouragée par le soutien des Présidents de l'Uruguay, du Chili, de l'Équateur et du Brésil (Dilma Rousseff à l'époque) lorsqu'elle a évoqué la COPLA lors de sa première tournée régionale au début de l'année 2016. Le Président de la Cour suprême de justice du Brésil a suggéré l'organisation d'un séminaire à Montevideo avec les leaders régionaux pour amorcer les pourparlers. Pour Michetti, la COPLA est une étape logique et nécessaire vers la restauration de l'état de droit dans la région.

La COPLA est devenue une initiative réellement régionale. La société civile et les dirigeants politiques impliqués depuis les premières étapes savent que tout progrès futur est lié à l'engagement de leurs homologues dans le reste de la région et de leurs efforts pour renforcer les réseaux les plus importants de la société civile.

Au Canada, les rencontres avec les experts se poursuivent en vue de l'organisation de conférences régionales où toutes les parties prenantes (responsables gouvernementaux, médias, intellectuels, représentants des organisations régionales et internationales) débattront pour trouver le moyen le plus efficace de mobiliser autour de la campagne. Nous remercions pour son intérêt et son soutien le Professeur Robert Currie, M. Jacob Leon, le Professeur Sara Wharton et sa remarquable équipe du Transnational Law and Justice Network de la faculté de droit de Windsor, ainsi que tous les experts qui ont participé à la conférence.

Le crime organisé transnational est à la racine des plus graves menaces pour la sécurité des personnes dans la région. Les autorités nationales se sont montrées incapables de résoudre sérieusement le problème. Avec la COPLA, une part significative du budget que les États consacrent à la sécurité pourraient être investis dans la santé et l'éducation. Cela améliorerait par ailleurs les conditions d'accueil des investissements étrangers, les multinationales se montrant actuellement prudentes sur leurs choix d'implantation, devant faire face à des surcoûts pour leur sécurité.

La COPLA est également un instrument d'intégration régionale, une chance pour l'Amérique latine et les Caraïbes de résoudre leurs problèmes régionaux indépendamment des États-Unis, et par là même surmonter leur syndrome du « Pas de ça chez moi » et de combattre les organisations criminelles qui ont infiltré leurs élites politiques ainsi que leurs systèmes judiciaires et de sécurité.

Rainer Wieland, MEP and President of UEF Germany

“We must use the window of opportunity” to deepen EU integration

By Steffen Stierle

Initially published on the website Euractiv

English translation from German by Alexandra Brzozowski



As president of the Union of European Federalists you want to develop the EU towards a European federal state. Is this goal closer after the German elections, or will a deepening of EU integration be more difficult with the so-called Jamaica coalition (Christian Democrats, Liberals, and Greens)?

During the election campaign, there was an odd mixture: we probably had the most European election of all time. This, however, was not really visible. There should have been more talks about Europe. On the other hand, everyone agrees that the dominant issues, such as internal security, the fight against terrorism or migration policy cannot be dealt with without “more Europe”.

Europe was therefore always present, albeit rather hidden. I believe this will come to light again. With the SPD we will have an opposition which will be more willing to extend EU integration. And we will have a fundamentally pro-European government, which certainly will have some tough nuts to crack and compromises to reach. This is going to be difficult. However, I believe that in terms of key European issues good agreement will be made, and this said, these issues can be addressed with the necessary seriousness.

Essentially, through initiatives from France, there is an ideal basis for a deepening EU integration. We must use this window of opportunity.

The FDP has very clearly positioned itself on key EU issues in the run-up to the elections.

Christian Lindner, its party leader, would rather see Greece outside the monetary union. Could a step like this contribute to stabilisation, or would disintegration of the eurozone be a step backwards?

This is certainly a crucial point, on which the coalition negotiations will not be easy. But I am convinced that a common line will be found. A part of this line will be to hold on to the previous stance, that support for Greece should be continued and the country kept in the eurozone, if the Greeks continue to work hard – even if for some the reforms are not going fast enough

Together with the FDP and the CSU, it will not be easy to agree on financial transfers that offset unequal trade balances. Do you think a permanent stabilisation of the eurozone could be possible without such transfers?

The key lies in the phrase “solidarity against reliable solidity”. Here in Germany, it also had been a long road until we found a solution for handling regions with different levels of development. At European level, this is no different. We must accept that there are member states which will still not be rich in the medium-term, but that at the same time there are also things we as Europeans want to achieve together.

For example, Portugal will not be able to secure the external borders alone in the extent that we all want it to be. Or take environmental policy: Not all countries will be able to implement the third stage of cleaning in sewage treatment plants alone. These are costly tasks, in which the weaker members, for the sake of common interest, must be supported. Just as structurally weak municipalities in Baden-Wuerttemberg in certain areas are supported by the state, in order to achieve the common goals.

This is a matter that people support when it is well explained and reasonably implemented. What people do not want is that money is invested in other countries that are just partying on.

Shortly after the German election, French President Macron presented his plans for deepening European integration. He focused on the demand for a eurozone budget and finance minister. From your point of view, could those steps point towards a European federal state, or might such a focus on the monetary union itself rather lead to a division, because EU countries without the euro are left behind?

It is a good thing that there are impulses coming out of France. Germany now must examine the proposals so that we can find the way to go forward together. In the end, Macron's proposals will lead to further integration. This is positive.

However, I also believe that the time of big headlines is over. We have done ourselves absolutely no favour in slaving away on combat terms like 'Eurobonds' or 'Euro-Parliament', which only lead to superficial satisfaction or reflexive rejection. In the end, it depends on the content.

A Commissioner for budget does not have to be called finance minister. It depends on his competences. If such a Commissioner for budget, for example, had his own resources from the value-added tax, we could spare ourselves the big, constantly recurring wrangling over the multiannual financial framework. The FDP could certainly be won over for collaboration.

Jean-Claude Juncker would argue that more budgetary competence could be reasonable at European level, but that this should also be located in the other EU institutions rather than creating an additional policy framework at the level of the monetary union.

I feel the same way. If we further differentiate inside Europe, this must not lead to a differentiation of the formats. Decisions on the Schengen area are also taken in the European Parliament without anybody calling for a Schengen parliament. There are several examples of topics that are settled in the EP although not all member states are involved.

It is good that individual countries are able to go forward on important issues. But a multi-speed Europe must not be a Europe of different formats. As for today, most citizens do not know the difference between the European Council and the Council of Europe anymore. This should not be made even more complicated.

It is a different thing when the Parliament finds internal regulations, such as the Brexit Committee, which does not have British representatives. Or during talks about the Unitary Patent, where Spaniards and Italians are not on either side of the

table. This can also be done with questions concerning the monetary union.

Besides deepening the monetary union, the creation of a defence union is another major issue. How far would you go? Would a European army make sense?

It is precisely here that the window of opportunity I mentioned, opened by France, is very valuable because France has the longest way to go.

A decision like the one made by President Hollande during the Mali intervention could not possibly be done by most heads of state and government, not by a German Chancellor either, as we have a parliamentary army. Germany, because of its state organisation, would give away less of its sovereignty here than France. It is therefore a question for France.

But since we also have neutral states inside EU, this is a difficult field. Countries such as Austria or Sweden would have had some difficulties with accession to the EU, if the defence union had already existed at that time. Here again, we need a multi-speed Europe. I am not a defence expert, but I believe that Eurocorps is the ideal approach for deepening European cooperation in this area and building a pillar that supports NATO but also has its own autonomous beam and stability.

Concluding on migration policy: Didn't the EU member states prove they are totally unable to respond to common challenges with a common European interest?

Well, it is similar to the debt crisis. At the core, we are dealing with a crisis at the national level, not with a European crisis. For me, it is sometimes hard to bear to what extent the refugee crisis is presented as a failure of Europe itself.

The question is, to what extent there is the strength to work out a common European policy here. It does not help to insult each other. It is quite normal that the member states need a certain time to develop their attitude. The Commission has now started infringement proceedings and I am convinced that in the end all countries will respect the European agreements. In the past, Germany also sometimes only reacted after infringement proceedings.

Then there will be the question, in the example concerning external borders, of further contingents or the harmonisation of recognition standards, if there is going to be strength for more coordinated action. There will be transitions to more shared sovereignty. With this topic, there are a lot of screws to adjust. Unfortunately, we have done too little in the past. Now it will take time to find good common solutions.

« Convention démocratique »

Ulrich Bohner

Président de la Maison de l'Europe Strasbourg Alsace - Strasbourg

Le vendredi 22 septembre, j'ai participé, à l'hôtel de Ville de Strasbourg, à une réunion publique du CoEurS (« Comité pour l'Europe de et à Strasbourg »), sur invitation de Nawel Rafik-Elmrini, Adjointe au Maire chargée des Relations européennes et extérieures.

Parmi les orateurs figuraient notamment Sylvain Waserman, Vice-président de l'Assemblée Nationale et membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et Thierry Michels, Député de Strasbourg et membre de la Commission européenne de l'Assemblée Nationale, Olivier Mingot, journaliste indépendant, ainsi qu'Annick Sittler, Présidente du ME Alsace. Dans un deuxième temps : Luis Martinez Guillen pour le Parlement Européen, et Eleni Tsetsekou, pour le Conseil de l'Europe.

A la fin, Philippe Voiry, Conseiller diplomatique du Préfet de la Région Grand Est a pris la parole.

La salle comprenait une centaine de participants, parmi lesquels beaucoup de représentants d'associations, notamment des personnes favorables à une relance de l'Europe. Parmi eux, par exemple Peio Dugoua-Macé, pour les Jeunes Européens. Dans l'ensemble, l'ambiance était assez macronienne.

Les organisateurs ont précisé que ces débats devaient, en quelque sorte, préfigurer et alimenter les débats des conventions qui seraient organisées l'année prochaine, à l'initiative du Président Macron. On semble, par ailleurs, s'attendre à une déclaration « détonnante » de sa part sur l'Europe, demain mardi 26 septembre.

Plusieurs participants ont souligné l'importance du modèle fédéraliste pour la construction européennes. Sylvain Waserman s'est montré un peu nuancé sur cette question, estimant qu'il serait important, dans un premier temps, de convaincre les citoyens de cette idée.

L'importance de faciliter l'apprentissage des langues et de renforcer les liens franco-allemands semblait faire l'unanimité, même si un participant prônait l'utilisation d'une seule langue (l'anglais) pour construire l'Europe. Les participants dans leur ensemble ont considéré qu'il sera important de faire participer l'ensemble des citoyens aux futurs débats, au-delà du cercle des Européens convaincus, et notamment dans les quartiers réputés plus difficiles.

Des archives mondialistes en ligne ?

Information publiée par *Citoyens du monde*, n° spécial 21, 3^e trimestre 2017

Stockés depuis les années 1950 par Guy Marchand et conservés quasiment intacts jusqu'à ce jour, ce ne sont pas moins de 20 mètres cubes d'archives mondialistes qui attendent d'être triés, rangés puis, pour les documents les plus remarquables, numérisés et mis à disposition des internautes à l'adresse suivante avec mise en ligne des premiers documents dans les prochains mois sur : [www:archivesdumondialisme.org](http://www.archivesdumondialisme.org).

Le tri a commencé et la dématérialisation également. C'est un travail de longue haleine et nous n'en verrons les résultats que dans plusieurs années. Ces documents uniques, témoignages de l'engagement de ces précurseurs, véritables visionnaires du XX^e siècle, seront alors disponibles pour les chercheurs, universitaires et mondialistes de tous les pays. Ceux d'entre vous qui possèdent des documents ou souhaitent prendre part à ce travail peuvent se mettre en contact avec : prendrecontact@citoyensdumonde.net

Camus fédéraliste : L'union des différences, un livre d'Alessandro Bresolin

Alessandro Bresolin, *Albert Camus : l'union des différences – Le legs humain et politique d'un homme en révolte*, Préface d'Agnès Spiquel, postface sous forme d'entretien avec Catherine Camus, traduction de l'italien par l'auteur, revue par Jean-François Billon et Jean-Louis Meunier, Presse Fédéraliste, collection Textes fédéralistes, Lyon, 2017, p. 312, 23 €.

Michel Herland

La traduction en français du livre d'Alessandro Bresolin sur Camus est une bonne nouvelle pour les fédéralistes. Il en ressort en effet que l'auteur de *L'Homme révolté* fut lui-même un fédéraliste convaincu. Se trouver en communauté d'idées avec un intellectuel aussi éminent que Camus est déjà réconfortant en soi. Mais pouvoir le compter parmi nous devrait également nous aider. On ne saurait imaginer en effet de meilleur garant de la cause fédéraliste que ce grand penseur dont l'autorité morale est désormais incontestée.

Comme Altiero Spinelli, Albert Camus est passé par le communisme avant d'évoluer vers le fédéralisme. Malgré ses réticences envers le dogme marxiste, ce parti était à ses yeux celui qui portait le mieux à cette époque les espoirs d'une société démocratique et antiraciste. Adhérant au Parti communiste d'Algérie (PCA) en 1935, il en fut exclu cependant à peine deux ans plus tard, lorsque le PCA cautionna l'interdiction du Parti du Peuple algérien (PPA) de Messali Hadj, le parti des musulmans. Tandis que le PCA – inspiré par les grands frères moscovites – demeurait anticolonialiste, Messali Hadj s'était mis à défendre un mot d'ordre plus modéré (et plus réaliste) : « ni assimilation ni séparation, mais émancipation ».

On comprend que ce slogan qui condense en quelque sorte la doctrine fédéraliste, ait pu plaire à Camus, lequel ne cessera de plaider par la suite en faveur d'une association de la France avec l'Algérie et ses autres colonies dans un cadre fédéral : hostile à tout nationalisme, son souhait était d'éviter à l'Algérie d'en passer par ce stade.

L'auteur des *Justes* ne pouvait qu'être intolérant, également, à l'égard du terrorisme aveugle. D'où son hostilité déclarée à l'encontre du FLN auquel il reprochait aussi bien les attentats contre des victimes innocentes que l'élimination physique de ses ennemis intérieurs, qu'ils appartiennent au MNA de Messali Hadj, à l'UDMA de Ferhat Abbas³⁰, ou encore à l'USTA (Union syndicale des travailleurs algériens). On devine combien sa critique du FLN a pu mettre Camus en décalage avec la gauche bien-pensante !

Du point de vue doctrinal, il vaut la peine de souligner que Camus voyait non seulement l'Algérie intégrée dans la fédération française mais encore organisée elle-même sous

forme fédérale, mais encore que, « compte tenu de l'existence de populations différentes imbriquées sur le même territoire, ce qu'il [fallait] associer (puisque la fédération est d'abord l'union des différences) ce ne sont plus des territoires mais des communautés aux personnalités différentes ». Camus, en 1958, pensait déjà ce que les spécialistes du droit constitutionnel nomment la démocratie « consociative »³¹.

Fédéraliste pour la France et les colonies, notre auteur a également participé à la naissance du mouvement européen à la fin de la seconde guerre mondiale. Parallèlement à son engagement dans le groupe de résistance *Combat*, il faisait partie du Comité français pour la fédération européenne³² (CFFE). C'est à ce titre qu'il fut l'un des rédacteurs de la *Déclaration* du Comité (juin 1944) en faveur de l'Union européenne, laquelle prônait aussi bien, d'ailleurs – au non d'un principe de subsidiarité qui n'avait pas encore reçu son nom de baptême – une fédéralisation interne de chaque pays membre.

« Les gouvernements nationaux, de même que les organes de « self-government » régionaux et locaux, subsisteront avec leurs lois particulières dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois fédérales, en gardant leur autonomie administrative, linguistique et culturelle. »

Le livre de Bresolin révèle bien d'autres aspects du Camus militant, par exemple sa proximité avec les anarchistes espagnols, mais l'on ne saurait terminer ce compte-rendu à destinée *Fédéchoses* sans mentionner son engagement en faveur du mondialisme. L'acteur le plus emblématique de ce courant reste Garry Davis, pilote de l'US Air Force pendant la seconde guerre mondiale, et qui, la guerre finie, abandonna la nationalité américaine, inaugurant ainsi le mouvement *Citoyens du monde*. Le 19 mai 1948, accompagné de quelques militants, il interrompit l'Assemblée générale des Nations unies qui se tenait au Palais de Chaillot, à Paris, dans l'attente de l'achèvement du siège new-yorkais. Albert Camus se trouvait parmi les manifestants, ce qui lui valut d'être immédiatement arrêté et incarcéré pour une nuit.

La personne d'Alexandre Marc est entièrement occultée par Bresolin, tandis que le développement du fédéralisme italien est largement couvert. Il est ainsi fait mention des écrits d'Ignazio Silone, exilé en Suisse pendant la deuxième guerre mondiale, qui publia, entre autres, un article en italien sur l'« Actualité de Proudhon ». S'il faut chercher une proximité de Camus avec Proudhon, ne la trouverait-on pas plutôt chez Marc, proudhonien depuis les années 30, avant de devenir le premier secrétaire général de l'UEF ?

En dehors de cette lacune commune chez nos camarades transalpins, on peut également regretter que la date de l'édition italienne ne soit pas mentionnée dans l'édition française de l'ouvrage ainsi que l'absence d'un index *nominorum* qui aurait pu aider à mieux suivre les rapports de Camus avec les divers personnages qui apparaissent à plusieurs reprises..

³⁰ Petit rappel historique. Rallié au FLN, Ferhat Abbas présida le Gouvernement provisoire de la République algérienne puis l'Assemblée nationale constituante après l'indépendance. Opposé aux dérives du régime, il démissionna dès 1963, fut emprisonné à plusieurs reprises sous Ben Bella et Boumediène. Finalement exilé en France, il a raconté dans

L'Indépendance confisquée les déboires de l'Algérie sous le règne du FLN.

³¹ Voir en particulier le numéro spécial de la *Revue internationale de Politique comparée*, vol. 4, n° 3, décembre 1997 : « Les Démocraties consociatives ».

³² « L'Europe ma plus grande patrie », in *Lettre à un ami allemand* (1944).

Conférences à Lyon sur le livre d'Alessandro Bresolin, les 9 et 10 octobre

Jean-François Richard

Directeur de publication de *Fédéchos* – pour le fédéralisme, membre du Comité directeur de l'UEF AuRA, Lyon

À l'occasion de la publication en français par Presse Fédéraliste du livre d'Alessandro Bresolin, *Albert Camus : l'union des différences - Le legs humain et politique d'un homme en révolte*, deux soirées ont été organisées à Lyon en présence de l'auteur.

Soirées aux thèmes complémentaires. La première le lundi 9 octobre à la Maison de l'Europe et des Européens consacrée à Camus et le fédéralisme. La seconde au CEDRATS (Centre de documentation et de recherches sur les alternatives sociales) axé sur la nature libertaire de l'auteur de *L'homme révolté*.

Plusieurs autres associations avaient invitées conjointement aux deux initiatives, Presse Fédéraliste, évidemment, mais également les Citoyens du monde (Assemblée des), le Conseil mondial Amazight, le Collectif des Amazight de France, Coup de soleil Rhône-Alpes, les Jeunes Européens Lyon, la Maison des passages, la Société des Études Camusiennes, les Rencontres méditerranéennes Albert Camus et l'UEF AuRA.

Camus voyait dans le nationalisme le terreau des totalitarismes. Dès mars 1945, alors qu'on entrait dans la phase d'agonie du III^e Reich, la première conférence internationale de fédéralistes européens, qui put se tenir après le reflux des armées allemandes dans les territoires occupés, eut lieu à Paris à l'initiative d'un « Comité français pour la fédération européenne ». Ce comité fondé clandestinement à Lyon en juin 1944 et dont Camus était l'un des fondateurs, se présentait lui-même comme « le premier centre de ralliement des forces démocratiques et socialistes en vue d'une action fédéraliste commune ». Albert Camus y prononça le discours d'ouverture devant Altiero Spinelli ou le député travailliste John Hynd.

Virginie Lupo, professeur de lettre membre de la Société des Études Camusiennes et de Coup de soleil, a présenté l'auteur Alessandro Bresolin, un des premiers étudiants Erasmus (à Toulouse), qui fut ensuite facteur de la poste italienne dans sa région d'origine la Vénétie, avant de traduire en italien des auteurs français prestigieux comme les frères Goncourt ou Paul Valéry et se consacrer à la recherche. Elle a souligné la remarquable interview, publiée en postface de l'ouvrage, de Catherine la fille de l'écrivain, disparu alors qu'elle avait 14 ans, et qui consacre sa vie à gérer l'œuvre de son père.

Alessandro Bresolin a replacé l'engagement fédéraliste de Camus dans sa biographie, l'engagement au PC, ses contacts avec El Okbi du mouvement des Oulémas pour un « islam ouvert et tolérant », la guerre d'Espagne à laquelle il ne peut participer « alors qu'il écrit comme un castillan », le journalisme à Alger Républicain, le théâtre (*Caligula*) et enfin la « cause perdue » de l'Algérie (« Antigone a raison mais Créon n'a pas tort, les Algériens ont raison mais, la France n'a pas tort »).

Le débat a aussi été animé par les interventions de Jean-Louis Meunier, président des Rencontres internationales Albert Camus de Lourmarin.

En guise de conclusion de la première rencontre l'acteur Jérôme Bru a lu la troisième « Lettre à un ami allemand ».

Le deuxième débat a eu lieu le lendemain, au Centre de documentation et de recherches sur les alternatives sociales, animé par Mimmo Pucciarelli. Au milieu de 15.000 livres et des collections de 4.500 revues, dont *Fédéchos*, hérités par des dons de plusieurs associations, parmi lesquelles la revue mensuelle *Silence*, *Économie et humanisme*, la Bibliothèque du Tiers Monde, l'Atelier de création libertaire et la librairie À plus d'un titre, les mêmes ont animés un débat autour des idées libertaires d'Albert Camus.

Il a été question de *L'Homme révolté*, « un essai pour donner à la pensée libertaire une sorte de philosophie politique ». Et du cheminement de la pensée camusienne en raison de ses positions anticoloniales, de ses contacts avec les Arabes, son éloignement du PC qui « lutte contre les socialistes et laisse tomber les militants du parti de Messali Hadj », de l'Espagne en 1936.

A aussi été évoqué, son combat avec Gary Davis lorsque le 19 novembre 1948, celui-ci après avoir préparé son action avec Albert Camus et François-Jean Armorin, interrompt une séance de l'Assemblée générale des Nations unies au Palais de Chaillot afin de demander « la création d'un gouvernement mondial ».

Enfin, Alessandro Bresolin a rappelé qu'après la deuxième guerre mondiale, Albert Camus se lie d'amitié avec Rirette Maitrejean, ancienne compagne de Victor Serge et proche de la Bande à Bonnot. Elle travaille comme correctrice au journal *Libération* jusqu'en 1953 et selon certains auteurs, elle accompagne Albert Camus dans les méandres de la pensée libertaire et des milieux anarchistes.

Europe : le discours et la méthode

Jean-Frédéric Desaix

Membre de l'Ours - universitaire

Article paru dans le mensuel *L'OURS*, publié par l'Office universitaire de recherches socialistes, Paris, n°470, juillet-août 2017.

À propos des ouvrages suivants :

- Altiero Spinelli avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene. Pour une Europe libre et unie. Projet d'un Manifeste et autres textes (1941-1947)*. Textes sélectionnés par Jean-François Billion, Jean-Luc Prevel, Lyon, Presse Fédéraliste, 2017, 347 p., 25 €
- Michel Theys, *Jacques-René Rabier. Fonctionnaire-militant au service d'une... certaine idée de l'Europe*, PIE Peter Lang, 2017, 185 p., 30,85 CHF

Le débat présidentiel s'est achevé sur la question européenne. Le fait qu'elle soit devenue un enjeu aussi important que l'écologie ou l'emploi est sans doute l'aspect positif de cette élection. Plus inquiétant est le scepticisme croissant qui, comme le rappelle Robert Chapuis dans nos colonnes (« Alerte à l'Europe », *L'OURS* 468, mai 2017), fait courir un risque majeur à l'avenir européen. La scission est grandissante entre les progressistes et les réactionnaires. Serait-elle nouvelle ?

Deux ouvrages répondent par la négative. Tous les deux racontent l'Europe. Mais ils n'ont, a priori, rien de commun. Le premier est la judicieuse réédition du « Manifeste de Ventotene » de 1941 et le deuxième la biographie bienveillante d'un haut fonctionnaire européen à partir des années 50. Le Manifeste évoque l'engagement européen d'un militant communiste et son cri politique contre la guerre et pour l'Europe. La biographie suit un fidèle de Jean Monnet, narrante les balbutiements administratifs de la Commission européenne naissante. Bien que différents dans la forme et le fond, ils sont intimement liés... comme un écho l'un de l'autre.

La passion européenne

Altiero Spinelli écrit, en 1941, avec son compagnon d'exil Ernesto Rossi, sur l'île-prison de Ventotene, un texte fondateur pour le fédéralisme européen. L'écriture est limpide et l'alerte est claire : l'État-nation ne peut constituer un refuge pour les démocraties. Les faits lui donnent raisons : l'État, c'est la guerre et la nation sa justification !

Ce n'est pas qu'un appel pour une « Europe Libre et Unie », réclamant l'abolition la division de l'Europe en États nationaux souverains, c'est aussi un appel à la reconfiguration complète de l'échiquier politique : « la ligne de démarcation entre parti réactionnaire et parti progressiste ne suit plus désormais la ligne formelle du degré plus ou moins élevé de démocratie, mais une ligne plus récente entre ceux qui cherchent la conquête du pouvoir national et ceux qui considèrent comme essentiel la construction d'un État international stable ». Dans ce but, il est nécessaire d'étendre le contrôle démocratique de la sphère nationale à la sphère européenne. Ce n'est possible que par « le fédéralisme qui permet une réelle intégration politique des citoyens européens sur une base démocratique et non nationale... » Une pensée que l'on retrouvera chez Jürgen Habermas ou Éric Weil et l'ensemble de la philosophie post-étatique.

À la fin du manifeste, Spinelli reconnaît : « le chemin à parcourir n'est pas facile, ni sûr, mais il faut le parcourir et il le sera ». Il en mesure toute la difficulté une fois élu au Parlement européen en 1979... et plus encore lorsqu'il assiste à la dénaturation de son projet de traité d'Union européenne en 1984.

De nombreuses raisons expliquent les achoppements du projet européen depuis 1945. Pour en comprendre quelques-unes et notamment pourquoi le dessein proposé par Spinelli en 1941 n'est pas (encore) arrivé à terme, il faut lire la vie de Jacques-René Rabier. Sa vie et son engagement au sein de l'administration européenne témoignent des blocages, des difficultés, du temps long des compromis. Rabier est un haut fonctionnaire, d'abord à la haute autorité de la CEE puis à la Commission, dont il deviendra le directeur général. C'est d'ailleurs là, plus qu'au Conseil ou au Parlement, que vont se construire les premiers pas européens.

La patience européenne

Plus qu'un collaborateur, c'est un fidèle de Monnet qui prend le goût et la mesure de l'enjeu européen auprès du Père Fondateur. Sans culture politique particulière, il est néanmoins proche de la démocratie chrétienne par ses rencontres et son éducation. En 1950, le temps des grands appels à l'Europe est passé. Il faut maintenant agir... Agir cela veut dire être un militant. En tant que précurseur de la haute fonction publique européenne, il est de ceux qui ont les premiers enfilé « l'esprit communautaire » insufflé par Jean Monnet : laisser de côté les nationalités respectives et se tourner vers le seul intérêt européen.

Il est bien normal que ces hauts fonctionnaires tels que Rabier retrouvent dans les couloirs de la Commission les réticences émises par l'opinion publique de chaque nation... Un travail sur soi est nécessaire pour se débarrasser de certaines postures du passé, notamment dans les relations franco-allemandes. Outre les difficultés de la langue, l'histoire personnelle de chacun construisait des a priori et des réticences dans le travail quotidien.

À l'actif de Rabier, l'ouvrage revient longuement sur les créations de l'Eurobaromètre ou du service de presse commun de la Commission. Apparemment insignifiants ou techniques, la création de ces deux services s'est confrontée à de fortes résistances des États comme des hommes politiques. Il est notamment intéressant de voir la déception et l'amertume, de certains fonctionnaires de nationalité française face au comportement du général de Gaulle.

Tout se fait par petite touche. Il faut parfois braver les interdits et agir de manière informelle. Mais, Jacques-René Rabier affirme que, bien souvent, « la fonction l'emporte sur le militantisme et que son idéal a toujours été de trouver un point d'équilibre ». Mais il garde la foi, se ressourçant dans la déclaration de Schumann en 1950, qu'il considère comme « la » déclaration fondatrice de l'Europe. Il restera le gardien de la mémoire de cette époque.

Dans les années 80, Jacques-René Rabier est en retraite et ne peut assister à la dénaturation du Projet d'Union européenne du député Spinelli, qui devient, une fois repris en main par les États, l'Acte unique en 1986. Aurait-il pu empêcher cette dérive ? Sans doute pas plus que n'a pu le faire Spinelli lui-même...

Deux manières de militer

Une vision fédérale unit ces deux ouvrages et, peut-être aussi, ces deux hommes qui jamais ne se sont rencontrés. Le temps de la vision, de la politique et le temps administratifs, ne sont pas les mêmes. Leur militantisme respectif n'a rien de comparable. Cette double lecture est aussi une manière de dire que l'Europe ne se fera jamais d'un coup, que « les lendemains européens qui chantent » ne passeront pas par un acte

Michel Aglietta, Nicolas Leron, La double démocratie.

Michel Aglietta, Nicolas Leron, *La double démocratie. Une Europe politique pour la croissance*, Éditions du Seuil, Paris, 2017, p. 206, 20 €. ISBN 978-2-02-134269-7.

Michel Theys

Journaliste - Bruxelles

Recension publiée initialement par la *Bibliothèque européenne*, n° 1195, supplément aux Bulletins de l'Agence Europe, avec l'aimable autorisation de l'auteur

Voici un livre qui réchauffera le cœur et l'esprit de tous ceux qui ne se résignent pas à voir l'Europe telle que les États membres la construisent menée à sa perte. Professeur émérite à l'Université Paris-Ouest et conseiller au Centre d'études prospectives et d'informations internationales, l'économiste Michel Aglietta s'est associé au chercheur Nicolas Leron (Centre d'études européennes de Sciences Po) pour remonter aux sources du malaise européen actuel. Ces sources sont, à les entendre, des « failles structurelles » qui ont pour noms « l'absence de puissance publique au niveau de l'Union européenne et l'incomplétude de l'euro ». De cette expédition intellectuelle, le lecteur sortira armé de la conviction que l'Europe reste plus que jamais « la bonne échelle pour répondre aux grands défis de notre temps », mais qu'il est temps que la chenille devienne papillon, sous peine de rester à jamais une larve dans l'histoire.

Les deux auteurs bâtissent leur analyse sur une conviction : la méthode des petits pas qui étaient chère à Jean Monnet est révolue car dépassée, maintenant que « l'intérêt économique bute sur l'identité politique, les règles européennes sur les souverainetés étatiques ». Partir du politique et de la démocratie pour jauger et comprendre la crise européenne et discerner une voie de sortie par le haut les amène, au fil des pages, à juger impératif de « refondre le pacte politique constitutif européen ». A cette fin, ils développent une analyse systémique et pluridisciplinaire de la crise qui articule les dimensions économique (lien organique entre monnaie et souverain politique, entre dette et société), politique (système politico-institutionnel de l'Union et ses effets sur les systèmes politiques nationaux) et juridique (souveraineté juridique étatique et problème de l'articulation des ordres juridiques de l'Union et des États membres, de la Cour de justice et des cours suprêmes et constitutionnelles nationales). Cette énumération peut naturellement susciter la crainte, chez le

révolutionnaire mais par le travail patient et mesuré des Européens.

Avant que le fédéralisme ne devienne un gros mot, ces ouvrages nous rappellent son importance pour l'Europe. Ce sera l'œuvre de plusieurs vies. Surtout, elle dépendra de la décision des États d'entrer enfin dans une nouvelle histoire. La seule chose certaine est que l'Europe sera fédérale ou ne sera pas.

lecteur potentiel, que le propos académique se révèle illisible. Il n'en est rien car, tout en restant pleinement fidèles à la rigueur scientifique, Aglietta et Leron ont pour mérite d'appeler un chat un chat et, surtout, de veiller à ce que leur raisonnement économique ne fasse pas abstraction de « la question de la légitimité politique », ce qui est le cas la plupart du temps, par exemple lorsque de beaux esprits créatifs formulent « des propositions d'ingénierie institutionnelle sans grande portée intrinsèque, du type parlement de la zone euro, ministre des Finances de la zone euro ».

Non, ce qu'Aglietta et Leron veulent, c'est attaquer le véritable mal à la racine, à savoir l'éviction de « la question du politique au sein du système politique européen ». Ce mal, c'est « l'anémie du politique » qui, dans l'Union comme au sein de ses États membres, organise aujourd'hui « l'impuissance publique » et dissout le « souverain », tant il est vrai que « toute démocratie, qu'elle soit locale, nationale ou européenne, appelle un parlement doté d'un véritable pouvoir budgétaire, avec le vote des recettes fiscales et des dépenses publiques, c'est-à-dire qui offre aux citoyens la possibilité de se prononcer sur des grandes alternatives macro-économiques et sociétales ». Lorsqu'ils se saisissent de questions telles que le budget ou la dette, c'est ainsi en veillant à ce qu'elles soient prises en compte dans le contexte de « l'appartenance et la participation citoyenne à un ordre politique perçu comme légitime ». En clair, ils dénoncent de manière frontale mais très argumentée « la rupture du lien organique entre le souverain politique et la monnaie » qui prévaut au sein de la zone euro, au « cercle vicieux » qui amène les pays et les citoyens à y perdre plus qu'à y gagner, ce qui « corrode peu à peu la démocratie en Europe ». Voilà pourquoi il est impératif, soutiennent-ils, d'opérer une transformation du pacte constitutif européen en procédant à « l'institution d'un budget européen » de 3,5% du produit intérieur brut, ce budget alimenté par des ressources fiscales propres devant ouvrir « la voie à une fonction d'emprunteur et d'investisseur en dernier ressort européen ». Du coup, le Parlement européen y gagnerait le statut d'« instance démocratique » à part entière car dotée d'un véritable pouvoir budgétaire, ce qui, en fin de compte, « conférerait aux Européens la possibilité de faire société en s'endettant collectivement autour de la production de biens communs pour eux-mêmes et les générations futures ». Pour les auteurs, l'Europe politique et la démocratie européenne seront à ce prix ou ne seront pas. Qui oserait leur donner tort ? Pas grand monde, assurément, hormis sans doute beaucoup de ceux qui fréquentent le Conseil européen et les autres cénacles où les États membres imposent essentiellement la loi de leurs intérêts...

Jean Rous, Renaissance et mission de la catalanité

Jean Rous, *Renaissance et mission de la catalanité – Renaixença i missió de la catalanitat* (bilingue), préface de Jean Chevalier, éd. Trabucaire, Canet (661140) en collaboration avec l'Association des amis de Jean Rous, Canet, 2015, p. 152, ISBN 978-2-84974-213-6, € 12

Miquel Mayol i Raynal

Trésorier de l'Association des Amis de Jean Rous -
Perpignan

Au soir de sa vie, Jean Rous choisit de venir s'établir définitivement en Roussillon, son pays natal. Militant exemplaire, malgré les maux qui l'accablent, il décide de consacrer ses dernières forces à sa patrie catalane. Lui, un des artisans de la décolonisation, y voit à l'oeuvre certains des mécanismes de domination qu'il a combattu en Afrique du Nord ou en Afrique noire. Il accepte la présidence d'honneur de l'Union pour la Région catalane, mouvement citoyen qui tend à la reconnaissance d'un pouvoir politique régional dans le cadre du département des Pyrénées Orientales. Au sein de la Fédération socialiste il agit pour que son parti revendique ce pouvoir régional. Il se lance alors dans la rédaction d'un ouvrage destiné à donner les bases idéologiques de ce

mouvement. Cet ouvrage que la mort ne lui permettra pas d'achever ce sera «Renaissance et mission de la catalanité».

Préfacée par son ami, Jean Olibo, fondateur et président de l'Association des Amis de Jean Rous, une première édition de ce livre vit le jour en 1991, six ans après le décès de son auteur. Cette association a décidé d'en réaliser une deuxième édition avec une Préface de son Président actuel, Pierre Chevalier, un appareil critique et une traduction en catalan pour en faciliter la lecture au delà des Albères où la revendication s'affirme aujourd'hui d'une manière que Jean Rous ne pouvait prévoir.

On doit regretter que l'auteur n'ait pu mettre la dernière main à son ouvrage. Sans doute voyait-il, dans l'histoire catalane les racines de son idéal d'humanisme fédéraliste. L'ouvrage vaut surtout pour l'évocation autobiographique de sa relation avec le pays natal. L'itinéraire de Jean Rous vérifie pleinement l'idée exprimée par Jean Jaurès selon laquelle un peu d'internationalisme éloigne de la patrie mais beaucoup y ramène..

En dépit de son inachèvement ce testament politique de Jean Rous est une contribution importante à l'œuvre de libération entreprise en Catalogne-Nord.

Helmut Kohl, a Giant of the Post-War Era

Jean-Claude Juncker

Speech delivered by Commission President Jean-Claude Juncker at the European Ceremony of Honour for former Chancellor of Germany Helmut Kohl and Honorary Citizen of Europe



Today we are saying goodbye to the German and European Statesman, Helmut Kohl. And I am saying goodbye to a true friend who guided me with affection over the years and the decades. I am not speaking now as President of the Commission, but as a friend who became President of the Commission.

In Helmut Kohl, a giant of the post-war era leaves us; He made it into the history books even while he was still alive — and in those history books he will forever remain. He was someone who became the continental monument before which German and European wreaths are laid, and indeed must be laid.

It was his wish to say goodbye here in Strasbourg, this Franco-German, European border city that was close to his heart. This wish had to be granted. Today's memorial service is not 'not-German', it is European, and thus it is also German. We begin this day in Strasbourg and conclude it this evening in Speyer, in Speyer cathedral, with which he had a life-long connection.

Helmut Kohl was a German patriot. But he was also a European patriot. He was someone who brought together and reconciled things and people. A German and European Patriot, because for him there was no contradiction between that which is German, and the European, that has to be. The French philosopher Blaise Pascal said that he liked things that go together: *J'aime les choses qui vont ensemble*. For Helmut Kohl, German and European unity went together. Two sides of the same coin, as he, and Adenauer before him, always used to say.

He made Adenauer's maxim his own. And he put it into practice again and again through his thoughts and actions.

There are many examples of this.

The fall of the Berlin Wall was greeted with joy throughout Europe and the world. But German reunification — in which he always uncompromisingly believed — encountered resistance in parts of Europe, and indeed sometimes outright rejection.

Helmut Kohl promoted German reunification in many patient conversations. He was able to do so successfully because his reputation, which had grown over many years, allowed him to give credible assurances that he was striving for a European Germany and not a German Europe. He wanted German reunification with all his might, and outside Germany he was able to convince others of the historically correct path.

He was able to seize the mantle of God as it drifted through history for a brief moment. Not everyone in Germany and sadly not everyone in Europe sensed this movement of the mantle of God immediately. But he did. He sensed that German unity was within reach. He rightly judged and used the opportunity. Others would have failed in this epoch-making task. You could sense that this was a man of vision.

Helmut Kohl, with the German in view and thinking ahead to the European, always also looked towards eastern and central Europe. Not only towards Poland, but particularly towards Poland. He was not responsible for the crimes of the Nazis in Poland. But he was very much conscious of the historical responsibility that weighed very heavily on Germany. Just like Willy Brandt, with whom he became very close at the end of Brandt's life. Helmut Kohl and Willy Brandt: Two great men of our times.

For Kohl, enlargement to the east and the centre of the continent without Poland was simply inconceivable. This should certainly not be forgotten.

Helmut Kohl was not only the architect of German unity. He contributed fundamentally — more than

others — to reconciling European history and European geography.

He was one of those who brought an end to the separation of East and West decreed at Yalta. Eastern and central Europe – and southern Europe incidentally – have much to thank Helmut Kohl for. Today we have to remember that.

On top of that, he was able to develop relations with Israel with intelligence and passion. He was a great friend of Israel. He also directed his attention wisely towards relations with the former Soviet Union and present-day Russia. The historian and Chancellor knew about the breadth and depth of Russia. But at the same time he was a committed and active supporter of transatlantic relations.

Following in the footsteps of Helmut Schmidt, he implemented the NATO twin-track decision, against the spirit of the times.

Maike, my friends, I am probably the only person in this room who saw Helmut Kohl cry during a meeting. It was on 13 December 1997. On that day, the European Council, under my chairmanship in Luxembourg, decided to enlarge the European Union to eastern and central Europe and to Cyprus and Malta. During lunch, Helmut Kohl asked for permission to speak — which was unusual, because he usually just took the floor. He asked to speak during lunch and said, choking back the tears, that that day, on which accession negotiations began, was one of the finest moments of his life. That he, as German Federal Chancellor, was able to witness that historic integration of Europe – after all the harm, as he said, that Germany had inflicted on Europe. Then he went quiet, internally at peace, and cried for many minutes. He was not the only one. No one was ashamed of their tears. Europe at its best!

He was also the main driving force, together with my friend, Theo Waigel, when it came to the euro.

True: He understood how to represent German interests ferociously. He pushed through the independence of the European Central Bank, to be enshrined in the Treaty, in a friendly and then increasingly insistent way, against all resistance. He made it a condition of his agreement to the euro. Without Helmut Kohl there would be no euro. In his eyes, monetary union made European unification irreversible. For him, the euro was always European peace policy by other means.

And another thing that Helmut Kohl stood for: He respected all the Member States of the European Union equally. Large and above all smaller Member States felt that he understood them and with him they knew that their interests were in good hands.

One last thing. When negotiations were close to collapsing — as often happens in Europe — he led us on to the European path and did not let us get lost in our exclusively national side streets.

Lastly, Helmut Kohl was the man who continued the work of Franco-German reconciliation, ardently carrying on the work of de Gaulle and Adenauer. Although he did not speak French, he knew all about France, its history, its heartland, its regions, in particular Alsace, which he visited often and loved with all his heart. And he also knew by heart the establishments serving good Alsatian cuisine, of which there are many. History will preserve an image that says everything about Kohl and his intimate relationship with France. The day in Verdun when Helmut Kohl and François Mitterrand held hands, they sealed the fraternal bond between France and Germany forever. The fact that we are saying goodbye to him here in Strasbourg, the seat of the European Parliament, of which he was a constant friend, a few hundred metres from the Rhine, is a dramatic, but also symbolic gesture of Europe. This beautiful city of Strasbourg, for him THE capital of Europe, as the seat of the parliament representing the peoples of Europe, is today honouring the memory of Helmut Kohl, the European.

Yes, Helmut was a German and a European patriot. For him, patriotism was never one patriotism versus another, but rather a patriotism experienced with others.

Rhineland-Palatinate, Germany and Europe pay tribute to the impressive life's work of Helmut Kohl. We do so in gratitude, indeed in awe. He has had an extremely full life. Some of the things that befell him, he will have forgotten by now. But many of them he will now still fondly recall. He knows – as we too know – that he made Europe a better place.

My dear Helmut,

I think you are now in heaven. We would rather you were here. Promise me that in heaven you will not immediately found a local branch of the CDU. You have done enough for your party, your country and for our common Europe.

Many thanks, Helmut. Merci, obrigado, спасибо, dank u wel, dziękuję, mille grazie, muchas gracias, thank you.

Rest in peace, Federal Chancellor and dear friend. After a rich and full life, you have earned your rest. Eternal rest..

Aujourd'hui l'indépendance veut dire interdépendance

R. Guillot

Membre du Bureau du Mouvement Région Savoie

Aujourd'hui l'indépendance veut dire interdépendance. Parce que l'indépendance d'aujourd'hui c'est pas l'indépendance du XIXe siècle. Ce qui est contre la modernité c'est les États-nations, parce qu'il n'y a pas une seule identité, il n'y a pas une seule langue, il n'y a pas une seule culture ; il y en a plusieurs, et la Catalogne est un reflet de tout ça." Des propos du président catalan Carles Puigdemont qui montrent bien que l'indépendance catalane n'est pas une indépendance du repli sur soi ou un quelconque nationalisme excluant, mais bien une nouvelle façon de repenser l'Union Européenne comme une Europe fédérale choisie et dessinée par ses citoyens, et non verrouillée par quelques technocrates bruxellois et autres oligarques nationaux.

Catalogne et fédéralisme

Paul Arrighi,

Ecrivain, historien et économiste (Toulouse)

Pour ma part je ne suis absolument pas « **nationaliste** » ni « **indépendantiste** » mais partisan d'un **gouvernement fédéral** dans un Espagne multiple dirigée plurielle et authentiquement démocratique, et si les électeurs le décidaient, par une coalition de gauche, donnant le maximum de contrôle démocratique aux Peuples Ibériques, Castille y compris.

Par une première prise de position j'ai visé à alerter sur la scandaleuse disparité donnée par les « **Médias Français** » et par notre classe politique aux points de vue exclusivement « **unitaristes** » lesquels reproduisent des schémas caricaturalement « ultra-jacobin » et ne font qu'attester une immense ignorance de ce que présentent les avantages du Fédéralisme et aussi de la vraie réalité des rapports de pouvoirs en Espagne y compris une **magistrature** encore bien trop soumise au pouvoir exécutif et une « **Guardia civil** » aux traditions de brutalité avérée. Cette méconnaissance est pour partie créée par notre inaptitude à ne pas interpréter les évolutions européennes autrement que selon un unique **prisme franco-français** qui est à l'opposé du « **polycentrisme** » de nombre d'autres États-Nations comme l'Italie. Or cette perspective erronée fausse souvent nos analyses et nos interprétations.

L'expérience nationale catalane a été, depuis la chute de la royauté en **1931** et à partir de juin **1936** jusqu'en **1939**, liée historiquement à l'émergence et à l'expérience historique d'un « **bloc de gauche** » par ailleurs divisé idéologiquement, lequel s'est trouvé, de par les circonstances historiques allié de circonstance d'une bourgeoisie intellectuelle catalanes de haute qualité (à la fois artistique, culturelle et bien entendu, économique et politique) consciente de sa valeur et en rupture avec les pratiques anachroniques du pouvoir central madrilène antilibéral politiquement s'entend et resté archaïques et autoritaire, dans ses pratiques.

La **Catalogne** comme le reste de l'**Espagne** ont hélas perdu la « guerre civile » **début 1939** et, à cette occasion, en même temps sa langue et sa culture. Ultérieurement le peuple Catalan tout comme le peuple Espagnol ont ensemble beaucoup souffert du sort tragique des années **1936-1939-1975** et se sont trouvés jusqu'à la mort de **Franco** comme isolés du devenir de l'Europe.

C'est pour cela que l'existence et le maintien d'une « **Généralité de Catalogne** » dans toutes ses attributions et ses droits d'autonomie qui ont été récemment rognés par la cour suprême me paraît éminemment précieuse. En effet la force d'entraînement de la « **Generalitat** » reste essentielle pour frayer de bonnes perspectives d'amélioration et de progrès démocratique ainsi que la modernisation des rapports sociaux au sein d'une vraie démocratie avancée dans laquelle toutes les Nations et les Peuples associées pourraient coopérer au sein d'une même fédération ibérique.

Je suis convaincu que tous les pouvoirs établis en Europe veulent surtout conserver aujourd'hui intact le corset juridico-militaire actuel inchangé, c'est avant tout et surtout pour que **surtout rien ne change !** ni en Catalogne, ni en Espagne ni en Europe et surtout pas au le plan social et en faveur de l'amélioration des catégories populaires.

À cet égard la trahison d'idéal du **Partido Socaalista Obrero Español (PSOE)** apparaît une « faute politique » majeure et devrait lui valoir l'exclusion de ce qui reste de l'internationale socialiste. Les difficultés et possibilités d'une amélioration démocratique qui passent certainement non tant par une « **indépendance** » que par un « **fédéralisme** » et le respect et même l'accroissement des « **autonomies** » dont la mise en œuvre nous éviterait de verser dans les écueils des « nationalismes » revanchards et de risquer de s'enfermer à court terme dans la trop clivante question de l'indépendance.»

Je me méfie des voies choisies par **Rajoy** et par **Puigdemont** qui n'exercent chacune leur fraction de pouvoir qu'en raison de la fracture apparue au sein des gauches Ibériques (le **PSOE** tendant de plus en plus à se réduire et à se rabougrir sur son socle andalous).

Je souhaite de tout cœur la transformation du « **carcan unitariste** » en une « **fédération catalane-basque-espagnole-valencienne** » unie dans le progrès social, le respect des cultures et une Europe moins technocratique et « monocentrique » qu'elle est aujourd'hui.

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- Fédéchoses, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ; toutes les organisations démocratiques, qui promouvoient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans Fédéchoses ; inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de Fédéchoses sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par Fédéchoses, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de Fédéchoses se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues et plus particulièrement The Federalist Debate, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou Le Taurillon magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- Fédéchoses, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques ; il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Presse Fédéraliste éditée et diffusée

Diverses revues :

- *Fédéchoses - pour le fédéralisme* - revue quadrimestrielle fondée en 1973 (papier et électronique)
- *Carnet d'Europe* - revue à parution irrégulière fondée en 2011
- *Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne* - Lettre électronique mensuelle fondée en 2008

Et diverses collections de brochures et livres :

- Les Cahiers de Ventotene
- Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne
- Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée
- Textes fédéralistes
- Minorités nationales (ces deux dernières créées au sein des Éditions Fédérop) en 1975)

S'abonner à *FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme*

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 6 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-François Billion

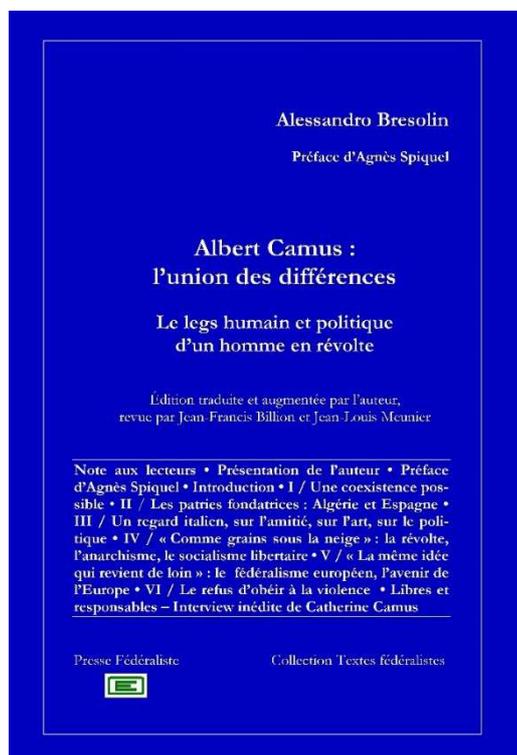
Comité de rédaction : Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Maurice Braud - Fabien Cazenave - Didier Colmont - Domenec Devesa - Sandra Fernandes - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz

Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni



Pour commander

Livre broché / 312 pages - Format : 13,5 x 18,5cm
Prix € 23 – Port non compris - ISBN : 978-2-9558710-4-1

Écrire à **Presse Fédéraliste** – c/o Maison de l'Europe – 242 Rue
Duguesclin – 69003 Lyon

Ou sur le site www.pressefederaliste.eu

en indiquant, vos noms, prénoms et adresse ainsi que la quantité de
livres souhaités – port sur demande à régler avec l'ouvrage avant envoi

Catalogue - Ouvrages en vente (Extrait)

Auteur	Titre	Année	PP.	Prix public €
Mario Albertini et autres	<i>Monnaie européenne et Etat fédéral</i>	1975	201	8
Lucio Levi	<i>Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier</i>	1977	134	5
Mario Albertini	<i>L'Etat national</i>	1978	178	8
Jean-François Billon	<i>Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale</i>	1997	218	8